



Envoi au contrôle de légalité le : 12 février 2024

Publication électronique le : 12 février 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JANVIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Aline GUILLUY

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : Mme Maryse CAUWET, M. Olivier BARBARIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT.

**Absent(s)** : M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Jacques COTTEL, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Bruno COUSEIN, M. François LEMAIRE, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, M. Sébastien HENQUENET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, Mme Véronique THIEBAUT.

**ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026**

(N°2024-11)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-10 et L.1611-4 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.213-2 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation

2023-2026 » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarité humaines » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Anouk BRETON, Maryse JUMÉZ, Geneviève MARGUERITTE, Sandra MILLE, Véronique THIEBAUT ainsi que Messieurs Jean-Jacques COTTEL, Jean-Luc DUBAËLE, Laurent DUPORGE, Sébastien HENQUENET, Daniel KRUSZKA, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE et Ludovic LOQUET, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Messieurs Bruno COUSEIN et Philippe DUQUESNOY, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, les Communautés de communes des Campagnes de l'Artois, du Sud-Artois et du Pays d'Opale, les communes de Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Liévin et la Fédération Colombophile Française, les contrats de territoires, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'attribuer à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, une subvention de 51 600 € pour son projet de Tiers lieux numérique itinérant de Clairefontaine, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

D'attribuer à la Communauté de communes du Sud-Artois, une subvention de 50 000 € pour son projet de sécurisation et de valorisation des lieux de mémoire à Serre-les-Puisieux (2<sup>ème</sup> phase), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 4 :**

D'attribuer à la Fédération Colombophile Française, une subvention de 300 000 € pour son projet de Maison de la Colombophilie, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 5 :**

D'attribuer à commune de Saint-Martin-Boulogne, une subvention de 300 000 € pour son projet de rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 6 :**

D'attribuer à la commune de Wimereux, une subvention de 600 000 € pour son projet de requalification des services et des espaces publics en Centralité, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 7 :**

D'attribuer à la Communauté de communes du Pays d'Opale, une subvention de 20 000 € pour son projet de création d'un Fab-Lab au sein du tiers lieu numérique de Guînes, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 8 :**

D'attribuer à Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, une subvention de 250 000 € pour son projet de reconstruction et extension du centre aquatique de Harnes sur le volet performance énergétique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 9 :**

D'attribuer à la commune de Liévin, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de rénovation et extension sur site du complexe aquatique Nauticaa, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 10 :**

D'attribuer à Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une subvention de 250 000 € pour son projet de rénovation de la piscine intercommunale de Berck-sur-Mer, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 11 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et des Deux Baies en Montreuillois, les Communautés de communes des Campagnes de l'Artois, du Sud-Artois et du Pays d'Opale, les communes de Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Liévin, et la Fédération Colombophile Française, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

**Article 12 :**

Les dépenses versées en application des articles 2 à 10 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-501A01	2324/90501- 20422/90501- 20422/90501 - 20422/90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	2 821 600,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 62 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstentions : 0 voix Absents sans délégation de vote : 16 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 janvier 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Mise en oeuvre des contrats de territoires 2023-2026 - Propositions de subventions

<b>Territoire</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>	<b>Opération</b>		<b>FIT</b>
Arrageois	Communauté de communes des Campagnes de l'Artois	1	Tiers lieux numérique itinérant de Clairefontaine	<b>51 600,00 €</b>
Arrageois	Communauté de communes du Sud-Artois	1	Sécurisation et valorisation des lieux de mémoire à Serre-les-Puisieux (2ème phase)	<b>50 000,00 €</b>
Artois	Fédération Colombophile Française	1	Maison de la colombophilie	<b>300 000,00 €</b>
Boulonnais	Saint-Martin-Boulogne	1	Rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens	<b>300 000,00 €</b>
Boulonnais	Wimereux	1	Requalification des services et des espaces publics en Centralité	<b>600 000,00 €</b>
Calaisis	Communauté de communes du Pays d'Opale	1	Création d'un Fab-Lab au sein du tiers lieu numérique de Guînes	<b>20 000,00 €</b>
Lens-Hénin	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	2	Reconstruction et extension du centre aquatique de Harnes sur le volet performance énergétique	<b>250 000,00 €</b>
Lens-Hénin	Commune de Liévin	1	Rénovation et extension sur site du complexe aquatique Nauticaa	<b>1 000 000,00 €</b>
Montreuillois	Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois	1	Rénovation de la piscine intercommunale de Berck-sur-Mer	<b>250 000,00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>2 821 600,00 €</b>

62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



## CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes des **Campagnes de l'Artois**



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Photos: Amiclé Cadant

# Le territoire des Campagnes de l'Artois







À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

En fin d'année 2021, le Conseil communautaire a adopté le projet de territoire qui fixe le cap de nos actions pour les 10 prochaines années. Ce projet structure notre feuille de route et les politiques publiques que nous développons au profit des habitants.

Attractivité, cadre de vie, innovation, services à la population, modèle énergétique ne sont pas des vains mots pour les élus communautaires qui en ont fait leurs priorités.

Nos territoires doivent aujourd'hui faire face à une dévitalisation de nos zones rurales et à la raréfaction de l'argent public. Notre volonté est d'agir, c'est pourquoi, les orientations qui inspirent ce contrat de territoire 2023-2026 visent à soutenir le développement et l'attractivité de notre territoire.

Collectivement, nous continuons à assurer les services à la population en agissant en proximité au quotidien, via la solidarité humaine, le développement d'actions culturelles et sportives, le développement d'actions économiques et le soutien à nos communes...

Territoire fortement impacté par les phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols, ce contrat 2023-2026 axe le partenariat de la Communauté de Communes et du Conseil départemental sur des mesures phares de préservation et de protection des habitants et de notre patrimoine. Les actions que nous développerons tant au travers nos politiques communautaires qu'au titre de l'aménagement foncier mené par le Conseil départemental nous permettront de réaliser un programme de travaux ambitieux capable de limiter l'impact de ces phénomènes liés aux conditions météorologiques.

**Michel Seroux,**  
**Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**



# Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Étude hydraulique sur le secteur de Pas-en-Artois
- Étude hydraulique de prévention de l'érosion sur 10 communes
- Réhabilitation d'un bâtiment commercial en hôtel communautaire et maison de services au public
- Création d'un RPC à Berlencourt-le-Cauroy
- Poursuite du programme d'assainissement collectif
- Parcours d'interprétation paysagère sur les marais d'Orville et d'Amplier.

## ZOOM

*sur une opération contractualisée*



## Réhabilitation d'un bâtiment commercial en hôtel communautaire

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est un vaste territoire comprenant 96 communes pour 34 000 habitants environ. C'est un territoire rural à la population dispersée pour laquelle les élus communautaires ont souhaité favoriser et développer les services de proximité. Cela s'est concrétisé par la réhabilitation d'un bâtiment commercial en hôtel communautaire.

Une première phase de travaux a été effectuée en 2018 lors de la création de cet établissement public pour réhabiliter le bâtiment, ancien commerce, au 1050 avenue François Mitterrand à Avesnes-le-Comte, afin d'y accueillir le siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et ses services.

Une seconde phase de travaux de réhabilitation fut nécessaire pour accueillir de nouveaux services publics comme un tiers lieu type Fablab de près de 200 m<sup>2</sup> en lien avec un conseiller numérique permettant de développer la médiation numérique sur le territoire, en offrant la possibilité à chacun de s'approprier l'outil numérique en fonction de ses besoins. Le tiers lieu met à disposition des outils numériques et une connexion fibre numérique dans un espace favorisant la convivialité entre les utilisateurs.

La présence des services publics a été renforcée sur ce site par l'accueil de nouvelles permanences : la Maison France Services itinérante développée en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, une conseillère France Rénov' dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat, ainsi qu'une intervenante sociale en Gendarmerie. Tous ces services concourent à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et leurs projets.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.





# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Le projet de territoire du partenaire

Construit et partagé avec les habitants du territoire et l'ensemble de nos partenaires, le projet de territoire des Campagnes de l'Artois est le fruit d'un travail concerté qui a permis d'identifier nos grandes ambitions pour la période 2020-2026. Au travers, notre cadre de vie, nos activités, le développement de services innovants, la solidarité et la recherche de l'excellence en matière énergétique, tous ensemble nous avons déterminé les actions à mener pour conforter ces ambitions et définir les orientations des politiques communautaires.

La Communauté de Communes a bâti son projet de territoire grâce à l'implication de tous les acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques, associations, acteurs institutionnels,... il se présente à travers la formulation de 5 ambitions structurant une « feuille de route » claire et précise pour le territoire :

### **Ambition 1 : Les Campagnes de l'Artois attractives et fières de leurs activités**

Cette première ambition vise à rendre les Campagnes de l'Artois attractives et à mettre en valeur leurs activités économiques. Pour ce faire, le projet prévoit de valoriser l'agriculture, l'artisanat, et tous les savoir-faire qui contribuent à enrichir le territoire. Des actions telles que la facilitation de la vente des produits locaux, le soutien aux acteurs économiques locaux dans les marchés publics, et l'accompagnement des filières locales sont envisagées. De plus, cette ambition favorise l'émergence de nouvelles entreprises, la réduction des es-

paces commerciaux vacants, la sauvegarde des compétences traditionnelles locales, et l'amélioration de la mobilité au sein des zones économiques.

### **Ambition 2 : Un cadre de vie champêtre à préserver**

L'ambition 2 consiste à préserver le cadre de vie unique des Campagnes de l'Artois. Cela implique la préservation de la qualité paysagère du territoire en contribuant à protéger les espaces remarquables et en luttant contre l'érosion des sols et le ruissellement des terres agricoles. De plus, cette ambition encourage des pratiques agricoles durables, la préservation de la faune et de la flore locales, et le développement des pratiques sportives de nature. Elle soutient également la mutualisation et l'innovation dans le domaine culturel, sportif, afin de renforcer la qualité de vie au sein du territoire.

### **Ambition 3 : Une Communauté de Communes à l'offre de service innovante**

Cette ambition met en avant l'offre de service proposé par de la Communauté de Communes grâce à l'innovation et la collaboration. Elle comprend la modernisation de réseaux tels que celui des médiathèques et des équipements sportifs, et le développement de pôles multi-services. De plus, elle encourage l'adoption d'outils numériques pour améliorer l'accessibilité des services locaux. Elle vise à créer une approche de guichet unique, intégrée et itinérante pour faciliter l'accès à ces services.

Cette ambition promeut également une collaboration renforcée entre les

Campagnes de l'Artois et ses communes, favorisant ainsi le « faire ensemble ».

### **Ambition 4 : Une Communauté de Communes qui place l'Humain au centre**

Cette ambition priorise l'humain dans toutes les actions de la Communauté de Communes en favorisant l'inclusion de tous les publics. Cela comprend des actions pour accompagner les démarches administratives en ligne, lutter contre la fracture numérique ou encore promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies. De plus, cette ambition cherche à rapprocher la collectivité des citoyens en encourageant leur participation à la vie citoyenne et en développant des services sur le modèle de guichet unique. Elle soutient également l'emploi, la santé, et l'accessibilité aux logements, avec un accent sur les publics vulnérables comme les seniors.

### **Ambition 5 : Les Campagnes de l'Artois comme modèle énergétique**

La cinquième ambition vise à faire des Campagnes de l'Artois un modèle énergétique exemplaire. Cela implique de promouvoir les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, et de réduire l'empreinte carbone de la région. En développant une stratégie énergétique durable, cette ambition contribuera à la lutte contre le changement climatique, favorisera la création d'emplois, et stimulera l'innovation dans le domaine de l'énergie. Les Campagnes de l'Artois ont le potentiel de devenir un exemple inspirant de transition vers une économie respectueuse de l'environnement.

# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Les différents échanges ayant eu lieu avec la CC des Campagnes de l'Artois ont permis d'identifier quatre enjeux partagés.

#### **Promouvoir les nouvelles pratiques de mobilité afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers**

La mobilité est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure pour l'ensemble de la population et concerne tous les aspects de la vie quotidienne. Le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est très étendu et compte 96 communes. Majoritairement agricole, et de faible densité avec environ 64,4 habitants par km<sup>2</sup> pour 34 000 habitants, son réseau routier est principalement communal et départemental. En matière de mobilité, le secteur sud-ouest du territoire dispose d'une desserte en transports publics plus faible éloignée des grands axes de circulation. Mieux

desservi, le nord-ouest du territoire bénéficie au contraire d'un réseau ferroviaire structuré autour de cinq gares, dont celle de Savy-Berlette qui relie le lycée agricole, et de la proximité des infrastructures de transport de la Communauté urbaine d'Arras. Dès lors, l'intercommunalité souhaite travailler sur les intermodalités (domicile/travail) permettant une meilleure exploitation de la desserte ferroviaire existante (ligne ferroviaire Arras/St-Pol). Par ailleurs, au nord du territoire, l'intercommunalité est traversée d'est en ouest par la RD 939 qui relie Arras au littoral, et au sud du territoire par la N25 qui relie Arras à Doullens. Concernant le RD 939, l'intercommunalité travaillera en lien avec le Département pour sécuriser l'accès à la nouvelle Zone d'Activités de Haute-Avesnes et celle de Tincques.

La Communauté de communes connaît ainsi une forte dépendance à la voiture individuelle et de nombreux

habitants utilisent l'automobile pour se rendre sur leur lieu de travail et le plus souvent de manière individuelle (autosolisme).

Encourager la sobriété énergétique dans le transport avec la création de nouvelles aires de covoiturage (à Haute-Avesnes par exemple), inciter à l'usage des modes de transport doux pour les déplacements de courtes distances et développer notamment la mobilité douce sont quelques-uns des objectifs que souhaitent mener le territoire en partenariat avec le Conseil départemental. Sur ce sujet, le réseau conséquent de route communale ou de 3<sup>e</sup> catégorie permettra de développer des expérimentations innovantes avec notamment la mise en place de « chaudières » et itinéraires cyclables. Ces initiatives permettront de développer un maillage de nouveaux tronçons cyclables autour de la véloroute voie verte pour relier les points singuliers du territoire.



Photos D. R.



## Préserver l'environnement et les ressources du territoire (eau, air, biodiversité)

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est un territoire rural qui reste fortement marqué par la présence des filières agricoles qui occupent une large part des espaces (87,3 % d'espaces agricoles en 2009).

L'artificialisation des sols, peu maîtrisée ces dernières années (étalement urbain, disparition des prairies, des haies...) a entraîné une vulnérabilité du territoire face aux risques naturels. La CCCA, consciente de cet enjeu a pris la compétence « lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols » en 2021. Depuis, elle a mené différentes études sur l'ensemble du territoire et notamment sur le secteur de Pas-en-Artois. Sans attendre et conscient des enjeux le Département a engagé des travaux dans le cadre du remembrement permettant de lutter contre l'érosion des sols eu égard à sa politique d'aménagement foncier (plantation de haies, fascines, zones de stockage de l'eau...) à hauteur de 3 millions d'€.

Suite, à la réalisation de cette étude hydraulique sur le secteur de Pas-en-Artois menée en 2021 par la Communauté de Communes, le Département en qualité de gestionnaire des routes départementales prendra sa part sur la base des conclusions des études hydrauliques en réalisant les aménagements nécessaires sur les voiries départementales concernées par ces phénomènes de ruissellements et d'érosion des sols. En qualité de propriétaire, de la caserne de pompier et du collège de Pas en Artois il étudiera la protection de ces ensembles bâtis en lien avec l'intercommunalité.

La préservation durable des ressources du territoire, passe également par une attention particulière sur une action concertée du site classé correspondant à l'alignement de tilleuls de Lignereuil.

Les Campagnes de l'Artois sont également une terre de sources donnant naissance à de nombreux cours d'eau : la Lawe, le Houvelin, la Scarpe, le Fleurin, le Gy, la Canche pour ne citer



qu'eux. La présence de ces sources et cours d'eau sont parfois méconnues de la population, il s'avère dès lors de les faire connaître, les valoriser et de les préserver. Ainsi une étude de mise en tourisme des cours d'eau sera réalisée et se déclinera en actions destinées à renforcer l'attractivité touristique du territoire valorisant ses atouts autour des cours d'eau.

La CCCA à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et l'élaboration en 2024 de son Projet Alimentation Territorial (PAT) continuera de s'engager dans la transition écologique afin de faire face aux enjeux du changement climatique. Ces documents stratégiques ont pour ambition de développer les énergies renouvelables, de réduire les intrants agricoles, de rénover énergétiquement les bâtiments publics et d'apporter un soutien aux particuliers par le financement d'outils de sensibilisation des ménages (mallettes de diagnostic énergétique, maquettes de rénovation...). Le PAT aura quant à lui comme objectifs de valoriser les productions locales, de favoriser la vente en circuits courts et de développer des partenariats avec les producteurs locaux.

### Un territoire qui place l'Humain au cœur des politiques publiques :

Sur ce territoire essentiellement rural, et même si les difficultés rencontrées par les personnes en situation

de précarité sont souvent moins apparentes qu'en milieu urbain, les problématiques restent importantes, en particulier en termes de mobilité et d'isolement (personnes éloignées de l'information, de l'emploi, de l'accès aux droits...) et requièrent des besoins spécifiques en matière d'équipements et de services.

Le maintien des services publics de proximité et leur coordination constitue dans ce cadre un enjeu majeur si nous voulons éviter l'errance administrative des usagers, l'absence de réponse aux difficultés rencontrées et lutter contre la fracture numérique. Afin de renforcer la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP), il est proposé notamment d'encourager et d'accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec les services de la Communauté de communes, des Communes et les Maisons France Service du territoire.

Nous constatons également ces dernières années un nombre important de violences intra familiales et pour y répondre, il est ainsi proposé notamment d'accompagner la pérennisation du poste d'intervenant social en gendarmerie mis en place en 2020. Dispositif qui sera complété par la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Parallèlement, les indicateurs de santé y sont plutôt négatifs et ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence régionale de santé (ARS). Ce constat interpelle d'autant plus que la densité médicale y est plus faible et la prévention plus difficile à appréhender en comparaison avec l'agglomération d'Arras. Il est proposé de promouvoir la santé à tous les âges de la vie (protection maternelle et infantile, perte d'autonomie...) en participant notamment à l'écriture et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS) et en développant l'action du Centre de Planification ou d'éducation familiale (CPEF) sur ce territoire.

Il connaît également un vieillissement important de sa population. Le public âgé présente des risques d'isolement, de précarité et de dépendance qui peuvent le placer dans des conditions sociales sensibles. Il est ainsi proposé notamment d'accompagner la mise en place d'une

halte répit sur le territoire intercommunal.

En matière d'accompagnement vers l'emploi des plus précaires, et en particulier les jeunes et bénéficiaires du RSA, vers les métiers qui recrutent, il est proposé d'informer et de sensibiliser la population de ce territoire au projet de chantier du Canal Seine Nord Europe (CSNE) et de mettre en œuvre des programmes d'insertion permettant aux personnes intéressées la préparation à l'emploi aux métiers du CSNE.

Concernant l'habitat, le parc social présente une faible densité alors que le parc privé se montre trop souvent énergivore et vétuste et nécessiterait un accompagnement spécifique. L'offre d'hébergement est, quant à elle, développée sur le territoire mais se situe essentiellement sur Arras et au détriment des zones rurales.

Afin de soutenir les personnes mal logées, et dans la perspective d'une expérimentation en 2024 du « logement d'abord » avec un portage départemental sur ce territoire, il est proposé d'installer et de développer « les groupes de résolution particulière » afin de repérer et de lutter plus efficacement contre le logement indigne et la précarité énergétique.

En matière de petite enfance, l'intercommunalité a le projet d'acquiescer un nouveau bâtiment sur la commune d'Izel-les-Hameau qu'elle souhaite aménager pour permettre le déplacement de la micro crèche qui accueille actuellement de 10 à 12 enfants et pour laquelle nous bénéficions d'une dérogation d'ouverture de la PMI compte tenu de la configuration des locaux. L'aménagement dans un nouveau bâtiment, nous permettrait ainsi d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

#### **Développer et maintenir une offre de services diversifiée de qualité et accessible à tous :**

Le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois se trouve confronté à l'évolution des besoins des habitants. De plus, le territoire connaît en son sein des phénomènes de mutations sociodémographiques (baisse de l'indice de jeunesse, vieillissement de la population...) et d'accroissement de la vulnérabilité (hausse de la monoparentalité et du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté...). Cela nécessite une adaptation régulière et une modernisation de l'offre de services menée sur ce territoire. Il s'agit d'une part de faciliter l'accès à l'information et d'améliorer l'accueil des usagers concernés par une offre d'accueil de proximité structurée, et d'autre part, de mieux articuler les politiques publiques, en mutualisant les moyens, ainsi qu'en développant le guichet unique intégré pour permettre de lutter contre l'errance administrative. Dès lors, la question de la structuration et du maillage de l'offre de services est également à considérer. La réalisation d'un maillage des équipe-





ments sportifs et culturels est un attendu partagé par la Communauté de Communes et le Département. En effet, pour le Département il représente un moyen d'accompagner efficacement l'EPCI, sur un plan technique et financier, et de développer des pratiques et des services pour tous. En ce sens, la communauté de communes souhaite développer sur le site de Clairefontaine une offre de services diversifiée (sportives, culturelles, numériques, événementielles...). En passant par la réhabilitation du bois via la création d'un parcours pédagogique et de santé, à l'équipement d'un espace culturel... Le lieu pouvant accueillir un grand nombre de manifestations tout en bénéficiant d'un cadre champêtre.



Ainsi, le territoire a la volonté de développer et d'accompagner les pratiques sportives (hors natation). Dans ce cadre, la commune d'Avesnes-le-Comte souhaite la réalisation d'un pôle sportif joutant le collège et l'intercommunalité y participera par la réalisation du terrain synthétique sur la propriété départementale. Cet équipement compléterait l'offre existante à l'échelle de l'intercommunalité. La possibilité d'une rétrocession du foncier propriété du Département pourrait être envisagée. La réflexion sur le devenir du site est en cours. Concernant les équipements sportifs, la création d'une salle de sport à proximité du collège d'Aubigny-en-Artois est en cours de réflexion.

Afin de favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge, la communauté de communes développe deux actions en faveur des enfants et jeunes du territoire :

- l'action « savoir rouler » : chaque année, sur la base du volontariat des écoles et dans le cadre des accueils de loisirs, le service communautaire des sports initie et éduque une trentaine d'enfants à l'usage du vélo. L'action est couplée avec une bourse aux vélos.
- l'action « savoir nager » : en raison du grand nombre d'enfants du territoire ne maîtrisant pas la natation, le service communautaire des sports développera une action en faveur de son apprentissage. Le territoire ne disposant pas de piscine communautaire, la mise en œuvre de cette action

s'envisage dans une structure privée dont les modalités sont en phase de définition.

Le Contrat Territoire de Lecture (CTL), actuellement en phase de rédaction devrait contribuer à renforcer la dynamique de réseau des médiathèques et de le moderniser.

L'intercommunalité souhaite aussi soutenir le développement et/ou la mise en place d'outils numériques qui augmentent l'accessibilité des services de proximité. À cette occasion, le développement d'un FABLAB sur le site de Clairefontaine à Duisans répond à un besoin du territoire qui n'est pas pourvu de ce type d'équipement. Les investissements envisagés permettraient de le rendre itinérant afin de répondre à une demande de manière flexible et mobile sur le territoire, notamment vis-à-vis des collèges et des maisons de retraite.

Enfin, le territoire poursuivra le développement des loisirs de pleine nature avec la labellisation des sentiers de randonnée, l'essor des actions prévues dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ou du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) afin de renforcer l'offre de loisirs et d'événements sportifs en lien avec la stratégie territoriale « Nature et Cadre de vie ».

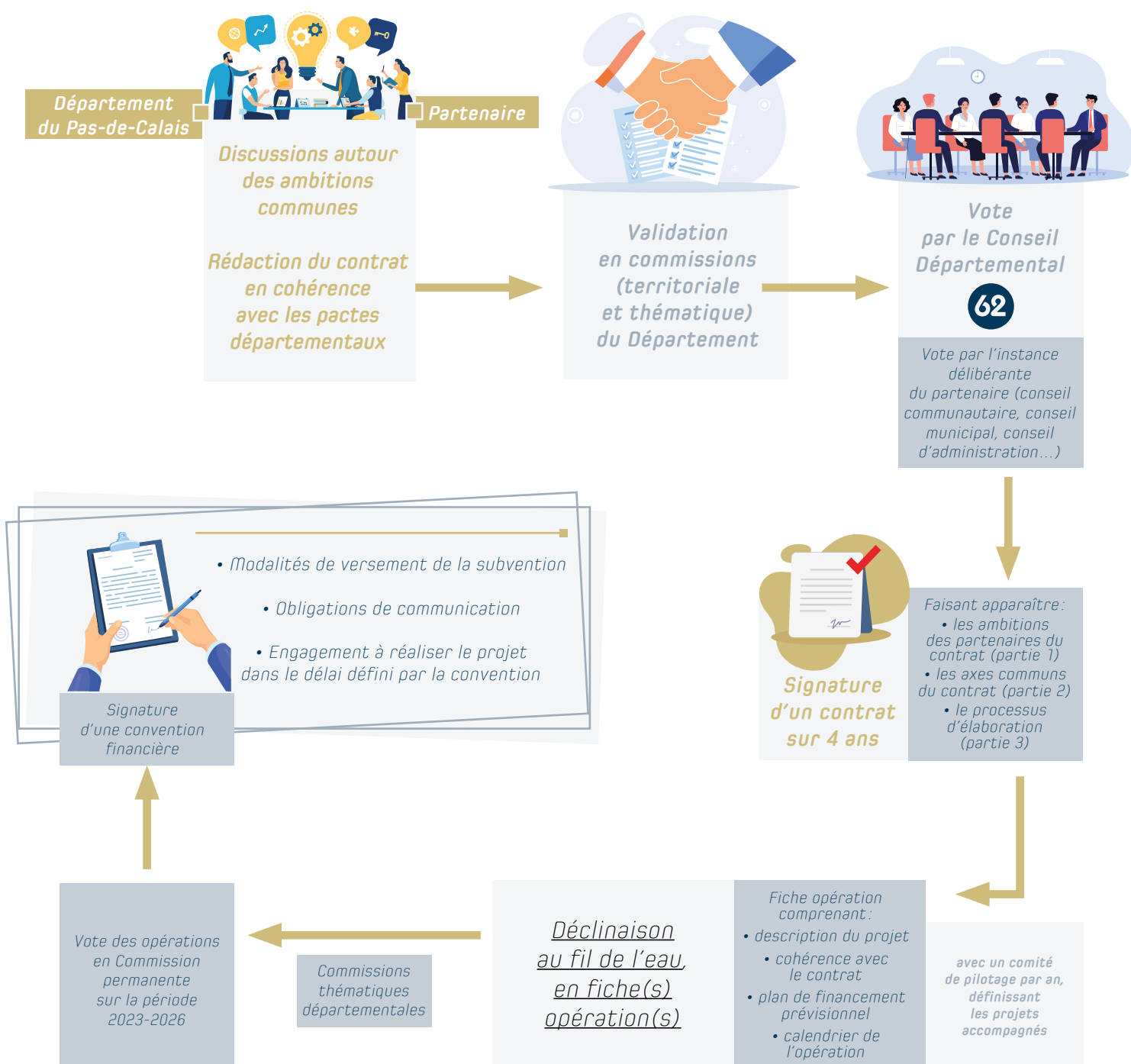


# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

### Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'éla-



boration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a permis d'établir 4 axes de travail partagés :

- Promouvoir les nouvelles pratiques de mobilité afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
- Préserver l'environnement et les ressources du territoire (eau, air, biodiversité)
- Un territoire qui place l'Humain au cœur des politiques publiques
- Développer et maintenir une offre de services diversifiée de qualité et accessible à tous.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes  
des Campagnes de l'Artois,  
Le Président,*

**Jean-Claude LEROY**

**Michel SEROUX**

## ■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*

---



Le Département a investi 7,866 millions d'euros pour les infrastructures routières de 2019 à 2022.

Photo Yannick Cadart

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

749 bénéficiaires  
soit 3 558 499 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

172 bénéficiaires  
soit 1 131 244 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

368 foyers allocataires  
soit 2 194 182 €



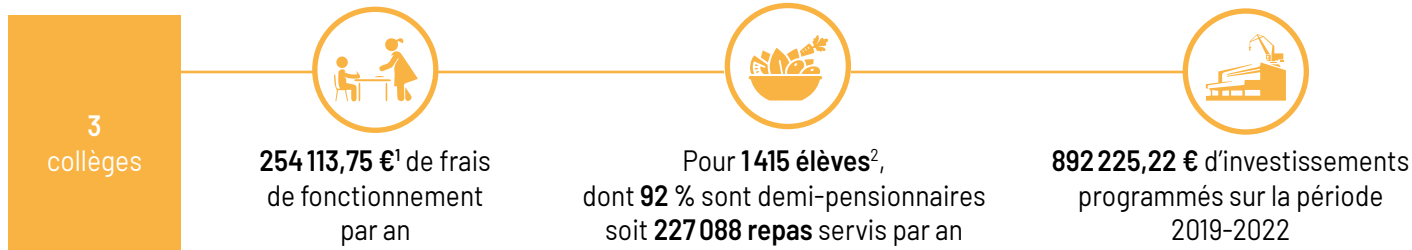
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

52 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 582 218 € de 2019 à 2022 notamment pour les restaurations des clochers des églises Saint-Léger de Berles-Monchel et Saint-Kilien d'Aubigny-en-Artois,
- 191 539 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour la saison culturelle intercommunale.



Pour le sport,

- 44 786 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 133 projets, sur 72 communes, 1 intercommunalité et 2 syndicats pour 3 724 559,40 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 7 866 891,86 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté de communes des campagnes de l'Artois, les centres d'incendie et de secours d'Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte et Pas-en-Artois.

1: Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022; 2: Année scolaire 2022/2023; 3: Moyenne 2019-2020-2021-2022

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Maison du département Solidarité de l'Arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Fiche opération n°1

## Tiers-lieu numérique itinérant de Clairefontaine

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- **EPCI :** Direction générale des services

**Maîtrise d'œuvre :** Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet :**

- Le Labot Clairefontaine - Site de Clairefontaine à Duisans, 4 rue du Docteur Laroche,
- Les collèges du Territoire : Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois, LEAP Savy-Berlette, MFR Berlencourt-le-Cauroy.

**Contexte :**

Après le succès du tiers lieu et du Labot à Avesnes-le-Comte, l'aménagement d'un tiers lieu numérique sur le site de Clairefontaine à Duisans répond à un besoin du territoire qui n'est pas pourvu de ce type d'équipement.

**Objectifs :**

- Offrir un lieu adapté à la montée en compétence numérique,
- Accompagner et former les publics les plus éloignés du numérique,
- Proposer un fablab pour innover, créer, partager ses projets,
- Offrir aux professionnels un espace de coworking convivial,
- Permettre aux collégiens de découvrir les nouvelles technologies, la fabrication numérique grâce à du matériel adapté,
- Accueillir les collégiens sur des stages de découverte professionnelle adaptés,
- Mettre en relation des collégiens avec des professionnels,
- Agir pour l'inclusion de tous les publics (handicaps, seniors, aidants, personnes isolées...),
- Participer à l'insertion professionnelle.

**Descriptif détaillé :**

Le Labot Clairefontaine est un lieu d'expérimentation et de création, avec son fablab dédié au DiY (Do it Yourself) et à la création numérique. Que ce soit pour développer un projet personnel, prototyper une idée novatrice ou tout simplement s'adonner à une passion créative, le fablab est le point de départ de nombreuses réalisations concrètes et inspirantes.

Le tiers lieu de Clairefontaine sera un équipement itinérant qui permettra notamment de se rendre dans les collèges du territoire.



Le Labot Clairefontaine proposera aux collégiens de découvrir de nouvelles activités, des vocations ou des passions, autour du numérique, de la fabrication numérique, du DiY, en permettant l'utilisation de machines innovantes appropriées sur site ou sans avoir à se déplacer grâce à un véhicule équipé qui sillonnera les collèges du Territoire. Il sera proposé un apprentissage par « le faire » et la découverte afin de développer les compétences de chacun dans un environnement stimulant et créatif, en lien avec les programmes scolaires de technologie. L'objectif est d'encourager la curiosité, l'esprit d'innovation et la passion chez les jeunes.

En complément, des journées pédagogiques et d'intégration peuvent être organisées pour les collégiens. En effet, le site de Clairefontaine permet d'accueillir des groupes d'élèves et de proposer des activités numériques au tiers lieu mais aussi d'autres activités sportives, et culturelles dans un site naturel privilégié.

Le Labot Clairefontaine accueillera les jeunes collégiens sur des stages de découverte professionnelle adaptés sur différentes thématiques numériques : commande numérique, robotique, informatique, sécurité, communication et DiY, afin de les préparer aux métiers de demain.

Le Tiers lieu de Clairefontaine proposera des actions pour les professionnels également, notamment grâce à un espace de coworking. Ces derniers peuvent partager avec les collégiens leurs expériences et leur faire découvrir leurs métiers, leurs projets et pourquoi pas les accueillir également en stage.

Le Labot Clairefontaine permettra de poursuivre l'engagement de l'intercommunalité en faveur de la montée en compétence afin de réduire la fracture numérique dans les espaces ruraux, et de donner à chacun les moyens de maîtriser cet outil. Grâce à un espace dédié pour la formation numérique, il sera proposé aux habitants, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter à leur quotidien.

L'objectif du Labot est également de s'adresser à tous les publics en travaillant avec des acteurs de l'inclusion pour les personnes en situation de handicap mais aussi les seniors en créant du lien avec les maisons de retraite et MARPA du Territoire. Des séances spécifiques pourront être mises en place hors des murs afin de limiter les déplacements, en proposant des ateliers ludiques et créatifs adaptés.

Le Labot Clairefontaine participe à l'insertion professionnelle en formant aux outils numériques mais aussi en offrant des missions de Service Civique pour les jeunes.

#### **Partenaires associés à l'opération :**

- État au travers de l'ANCT,
- Région Hauts-de-France
- Département,
- MEM de l'Artois,
- Missions Locales,
- Collèges,
- Maison de retraite,
- MARPA,
- Le Labot d'Avesnes-le-Comte,
- Des professionnels du coworking.

#### **Modalités de fonctionnement :**

Le Labot Clairefontaine et ses espaces fablab, formation, coworking seront ouverts du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

La journée du jeudi sera réservée à l'accueil de groupes et de scolaires sur site.

Un véhicule équipé de machines permettra de se rendre notamment dans les collèges du Territoire afin de faire découvrir la fabrication numérique et le DiY avec un animateur à un niveau de classe de collège, soit une vingtaine de classes par an.





Un échange sera réalisé en amont avec les équipes pédagogiques et les services du département pour préparer au mieux ces animations et créer du lien avec le programme scolaire ou les projets des collèges.

Les animations seront basées sur le faire, afin d'éveiller de manière concrète et ludique la curiosité des élèves sur les techniques proposées (impression 3D, découpe/gravure laser, découpe numérique, broderie/couture, sublimation/DTF, sérigraphie, injection plastique, électronique, robotique, domotique...).

Ces animations seront réalisées avec une attention toute particulière au respect du développement durable avec l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclables, la revalorisation des chutes de matière, la revalorisation de matières plastiques du quotidien, l'utilisation de matériaux de récupération et l'utilisation d'énergies renouvelables (batteries, machines, véhicule électrique, panneau solaire).

Les animations en collèges seront gratuites.

Un bilan sera réalisé avec les élèves et l'équipe pédagogique à l'issue des séances ainsi qu'avec les services départementaux.

Le travail initié pourra continuer en classe, et les élèves seront également invités à se rendre aux Labots pour développer de nouveaux projets ou découvrir de nouvelles techniques.

Des séances adaptées seront également déployées en lien avec les maisons de retraite et MARPA du territoire.

#### **Etudes réalisées :**

Le Labot a été initié dans le cadre de la stratégie numérique régionale élaborée entre 2018 et 2019. Le travail sur l'inclusion numérique, fait en 2021, a également permis de finaliser la stratégie de médiation numérique territoriale, en cours de développement avec les services du Département.

## **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

### **Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités territoriales</b>
<b>Ambition 1</b>	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	<b>Pacte des Solidarités humaines</b>
<b>Ambition 1</b>	Garantir à tous un accueil humain et adapté
<b>Ambition 2</b>	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
<b>Ambition 3</b>	Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 1</b>	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
<b>Ambition 2</b>	Faire de l'éducation un levier d'égalité
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
<b>Ambition 5</b>	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
<b>Ambition 9</b>	Écouter les habitants et agir avec eux

### **Axes) du contrat concerné(s) :**

Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent





## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>2<sup>ème</sup> sem 2023</b>	Ouverture du labot au public
<b>Grandes Etapes</b>	<b>11/2023</b>	Aménagement et mise en place du projet
	<b>01/2024</b>	Démarrage du coworking
		Début des accueils scolaires sur site
	<b>04/2024</b>	Préparation en amont avec les collèges et les équipes
	<b>09/2024</b>	Possibilités d'accueil des journées pédagogiques et d'intégration
Début des animations en collège		

## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Véhicule utilitaire électrique	45 000 €	Département / FIT	51 600 €
Aménagement du véhicule	4 000 €	Région	5 000 €
Machines de fabrication numérique	70 000 €	Participation usagers	5 000 €
Batteries machines pour autonomie + panneaux solaires	4 500 €		
Outillages	2 000 €		
Communication / Flocage	3 500 €	Reste à charge MO	67 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 000 €</b>

### Coût de fonctionnement de l'équipement : 37 750 €

Ressources Humaines	35 000 €
Frais de fonctionnement véhicules	500 €
Formation	1 000 €
Petits matériels	500 €
Maintenance	500 €
Télécommunication	250 €

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



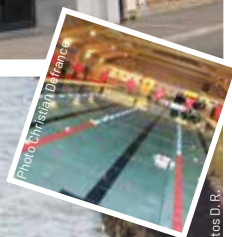
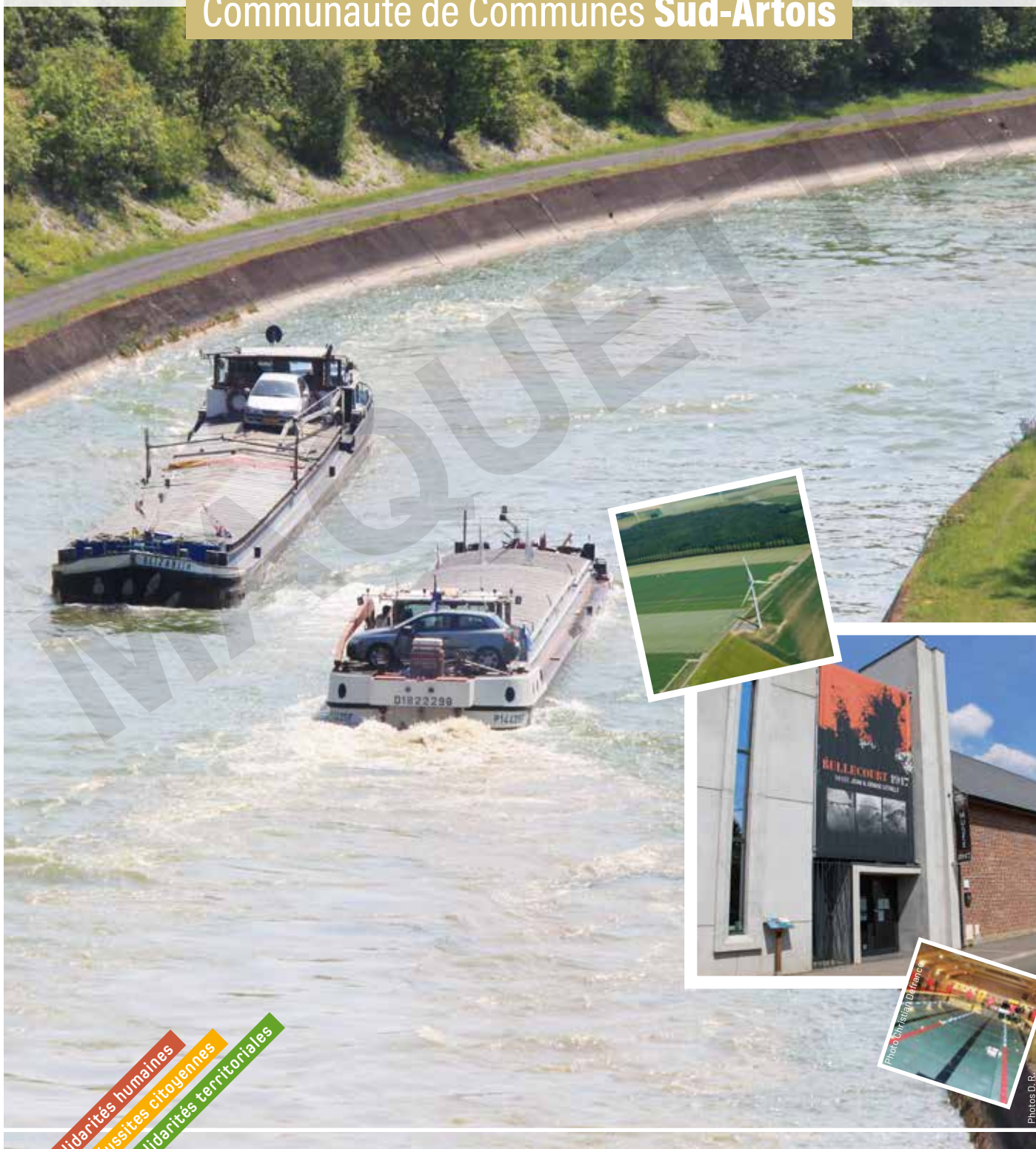
62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes **Sud-Artois**

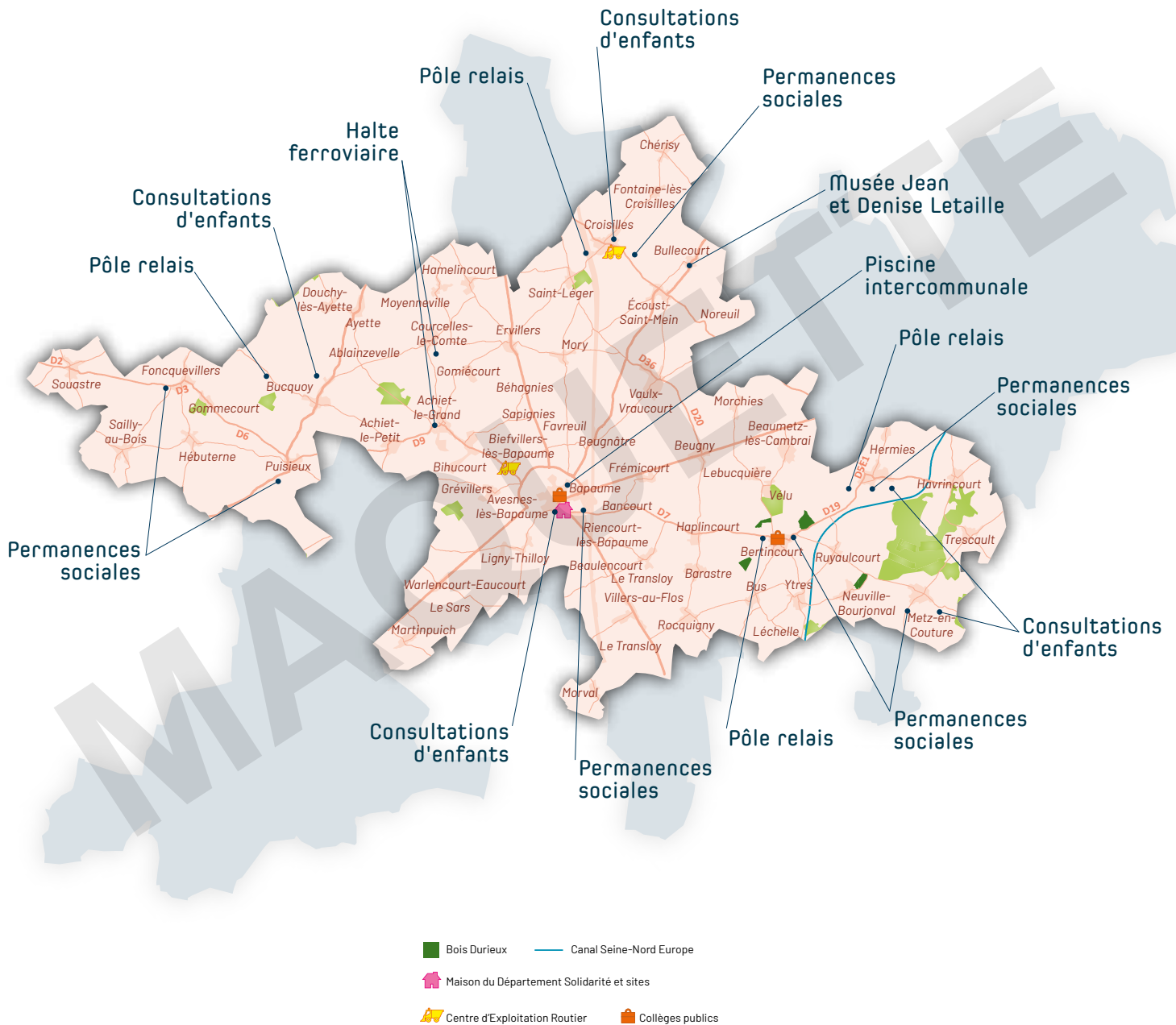


Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

Photos D.R.

MAQUETTE

# Le territoire Sud-Artois







À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Le département du Pas-de-Calais est un partenaire essentiel dans le développement de notre territoire du Sud Artois où les villages autour de Bapaume et des bourgs-centres font preuve de dynamisme. Nos communes vont par ailleurs, bénéficier de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe.

La construction de celui-ci aura une incidence notable sur le développement de l'habitat mais aussi sur notre environnement avec des dépôts de terre qu'il nous faudra maîtriser.

Nous attendons également cette bonne nouvelle d'un emploi durable et pérenne pour de nombreux jeunes notamment.

Avec ce projet de grande envergure, nous aurons l'opportunité de développer l'activité économique mais aussi le tourisme, qui ajouté au tourisme de mémoire renforce l'attractivité du Sud Artois, territoire accueillant où il fait bon vivre.

Nous souhaitons aussi pour notre population, des infrastructures éducatives, culturelles, sportives dignes de ce nom.

N'a-t-on pas eu la chance et l'opportunité de construire notre belle piscine « oxygène » au cours du premier contrat avec le Département. Cette piscine agréable et novatrice avec son bassin en inox a alors été financée en grande partie par le Conseil Général à hauteur d'un million d'euros. Il est toujours utile de le rappeler car cette piscine et la salle Isabelle de Hainaut toute proche constituent un complexe sportif et culturel de belle facture ; nous en sommes fiers !

Pourquoi demain ne pourrions-nous pas construire un cinéma, outil culturel important pour nos habitants mais aussi nos jeunes, nos scolaires, nos collégiens, nos lycéens.

Concernant le sport, il sera nécessaire de répondre aux demandes du monde sportif et éducatif en créant un complexe permettant les jeux de raquette mais aussi un ou deux terrains synthétiques pour la pratique du football, de l'athlétisme.

Le moment est venu d'unir à nouveau nos forces pour bâtir notre territoire de demain.

**Jean-Jacques Cottel,**  
**Président de la Communauté de Communes Sud-Artois**  
**Maire de Bapaume**



# *Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation*

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- La réhabilitation et l'extension de la salle Escoffier, à proximité du collège Carlin Legrand de Bapaume
- La mise œuvre du Contrat Local de Santé
- La construction de la piscine intercommunale à Bapaume

## **zoom**

*sur une opération  
contractualisée*



## **La piscine Oxygène du Seuil de l'Artois, unique piscine du territoire**

Dès 1998, un rapport de la Direction départementale de la Jeunesse et des sports avait révélé que 45 % des enfants du Sud-Artois ne savaient pas nager. L'absence de piscine sur le territoire intercommunal, son caractère rural, l'éloignement géographique des communes en possédant une et les problèmes de mobilité des publics les plus en difficulté expliquent ce constat.

Conscient de ces problématiques le Département et la Communauté de communes se sont engagés à construire un bassin d'apprentissage de la natation, à travers le Contrat Territorial de Développement Durable signé le 18 juillet 2011. L'accompagnement financier du Département s'est élevé à 1 000 000 €.

Inaugurée le 4 novembre 2011 et située à Bapaume, la piscine intercommunale du Sud-Artois baptisée « Piscine Oxygène du Seuil de l'Artois » est avant tout un équipement sportif d'apprentissage et de loisirs. L'objectif principal de cet équipement est d'offrir à chaque enfant du territoire de posséder le « savoir nager » figurant au programme d'EPS. Soucieuse de maîtriser les coûts de construction, la CCSA a choisi un modèle de bassin en inox de 25 m x 10 m et d'une profondeur allant de 0,80 m à 1,80 m.

Depuis douze ans, le fonctionnement de l'équipement s'est considérablement développé, proposant de nombreuses animations aux habitants du territoire telles que l'aquagym, l'aquabike, ou les séances de bébés nageurs.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.





# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.





# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les personnes, pour lutter contre le non-re-

cours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo Yannick Lebart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un logement adapté à ses besoins (soutenir le



développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

## *Le projet de territoire du partenaire*

Territoire rural, fort de son positionnement géographique avantageux au centre de la nouvelle région des Hauts de France et de son réseau autoroutier très dense qui le rapproche des grandes zones urbaines de la Région entre Arras, Cambrai, Amiens, Saint Quentin, métropole européenne de Lille, la Communauté de Communes du Sud-Artois, marquée par une forte activité agricole de grandes cultures, se distingue par son cadre naturel et paysager d'openfield. Le territoire présente un relief peu marqué, composé de vallées sèches ponctuées parfois de cours d'eau temporaires (Hiron-delle, Cojeul, Sensée), propice aux grandes cultures.

Outre le dynamisme d'un secteur agricole très riche qui emploie une forte main-d'œuvre saisonnière, la Communauté de Communes du Sud-Artois a su tirer profit de sa sortie autoroutière située à l'entrée de la ville de Bapaume pour développer un secteur d'activités tourné vers la logistique, les énergies renouvelables, les services et la maroquinerie qui offre un taux d'emploi de près de 80 %.

Pour autant, le territoire souffre d'une baisse de population et peine à se renouveler à l'image de sa commune, bourg centre, Bapaume qui reste néanmoins le principal pôle d'emplois et d'équipements de l'intercommunalité. Une fragilisation de l'offre de commerces de

proximité est en train d'apparaître liée aux difficultés de la transmission même si la population reste particulièrement attachée à ces services.

Cette population, de par ses évolutions récentes et ses caractéristiques (âge, taille des ménages, revenus), requiert des besoins spécifiques en matière d'équipements et services, de mobilité, d'habitat, d'emploi, auxquels la Communauté de Communes du Sud-Artois est amenée à répondre, notamment pour les jeunes et les personnes âgées qui présentent des difficultés particulières.

Fortement dépendant de l'usage de la voiture individuelle, concerné par





des risques naturels liés à des phénomènes érosifs, et comprenant une part importante de logements anciens, c'est enfin un territoire engagé dans la transition énergétique et écologique et reconnu à ce titre, depuis avril 2017, « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Afin de répondre aux enjeux d'avenir, la Communauté de Communes du Sud-Artois porte également des actions en faveur du développement des usages et services numériques, de l'enfance et de la jeunesse.

Sur la base de ces caractéristiques et au regard des enjeux soulevés par les élus et les habitants via une démarche poussée de concertation, la Communauté de Communes du Sud-Artois a défini au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en mars 2020 les orientations du projet de territoire pour les vingt prochaines années.

Les ambitions du projet de développement de la Communauté de Communes du Sud-Artois visent à accompagner le développement démographique du territoire en veillant à l'équilibre territorial entre le bourg centre, les pôles structurants et les communes rurales et en veillant à la proximité, à profiter du positionnement géographique central du territoire au centre de la grande région pour valoriser le potentiel économique et l'innovation économique et technologique, à préserver et à valoriser le cadre paysager et environnemental pour faire du Sud-Artois un territoire durable.

À cette fin, il s'agit de répondre aux besoins de tous en matière d'équipements, de commerces et de services, d'habitat, d'emploi à peu de distance, de favoriser les liens sociaux entre toutes les générations et catégories de la population, d'être un territoire accueillant pour les habitants, les touristes et les entreprises et un territoire relié aux territoires voisins dans une optique de complémentarité, en particulier en matière d'équipements et de mobilité.

À ce titre, le lien fort entre la Communauté de Communes du Sud-Artois et

le pôle urbain d'Arras est à souligner comme le lien créé avec la Communauté de Communes voisine des Campagnes de l'Artois qui s'est traduit par le dépôt d'une candidature commune au Programme Leader 2023-2027. C'est enfin un territoire dont l'atout majeur est la qualité de son cadre de vie (paysages, patrimoine) et qui vit ainsi en harmonie avec son environnement.

Ces ambitions forment un scénario de développement plaçant en son cœur la notion de proximité et les enjeux environnementaux et énergétiques comme fil conducteur.

Ce scénario comprend les 6 axes de développement suivants :

- Structurer le territoire afin de renforcer l'offre en équipements et services au plus près des habitants,
- Favoriser une mobilité sobre, solidaire, efficace et multi-modale,
- Développer une offre d'habitat et d'équipements adaptée à la population, économe en énergie.
- Renforcer l'économie locale en fonction des atouts et ressources du territoire,
- Vivre en harmonie avec son environnement,
- Faire du numérique un outil au service de la proximité.

Cette vision stratégique pour 2030 se décline de façon opérationnelle dans le Plan Climat Air Énergie Terri-

torial (PCAET) en cours d'élaboration. Il constituera à ce titre une véritable feuille de route pour le territoire une fois son approbation réalisée.

À ce titre, toutes les actions déjà engagées s'inscrivent dans les objectifs et les priorités affichés dans ce document. L'axe prioritairement investi a été celui de l'habitat, tant pour répondre aux impératifs environnementaux en matière de rénovation énergétique qu'aux besoins sociaux liés à un habitat ancien issu de la reconstruction d'après guerre. Le territoire communautaire a été complètement détruit dans le cadre du conflit de la première guerre mondiale suite à la bataille de la Somme.

Dans l'optique de répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, les actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat ont mobilisé et mobilisent la Communauté de Communes du Sud-Artois via deux dispositifs : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée dès 2018 et la future OPAH 2024-2028 en cours de définition ou l'aide et le conseil apporté aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs dans le cadre de l'animation du guichet unique de l'Habitat et de l'instauration du permis de louer sur le périmètre de la commune de Bapaume. Un même effort de rénovation énergétique a été engagé également par les communes, membres de





l'intercommunalité, dans le cadre des actions menées au titre du territoire à énergie positive pour la croissance verte dans une logique d'exemplarité. La rénovation de plusieurs bâtiments communaux (Souaste, Beugnâtre, Ervillers, ...) et du complexe sportif communautaire Escoffier à Bapaume en sont de beaux exemples qui doivent nous inciter à poursuivre les efforts.

La stratégie concernant la mise en œuvre d'une mobilité plus durable combinant différents modes de déplacement et alliant infrastructures cyclables et voiries partagées ou réservées est à l'étude et a donné à la création d'un premier itinéraire partagé sur un axe de voirie départementale en étroite collaboration avec les services du conseil départemental sur une liaison entre les communes de Warlencourt Eaucourt et Bapaume via la commune de Ligny Thillooy.

Une étude a également été portée par le conseil départemental sur la mise en œuvre d'un accompagnement au changement de comportement pour les déplacements des élèves fréquentant les deux collèges publics du territoire afin de favoriser et de développer ce mode de déplacement doux pour les collégiens habitant la première couronne de communes située autour des deux établissements concernés. Cette étude servira également pour les autres établissements scolaires du territoire situés dans les mêmes communes. Le même travail est également engagé avec les acteurs économiques et le monde de l'entreprise. La réflexion visant à la création de stations de mobilité proposant auto-partage et vélo-partage, la mise en œuvre de transport solidaire et l'incitation au covoiturage participent également à cette stratégie de mobilité durable.

Un second axe vise à inscrire le territoire dans une démarche de promotion et de soutien à une alimentation saine et durable pour tous. Cette démarche passe par la définition et la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial, par l'animation d'une gouvernance avec l'ensemble des opérateurs des systèmes alimentaires locaux, par l'accompagnement des communes et des

acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une relocalisation de la fabrication des repas servis dans les restaurations collectives présentes sur le territoire, leur alimentation en produits locaux et par la sensibilisation du grand public à une alimentation durable.

Que ce soit au sein de la stratégie sur l'habitat, sur les questions de mobilité, sur les questions d'alimentation ou de façon plus générale au sein du plan d'actions du futur PCAET, l'implication de la société civile revêt une importance majeure. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Sud-Artois amplifie les actions d'éducation à l'environnement tant sur la question de la réduction des déchets, sur les questions de gaspillage alimentaire que sur la biodiversité.

Les acteurs économiques ne sont pas en reste sur le champ de la transition écologique et énergétique et sont ainsi parties prenantes du PCAET au titre de la mobilité comme de la sobriété énergétique. Dans la même lignée, une attention particulière est portée au monde économique via une stratégie de soutien à l'économie locale en créant les conditions d'implantation de nouvelles activités comme le développement d'activités existantes (zones d'activités), soutien à l'investissement dans le cadre du label Entreprendre en Sud-Artois. Un volet de cette stratégie concerne également le secteur du commerce de proximité avec une focale particulière sur la ville

de Bapaume, retenue dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Placée au cœur du projet de l'intercommunalité du Sud-Artois, l'ambition de proximité se traduit par un fort engagement de l'intercommunalité depuis de nombreuses années en faveur de l'accompagnement social de la population (petite enfance, enfance-jeunesse, maison France services, suivi RSA, espaces numériques). La Communauté de Communes du Sud-Artois a également mis en place des réflexions en faveur de la santé et de la vie sociale, signe de l'implication de la collectivité dans les enjeux transversaux de la transition écologique et sociale du territoire (amélioration de l'offre de soins, redynamisation du centre-bourg, résorption de friche, axe sport-santé et rénovation énergétique). Enfin, l'intercommunalité s'interroge également sur sa capacité à répondre aux questions posées par la pratique sportive sur le territoire et plus spécifiquement sur les outils nécessaires à cette pratique en considérant que les équipements sportifs existants comme à créer sont des équipements qui dépassent le cadre communal et qui, à ce titre, devraient être qualifiés d'équipements d'intérêt communautaire (salles de sport de Bucquoy, de Croisilles, stades de foot de Bertincourt, de Bapaume, de Bucquoy, de Croisilles, terrains de tennis de Bapaume, ...).



# Partie 2

## Axes communs du contrat

### Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes Sud-Artois

Les différents échanges ayant eu lieu avec la Communauté de Communes du Sud-Artois ont permis d'identifier six enjeux partagés.

#### Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

Le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois est bien desservi par un réseau routier communal et départemental dense, auquel s'ajoute l'autoroute A1 (avec un diffuseur à Bapaume), la voie ferrée Lille-Arras-Amiens (avec des haltes à Achiet-le-Grand et Courcelles-le-Comte).

La mobilité est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure pour tous les habitants et concerne tous les aspects de la vie quotidienne. La Communauté de Communes connaît une forte dépendance à la voiture individuelle 82 % des actifs du Sud-Artois utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Elle souhaite, donc, soutenir le développement de nouvelles pratiques de déplacements alternatifs et bas carbone en milieu rural.

Depuis 2019 La Communauté de Communes du Sud Artois et le Département du Pas-de-Calais ont ainsi développé un projet innovant et expérimental, au service de la mobilité active et de la transition écologique en milieu rural, en faisant abstraction de la domanialité et avec le souci de la sobriété économique et écologique. L'objectif de ce projet est la constitution d'un réseau cyclable en milieu rural, utilitaire et de loisir, en réutilisant une partie du réseau routier secondaire (RD de 3<sup>e</sup> catégorie, voie communale et voie agricole revêtue)

à destination des mobilités actives et notamment des cyclistes. Après les phases d'étude et de concertation auprès des élus et des habitants, une première tranche de travaux a été réalisée entre Warlencourt-Eaucourt, Ligny-Thilloy et Bapaume, avec la réalisation du 1<sup>er</sup> « chaudiou » du territoire. Les travaux vont se poursuivre afin d'aboutir à un maillage territorial avec une véritable offre de mobilité s'adossant sur les structures existantes.

Pour compléter ce réseau, il est également prévu l'aménagement de l'ancienne voie ferrée entre Bihucourt et Bapaume en voie verte cyclable sur 3,5 km environ. Puis, entre la sortie de l'ancienne voie ferrée sur la RD 7 à Bihucourt et la gare d'Achiet-le-Grand, la route départementale sera entièrement aménagée et sécurisée pour les cyclistes sur 2,5 km environ. Des études environnementales sont en cours.

La finalisation du contournement de Bapaume, initiée lors des précédentes contractualisations, permettra à la fois de désenclaver et sécuriser la traversée de la commune, et de déclasser 1,5 km de routes départementales.

#### Valoriser l'identité territoriale et culturelle grâce au tourisme de mémoire

Le Département souhaite développer un tourisme accessible à tous et de proximité.

Le potentiel touristique du territoire

repose à la fois sur son patrimoine naturel et paysager, avec la présence de nombreux chemins de randonnée intercommunaux et d'itinéraire de grande randonnée comme la Via Francigena (GR145); mais également sur le tourisme de mémoire.

En effet, le territoire de la Communauté de Communes a été le théâtre d'affrontements importants lors de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale au cours de la bataille de la Somme. Aujourd'hui, les monuments, cimetières, mémoriaux sont les témoignages des combats qui ont eu lieu, et ils accueillent de nombreux tou-



Photo Jérôme Poillie



ristes étrangers venant se recueillir sur les terres où sont morts leurs ancêtres. Le musée Jean et Denise Letaille de Bullecourt, ouvert en 2012, rend notamment hommage aux nombreux soldats australiens ayant péri en 1917. La Communauté de communes, en lien avec le Département souhaite à présent offrir aux touristes de passage de bonnes conditions d'accueil. Le site de Puisieux /Serre les Puisieux est de rayonnement international, il regroupe 6 cimetières militaires du Commonwealth et une nécropole nationale, il constitue une étape incontournable des circuits touristiques proposés par les tour-opérateurs. La Communauté de Communes souhaite donc améliorer et sécuriser les conditions d'accueil de ces touristes pour en faire un élément de marketing territorial. Une première phase de travaux a été réalisée et accompagnée financièrement par le Département en 2021 et a permis de faciliter l'accès à plusieurs lieux de mémoire très fréquentés par les touristes britanniques : le Luke's Copse, le Sheffield Memorial Park, le Queen's CWGC, le Serre Road n° 3 situés à Serre les Puisieux. À présent la question de la sécurité et de l'accessibilité aux abords des cimetières situés le long de la RD 919, constitue un point important à améliorer. Ce projet permettra à terme de constituer un véritable circuit mémoriel sur l'un des hauts lieux de la bataille de la Somme, avec l'aménagement d'une aire de stationnement pour les autocars et les véhicules légers, d'une plaine arborée et d'un belvédère.

La sécurisation d'autres cimetières situés le long de RD pourrait également voir le jour.

## Préserver l'environnement et les ressources

Le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois est territoire rural qui reste fortement marqué par la présence du secteur agricole et agro-alimentaire. Les paysages sont façonnés par l'activité agricole qui représente 90 % de la surface occupée du territoire, notamment avec de grandes cultures intensives. L'artificialisation des sols, peu maîtrisée ces dernières années (étalement urbain, disparition des prairies, des haies...) a entraîné une vulnérabilité



du territoire aux risques naturels. L'intercommunalité, consciente de cet enjeu majeur a pris la compétence « Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux », en complément de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La réalisation d'une étude sur tout le territoire intercommunal en 2019/2020 a permis de définir des axes de ruissellement sur 6 sous bassins-versants et de proposer des aménagements. Des travaux sur les bassins-versants de l'Hirondelle et de la Sensée ont été réalisés grâce notamment aux politiques de droit commun du Département (FIEET, FARDA). Le Département, en qualité de gestionnaire des routes départementales, prendra sa part sur la base des conclusions de l'étude hydraulique en réalisant les aménagements nécessaires sur les voiries départementales concernées par ces phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Le territoire de la Communauté de Communes possède peu d'espaces naturels. Les « Bois Durieux », propriété départementale, d'une superficie de 77 ha sont répartis sur 4 parcelles des communes de Bertincourt, Vélou et Neuville Bourjonval. Ces espaces ont été plantés en 1999-2000 pour y développer une production forestière et la gestion a été confiée à une association. Ces bois jouent à présent un rôle écologique important avec le développement et la diversification de la biodiversité. Le Département conscient de l'intérêt écologique de ces espaces souhaite redéfinir

leur vocation, une ouverture au public pourrait être envisagée en partenariat avec EDEN 62. Une expérimentation, suivie d'une phase d'évaluation, sur le site de Neuville-Bourjonval pourrait ainsi être réalisée.

Le Projet Alimentaire Territorial est labellisé depuis 2021, à travers 3 axes : l'accompagnement de la restauration collective (approvisionnements locaux, loi Egalim, lutte contre le gaspillage alimentaire), la solidarité alimentaire (aide alimentaire, actions collectives pour aller vers les plus précaires) et le soutien des producteurs agricoles et alimentaires (agriculture biologique, vente directe, mise en dialogue du monde agricole). Il vise plus particulièrement à mettre en place une offre alimentaire de qualité pour les habitants du territoire. Le Département à travers sa délibération-cadre « Le meilleur produit au plus près » est également mobilisé afin d'accompagner les différents acteurs dans une alimentation de proximité, accessible à tous. Son attention se porte prioritairement sur les publics qu'il accompagne. Les collégiens et les établissements médico-sociaux sont d'ores et déjà impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets. Afin de promouvoir et de proposer une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous, il est proposé d'accompagner également les projets « alimentations » du territoire dont la création d'une Épicerie Sociale.

La Communauté de Communes à tra-

vers son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) s'est engagée dans la transition écologique afin de faire face aux enjeux du changement climatique. Il repose sur le développement d'énergies renouvelables, la réduction des intrants agricoles, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la végétalisation de l'espace public et le développement de nouvelles formes de mobilité. Le Département à travers son Pacte des solidarités territoriales souhaite également relever le défi du changement climatique à travers ses politiques départementales et en mobilisant ses partenaires et les acteurs du territoire.

### **Proposer une offre de services diversifiés, facteur d'attractivité du territoire**

Pour maintenir son attractivité économique, la Communauté de Communes a récemment accueilli une entreprise spécialisée dans la production et la distribution de légumes racines biologiques issus des Hauts de France. Elle s'est installée à Lebucquière le long de la RD30 sur l'axe Bapaume/Cambrai, à l'intersection avec la RD18. Pour sécuriser et assurer l'accessibilité du site tout au long de l'année, le renforcement de la chaussée (mise hors-gel) sera nécessaire. La Communauté de Communes à travers sa compétence la prendra à sa charge, au regard de la réciprocité souhaitée dans le cadre de ce nouveau contrat.

La Communauté de Communes à travers sa compétence en matière d'équipement sportif souhaite poursuivre le maillage de son territoire afin d'offrir à tous les habitants du territoire des structures sportives de qualité et ainsi développer le sport santé/bien-être. Cette ambition est partagée par le Département à travers l'ambition 3 « Rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives » du Pacte des réussites citoyennes. La salle de sport de Bertincourt située à proximité du collège Jacques-Yves Cousteau, utilisée à la fois par les collégiens et les nombreuses associations locales nécessiterait d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes. La Communauté de Communes va réaliser un schéma des équipements sportifs

intercommunaux, la création d'un pôle « sports » à proximité du collège pourrait ainsi voir le jour afin de répondre aux besoins identifiés (terrain synthétique, salle omnisports...).



En revanche, la Communauté de Communes ne s'est pas encore totalement appropriée les différents dispositifs départementaux qui pourraient lui permettre de structurer son offre culturelle. Le Département souhaite, en effet rendre accessible au plus grand nombre la pratique ou l'accès à une offre culturelle diversifiée et de qualité. Ainsi, le réseau Lisa constitué de 7 bibliothèques va développer un service de proximité à la population : avec une seule carte, un portail informatique commun, l'utilisateur pourra emprunter dans toutes les structures.

### **Un territoire qui place l'humain au cœur des politiques publiques : développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles**

Sur ce territoire essentiellement rural, et même si les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité sont souvent moins apparentes en milieu rural qu'en milieu urbain, les problématiques restent importantes, en particulier en termes de mobilité et d'isolement (personnes éloignées de l'information, de l'emploi, de l'accès aux droits...) et requièrent des besoins spécifiques en matière d'équipements et de services.

Le maintien des services publics de proximité et leur coordination constituent dans ce cadre un enjeu majeur si nous voulons éviter l'errance administrative des usagers, l'absence de réponse aux difficultés rencontrées et lutter contre la fracture numérique. Afin de renforcer la démarche d'accueil social inconditionnel

de proximité (ASIP), Il est proposé notamment d'encourager et d'accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec la Communauté de Communes, les communes, les collèges et les Maisons France Service du territoire.

Il est également proposé de participer au projet « d'animation de la vie sociale » dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG). Il pourrait prendre la forme d'espaces de vie sociale, disséminés sur le territoire et s'appuyant à la fois sur une association motivée pour le label et sur la prise en compte systématique des habitants dans leur besoin et leur projet. Les ateliers cuisine organisés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial concourent aussi à déployer l'animation de la vie sociale sur le Sud-Artois. Nous constatons également ces dernières années un nombre important de violences intra familiales et pour y répondre, il est ainsi proposé notamment d'accompagner la pérennisation du poste d'intervenant social en gendarmerie mis en place en 2022.

Parallèlement, les indicateurs de santé y sont plutôt négatifs et ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence régionale de santé (ARS). Ce constat interpelle d'autant plus que la densité médicale y est plus faible et la prévention plus difficile à appréhender. Afin de lutter contre la désertification médicale et développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, la Communauté de Communes envisage la création d'une maison de santé intercommunale pluridisciplinaire. Il est également proposé de promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Protection maternelle et infantile, perte d'autonomie...) en participant notamment à la réécriture du Contrat local de santé (CLS) et en développant l'action du Centre de Planification ou d'éducation familiale (CPEF) sur ce territoire. Le schéma régional de santé, récemment publié, oriente de manière significative l'élaboration des futurs contrats locaux de santé avec une réflexion sur la santé mentale des populations. Cette problématique de santé mentale (dépressions, burn-out, sentiment de solitude, harcèlement scolaire...) devrait devenir un en-



jeu majeur, si ce n'est prioritaire, du futur contrat local de santé de la Communauté de communes.

Concernant l'habitat, le parc social présente une faible densité alors que le parc privé qui se montre trop souvent énergivore et vétuste, nécessiterait un accompagnement spécifique. L'offre d'hébergement est, quant à elle, développée sur le territoire mais se situe essentiellement sur Arras et au détriment des zones rurales.

Afin de soutenir les personnes mal logées, et dans la perspective d'une expérimentation en 2024 du « logement d'abord » sur ce territoire avec un portage départemental, il est proposé d'installer et de développer « les groupes de résolution particulière » afin de repérer et de lutter plus efficacement contre le logement indigne et la précarité énergétique.

### **Le Canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire**

Le Canal Seine-Nord Europe est un Canal à grand gabarit qui reliera Compiègne dans l'Oise à Aubencheul-au-Bac dans le Nord. Maillon central de la liaison fluviale Seine-Escaut, il traversera le territoire de Ytres à Havrincourt et va profondément marquer le paysage des communes traversées. Il deviendra à terme une composante paysagère et identitaire du ter-

ritoire. Cette réalisation représente une véritable opportunité d'emploi et d'insertion pour les habitants, et d'attractivité du territoire, tant du point de vue économique que touristique.

Le Département a rappelé dans l'ambition 3 « Accompagner les grands projets du territoire » du Pacte des solidarités territoriales qu'il poursuivrait son soutien aux projets structurants. Dans le cadre de ses compétences solidarités humaines et territoriales, le Département agit ainsi en faveur de l'insertion et de la conduite des opérations d'aménagement foncier.

Le chantier du Canal Seine-Nord Europe offre en effet de nombreuses opportunités d'emploi et de professionnalisation des publics du territoire de la phase préparatoire du chantier jusqu'à la mise en service du canal. À travers le dispositif Canal solidaire et dans le cadre de Clauses d'insertion par l'activité économique (CIAE), les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) sont sensibilisés en priorité aux métiers en tension. Ils reçoivent une formation en vue d'une prise de poste, première marche du retour à l'emploi. L'objectif final de ce parcours demeure l'obtention d'une insertion professionnelle durable en Contrat à Durée Indéterminée, Contrat à Durée Déterminée ou un contrat d'apprentissage. Les personnes concernées peuvent être des demandeurs d'emploi de longue du-

rée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes sans qualification ou des travailleurs en situation de handicap, c'est-à-dire les publics cibles du Département.

En matière d'accompagnement vers l'emploi des plus précaires, et en particulier les jeunes et bénéficiaires du RSA, vers les métiers qui recrutent, il est donc proposé de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation de la population de ce territoire en s'appuyant sur le projet de « Maison du Canal » qui sera située à Bertincourt, véritable vitrine du projet. En parallèle, seront mises en place des actions d'insertion (accompagnement au projet professionnel, préparation à l'emploi...) permettant ainsi aux personnes intéressées l'accès aux emplois du Canal Seine-Nord Europe.

Dans le cadre du Contrat Territorial de Développement de l'Artois-Cambrésis couvrant le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois, différents projets ont été identifiés (les Contrats Territoriaux de Développement, dont l'élaboration est portée par l'ensemble des partenaires du projet, visent à intégrer le canal dans les territoires et à identifier les opérations apportant une plus-value au projet). Le Département y portera une attention particulière.

Consciente de l'enjeu et du besoin d'appropriation de ce grand projet par la population, la Communauté de Communes a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du Canal. Cet équipement sera localisé au sein de l'ancienne antenne communautaire de Bertincourt. Il constituera un point d'accueil et d'information sur le projet et ses retombées. Un cheminement piétonnier sera créé permettant de rejoindre le belvédère, offrant un point de vue sur le Canal. Des réflexions sont en cours sur les différents aménagements à prévoir autour de ce site.

Enfin, une collaboration entre le CAUE, le Département et la Communauté de Communes, faisant l'objet d'une convention partenariale, permettra d'accompagner la collectivité et les habitants impactés par le projet sur les enjeux liés au paysage, aux mobilités, à l'habitat, aux services et commerces, ainsi qu'aux sujets de mémoire, de transmission et de valorisation de l'histoire du lieu.



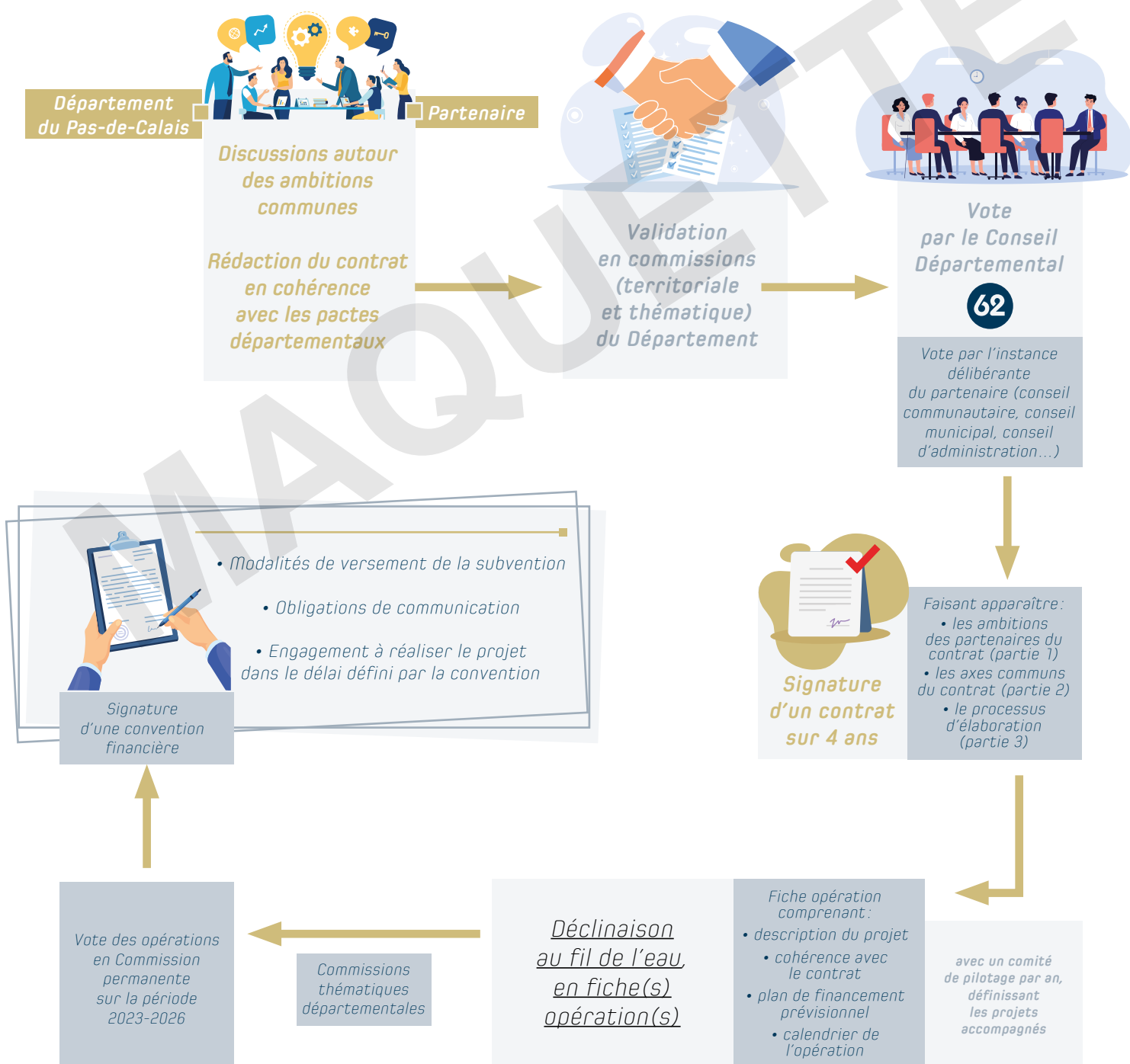
Photo Yannick Gadant

# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

### Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la Communauté de Communes Sud-Artois en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes Sud-Artois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes Sud-Artois, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompa-

gnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.



# L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de communes du Sud-Artois a permis d'établir 6 axes de travail partagés :

- Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
- Valoriser l'identité territoriale et culturelle grâce au tourisme de mémoire
- Préserver l'environnement et les ressources
- Proposer une offre de services diversifiés, facteur d'attractivité du territoire
- Un territoire qui place l'humain au cœur des politiques publiques: développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles
- Faire du Canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras, le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Maire de Bapaume,  
Pour la Communauté de Communes du Sud-Artois,  
Le Président,*

**Jean-Claude LEROY**

**Jean-Jacques COTTEL**

- *Au-delà des contrats :  
l'action du Département...*

---



Aire de covoiturage de Bapaume

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes Sud-Artois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

611 bénéficiaires  
soit 2 902 861 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

134 bénéficiaires  
soit 881 318 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

355 foyers allocataires  
soit 2 576 630,04 €



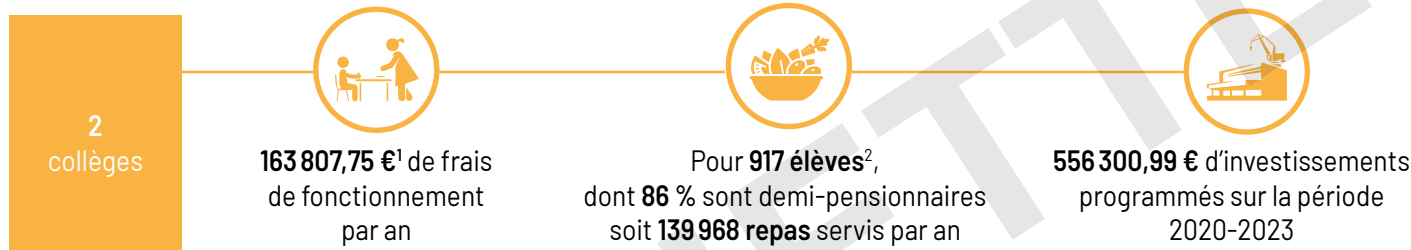
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

48 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 801 119 € de 2019 à 2022 notamment pour la construction de la médiathèque intercommunale de Bapaume ou pour les restaurations des églises Saint-Pierre de Neuville-Bourjonval ou Saint-Mein d'Ecoust-Saint-Mein,
- 71 083 € de fonctionnement de 2019 à 2022.



Pour le sport,

- 751 023 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 84 projets, sur 49 communes et 2 syndicats pour 21 891 391 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 5 760 990,63 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté de communes Sud-Artois, les centres d'incendie et de secours de Bapaume et Bucquoy.

MAQUETTE



## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Maison du département Solidarité de l'Arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine – Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté de communes du Sud-Artois

Fiche opération n°1

## *Sécurisation et valorisation des lieux de mémoire à Serre-les-Puisieux (2<sup>ème</sup> phase)*

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté de communes du Sud-Artois

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) de l'Arrageois
- **EPCI** : Direction Générale des Services

**Maîtrise d'œuvre** : VERDI

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Puisieux / Serre-les-Puisieux

**Contexte :**

Etape incontournable des circuits touristiques, le site de Puisieux / Serre-les-Puisieux regroupe six cimetières militaires du Commonwealth et une nécropole nationale. En grande majorité située le long de la RD 919, ils ne sont accessibles à pied qu'en empruntant la route, la Communauté de communes souhaite donc améliorer et sécuriser les conditions d'accueil des touristes anglophone, en majorité, venant se recueillir sur les tombes de leurs ancêtres. Lors de la précédente contractualisation une première opération de sécurisation et de mise en accessibilité a été réalisée. Les travaux ont consisté en la réfection du Chemin du Bois, chemin rural, desservant trois cimetières militaires afin de permettre le cheminement des personnes à mobilité réduite.

**Objectifs :**

- Améliorer et sécuriser l'accessibilité des sites militaires le long des routes départementales,
- Sécuriser l'accès aux lieux de Mémoire,
- Développer le tourisme de Mémoire,
- Valoriser le potentiel touristique du territoire.

**Descriptif détaillé :**

Les travaux consistent en la création d'une aire de stationnement le long de la RD 919 permettant d'accueillir en toute sécurité les autocars et les véhicules légers et la création d'un cheminement depuis ce parking pour rejoindre les différents cimetières se raccordant au chemin rural déjà réalisé afin de constituer un véritable circuit mémoriel sur l'un des hauts lieux de la bataille de la Somme.

Un aménagement paysager de type plaine arborée sera créé à l'arrière du parking entre le cimetière Serre 1 et la nécropole nationale.

Un belvédère sera également aménagé afin de proposer aux touristes une lecture du paysage et des événements qui ont eu lieu dans cette zone de combat.

Enfin, une aire de stationnement pour véhicules légers et personnes à mobilité réduite sera aménagée à l'angle du chemin du Bois et de la rue du Château d'Eau.



### Partenaires associés à l'opération :

- CWGC,
- Arras Pays d'Artois Tourisme,
- Région Hauts-de-France,
- Pas-de-Calais Tourisme, Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : CAUE

Etudes réalisées : CAUE

## C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

### Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
<b>Ambition 1</b>	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
<b>Ambition 4</b>	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
<b>Ambition 10</b>	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
<b>Ambition 11</b>	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
<b>Ambition 14</b>	Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international

### Axes) du contrat concerné(s) :

Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers.

## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>04/2022</b>	Attribution du marché de MOE
	<b>12/2023</b>	Acquisitions foncières
<b>Début des travaux</b>	<b>06/2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>09/2024</b>	

## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	597 545 €	Département / FIT	50 000 €
Honoraires	43 000 €	Département / Politique touristique	150 000 €
Frais d'acquisitions	14 000 €	Département / OSMOC <sup>1</sup>	180 400 €
		Etat / DETR <sup>2</sup>	50 414,24 €
		Région Hauts-de-France / PRIT <sup>3</sup>	20 825 €
		Association de Sheffield (don)	37 800 €
		Reste à charge MO	165 105,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>654 545 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>654 545 €</b>

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

Développement durable

<sup>1</sup> Vote lors du Conseil départemental du 26 septembre 2022

<sup>2</sup> A demander - programmation 2024

<sup>3</sup> A demander - Accompagnement et modernisation de l'offre de tourisme de mémoire)



62

Pas-de-Calais  
*Mon Département*



## CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Fédération colombophile de Festubert



Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

Photo Sébastien Jarry  
Photos Yannick Cadart





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Depuis 1950, la fédération colombophile française était installée 54 boulevard Carnot à Lille (59 000), dans un immeuble de 4 niveaux qui posaient des difficultés tant d'accessibilité que de fonctionnement : absence de visibilité, difficulté à accueillir du public, impossibilité d'organiser de l'événementiel, difficulté de stationnement...

Ce constat a amené la fédération colombophile française et la fédération colombophile du Pas-de-Calais à réfléchir à un projet de création d'une Maison de la Colombophilie, en d'autres lieux, plus adaptés. L'idée est de disposer de bâtiments qui permettent d'installer les sièges des fédérations nationale et régionale et de proposer un pôle d'animations en Hauts-de-France, région qui concentre 70 % des adhérents de France.

Une opportunité immobilière s'est présentée à Festubert, commune au cœur des Hauts-de-France, dans le triangle Lille-Béthune-Douai. La fédération nationale s'est portée acquéreur d'un ancien corps de ferme.

Des travaux s'avèrent nécessaires afin de proposer outre des espaces bureaux pour le personnel de la FCF, le siège et les bureaux de la région Nord - Pas-de-Calais, un espace musée ouvert au grand public et aux scolaires, un espace de rencontre et de convivialité permettant d'accueillir 300 à 400 personnes pour des stages de formation, des congrès, des remises des prix, des moments festifs, une salle connectée pour organiser des réunions en distanciel, un colombier permanent et animé pour accueillir des courses événementielles, un studio pour le soigneur du colombier collectif.

Prévus début 2024, ces aménagements permettront à la FCF d'être partie prenante des animations organisées dans le cadre des Jeux Olympiques, et d'accueillir, dans les conditions requises, les championnats d'Europe et du Monde de colombophilie, en 2025.

La Maison de la Colombophilie, un projet pour refléter une colombophilie française dynamique, innovante et rassemblée.



**Benoît Cailliez**  
**Président général de la Fédération Colombophile Française**

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.





# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Les compétences du partenaire sur le territoire

Association reconnue d'utilité publique par décret du 17 avril 1930, la fédération colombophile française est chargée par la loi d'organiser la colombophilie en France, soit l'élevage et les compétitions de pigeon voyageur en France. La première Fédération Nationale des Sociétés Colombophiles de France a été créée par décret du 28 juillet 1927. L'actuelle fédération colombophile française en est l'héritière.

## Deux siècles de pratique ancrée dans le Pas-de-Calais et le Nord

Des années 1800 à 1960, le sport colombophile a connu un essor considérable, surtout dans les cités minières du Pas-de-Calais et du nord de la France (notamment dans l'arrondissement de Béthune), en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. Soutenue par les Houillères, la colombophilie est alors un sport populaire et démocratique. Durant cette période, l'essor du pigeon voyageur passe aussi par les armées, avec cet oiseau chargé de porter des messages entre les champs de bataille et les états-majors. Aujourd'hui encore, l'armée française dispose d'un colombier militaire, au mont Valérien (Suresnes), pour exploiter les capacités du pigeon voyageur, voler à plus de 70 km/heure de moyenne entre un point de lâcher et son habitat, « le colombier ».

Aujourd'hui, quelque 9000 élevages de pigeons voyageurs adhèrent à la fédération colombophile française, dont un tiers dans le Pas-de-Calais, cœur historique de la colombophilie française avec le Nord voisin. L'arrondissement du Béthunois compte cinquante-deux associations, celui de l'Audomarois quinze, du Boulonnais douze, du Saint-Polois onze, du Calaisis huit et de l'Arrageois six.

## La fédération colombophile française assure des missions réglementaires

La fédération colombophile française est chargée d'assurer la protection des pigeons voyageurs et de collaborer à la répression des infractions relatives à la colombophilie, de délivrer des permis de lâchers pour les pigeons voyageurs français et étrangers (plus de 700 permis délivrés annuellement), de surveiller et contrôler les lâchers de pigeons voyageurs français et étrangers sur le territoire français, de faire respecter la réglementation en organisant le contrôle des colombiers, de prendre des mesures pour maintenir la qualité sanitaire des élevages de pigeons voyageurs en cas d'épizootie.

La fédération doit également participer à l'amélioration de la race du pigeon voyageur (400000 naissances par an en France), venir en aide aux colombophiles les plus déshérités, au moyen de la caisse d'entraide mutuelle, organiser la formation des jeunes et des nouveaux colombophiles et encourager la recherche scientifique tendant à mieux connaître le pigeon voyageur (des suivis GPS ont ainsi été développés ces dernières années pour tenter de comprendre les mécanismes d'orientation du pigeon voyageur).

## Un patrimoine à sauvegarder

La colombophilie est dans l'ADN patrimonial du Pas-de-Calais, au même titre que les beffrois, les anciennes cités minières, les falaises blanches de la Côte d'Opale, le cheval de trait boulonnais... Ces quatre dernières décennies, la colombophilie du Nord de la France a connu une baisse du nombre de pratiquants aujourd'hui enraillé.

La fédération colombophile française met aujourd'hui tout en œuvre pour préserver ce patrimoine vivant : le projet de Maison de la colombophilie, à l'image de la Maison du cheval boulonnais (Samer), en sera l'outil.

Avec ce projet, la Fédération Colombophile Française quitte le Nord pour le Pas-de-Calais. La maison de la colombophilie aura une triple mission : héberger les fédérations colombophiles françaises et du Nord-Pas-de-Calais, le siège du groupement colombophile de Béthune et de la société colombophile de Béthune ; être un lieu de mémoire avec un musée ouvert au grand public et aux scolaires ; accueillir un colombier sportif collectif destiné à accueillir des compétitions nationales et internationales. Installée dans une ancienne ferme à l'architecture typique du Nord de la France, la maison de la colombophilie sera un lieu ouvert aux associations locales non colombophiles ainsi qu'aux associations patrimoniales de l'élevage et de préservation des espèces avicoles régionales.

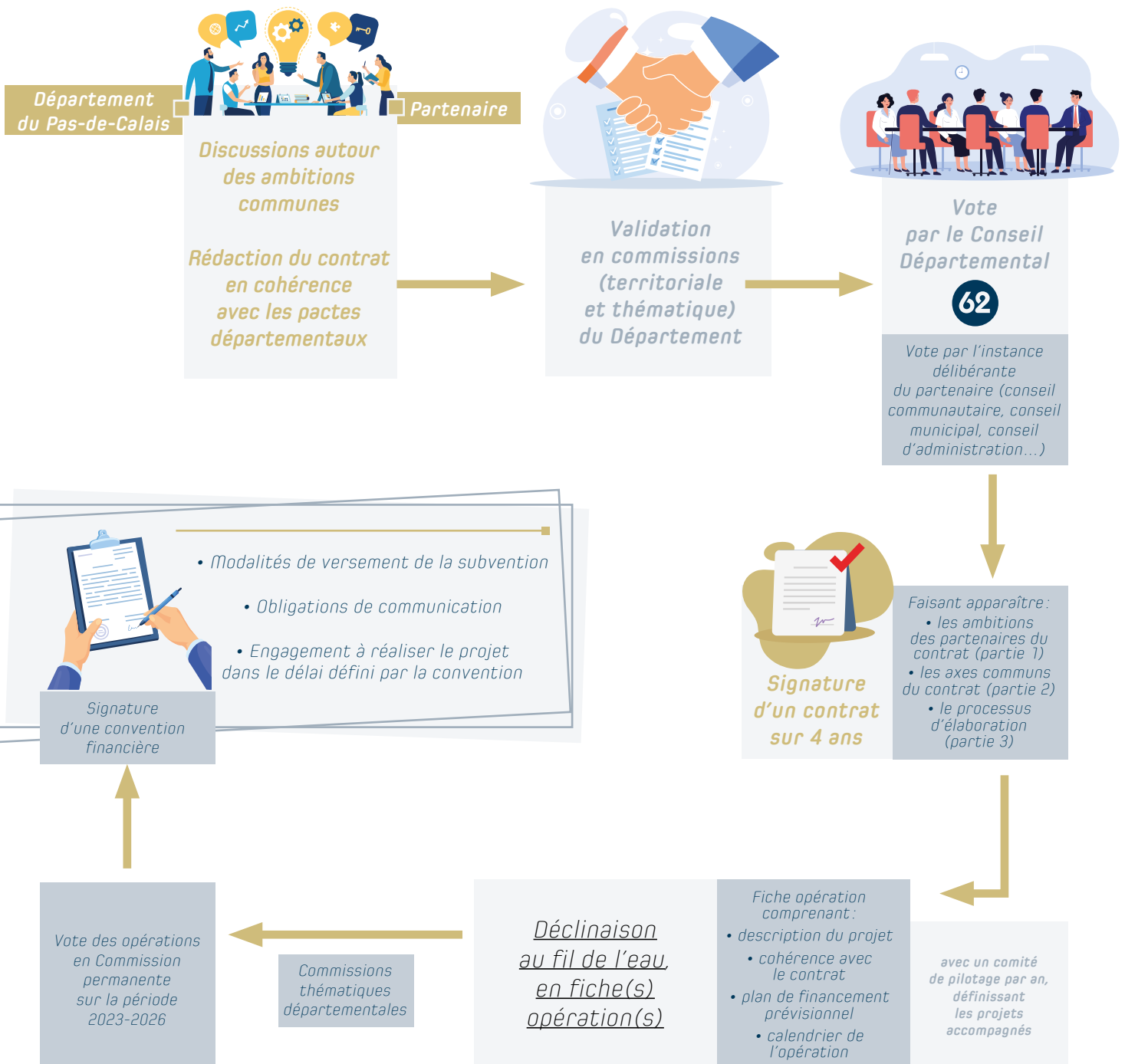
L'arrivée à Festubert s'accompagne du renforcement des moyens humains pour faire vivre ce nouveau site. À Lille, la fédération colombophile française comptait 2,5 équivalents temps plein. En 2024, ils seront 6 à la Maison de la colombophilie : un directeur, deux assistantes administratives et comptables, une alternante de l'Université d'Artois (Arras) chargée de réaliser le musée du pigeon voyageur, deux services civiques chargés de l'animation du colombier collectif.

# Partie 2

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la Fédération Colombophile Française en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de l'Artois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Fédération Colombophile Française, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-



sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Seppeler



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Fédération Colombophile Française permet d'établir un axe de travail partagé :

- reconnaître la colombophilie comme un élément fort du patrimoine culturel immatériel français, et du Bassin Minier en particulier.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental,*

*Pour l'association Fédération Colombophile Française,  
le Président général,*

**Jean-Claude LEROY**

**Benoît CAILLIEZ**

## *Les interlocuteurs du contrat*

**Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

**Côté partenaire :**

- Fédération Colombophile Française



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et la Fédération Colombophile Française

Fiche opération n°1

## Maison de la colombophilie

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Fédération Colombophile Française

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois
- **Partenaire** : Président de la Fédération Colombophile Française

**Maîtrise d'œuvre** : à définir

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Bâtiment sis 489 rue Sèche 62149 Festubert

**Contexte :**

La colombophilie, qui consiste à élever des pigeons voyageurs et à les faire courir est une pratique sportive, liée à l'histoire du Bassin minier. Elle est inscrite à l'inventaire du patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2012.

En effet, les Houillères ont fortement encouragé la pratique de la colombophilie en incluant des pigeonniers dans les logements des mineurs. À partir de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la colombophilie est très clairement promue par l'industrie minière comme un loisir et sport pour les ouvriers dont les adeptes sont nommés « *les coulonneux* ».

Aujourd'hui, la colombophilie demeure une pratique fortement présente dans le Bassin minier, où de nombreux colombophiles perpétuent cette tradition et se sont regroupés en associations telles que la Fédération Colombophile Française.

Celle-ci était installée, depuis 1950, boulevard Carnot à Lille. Les bâtiments n'étaient plus adaptés au fonctionnement de la structure et limitaient le développement de ses activités. La vente de l'immeuble lillois a facilité l'acquisition, pour le même prix – 1,5 million d'euros – d'un ancien corps de ferme de 1 200 m<sup>2</sup> implanté sur un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> comprenant une mare, à Festubert.

Cette opportunité immobilière encourage aujourd'hui la fédération à améliorer sa visibilité auprès des 8 800 éleveurs français (dont 80 % résident dans la région Hauts-de-France) et à devenir un pôle d'animations en région.

**Objectifs :**

- Disposer d'un lieu permettant d'être une vitrine de la colombophilie et le développement des activités de la fédération,
- Diversifier les activités et les publics,
- Contribuer au devoir de mémoire en promouvant le rôle du pigeon, messenger ou encore sentinelle, lors de la première guerre mondiale,
- Préserver un patrimoine culturel immatériel reconnu.





### **Descriptif détaillé :**

Les nouveaux bâtiments de la Fédération Colombophile Française permettront d'envisager la tenue de formations, l'organisation d'échanges, en dehors de la saison de la colombophilie (de septembre à mars). Le projet prévoit la création de salles de réunion et d'un espace de restauration ainsi que la construction d'une salle polyvalente. La grange sera complètement réaménagée afin de disposer d'un colombier collectif (environ 500 volatiles).

Il s'agit donc d'aménager les bâtiments de l'ancien corps de ferme, afin de disposer de/d' :

- un espace administratif, dédié au personnel de la fédération nationale,
- un espace dédié au siège et aux bureaux de la fédération régionale,
- un musée ouvert au grand public, notamment aux scolaires, afin de promouvoir la colombophilie civile et militaire française et le patrimoine immatériel qu'elle représente en Hauts-de-France, en particulier dans le Bassin minier,
- une salle connectée afin d'y tenir des réunions en distanciel,
- un colombier permanent et animé permettant d'accueillir des courses événementielles à dimension internationale, telle que la compétition envisagée entre Paris et La Bassée lors des jeux olympiques 2024. Ce lieu proposera également, d'être un équipement structurant lors des championnats du Monde et les championnats d'Europe, manifestations qui rassemblent une soixantaine de nations (2025) de logements destinés aux étudiants et aux soigneurs du colombier.

### **Partenaires associés à l'opération :**

- Université d'Artois : recrutement d'une étudiante en master de muséologie, en contrat en alternance afin d'élaborer le projet d'exposition au sein du futur musée,
- Association des conservateurs des musées de la Région Hauts-de-France.

## **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

### **Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités Territoriales</b>
<b>Ambition 1</b>	Le Département, 1 <sup>er</sup> partenaire du développement des territoires

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
<b>Ambition 5</b>	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

### **Axe du contrat concerné :**

Reconnaître la colombophilie comme un élément fort du patrimoine culturel immatériel français et du Bassin minier en particulier.

## **D – CALENDRIER PREVISIONNEL**

	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
<b>Début de l'opération</b>	<b>09/2023</b>	Acquisition du bien
<b>Début des travaux</b>	<b>01/2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>1<sup>er</sup> trim. 2025</b>	



## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Extension salle polyvalente	426 979,00 €	Département / FIT	300 000,00 €
Aménagement du musée	35 000,00 €	Région Hauts-de-France	300 000,00 €
Aménagement des bureaux	2 370,00 €		
Application numérique	30 000,00 €		
Signalétique	3 000,00 €		
Equipement mobilier	37 927,94 €		
Structure bois-terrasse	15 216,00 €		
Aménagement / équipement pigeonier	58 077,00 €		
Aménagement / équipement colombier	45 052,54 €	Reste à charge MO	53 622,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>653 622,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>653 622,48 €</b>

### Coût de fonctionnement de l'équipement :

Les modalités de fonctionnement sont en cours d'élaboration par les membres bénévoles et salariés de la Fédération. Les grands principes reposent sur une ouverture quotidienne de la Maison de la Colombophilie d'Avril à Aout, une ouverture le dimanche de Septembre à Mars. Le musée pourra être fréquenté de manière individuelle comme en groupe. L'association envisage la mise en place d'audioguide à destination des visiteurs et de visites accompagnées et commentées pour les collectifs.

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Saint-Martin-Boulogne



Photos D.R.



Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

La commune est un acteur incontournable en faveur d'une part des changements autour des enjeux climatiques et d'autre part davantage de lien social, de solidarité, d'emploi et d'attractivité. Le Département nous accompagne par son ingénierie à conforter nos projets pour faire de Saint-Martin une ville accueillante et toujours plus dynamique. En cela nous le sollicitons aujourd'hui pour la réhabilitation complète du complexe Georges Brassens.

Reconverti en salle de spectacle depuis 1990, le centre Brassens se veut être un lieu de vie artistique, culturel, social, avec une programmation composée de spectacles éclectiques, diversifiés qui convient à tout public. Du théâtre, aux concerts, en passant par les spectacles d'humour et/ou à destination du jeune public et des conférences sur de nombreux sujets, le centre accueille une multitude de manifestations tout au long de l'année et rayonne à travers toute l'agglomération, voire au-delà.

Aujourd'hui, ce lieu emblématique de la vie locale nécessite une réelle transformation pour répondre aux exigences actuelles en termes d'accueil, de confort, de sécurité mais aussi de scénographie.

Le Département, par son ingénierie et son accompagnement financier, permet à la commune de Saint-Martin-Boulogne de concrétiser ce projet et fédérer autour de cet équipement structurant.



**Raphaël JULES,**  
**Maire de Saint-Martin-Boulogne**



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Les compétences du partenaire sur le territoire

« Ensemble engageons Saint-Martin vers Demain », tel est le leitmotiv de l'équipe municipale depuis le début de mandature, qui souhaite continuer les efforts menés par l'ancienne équipe municipale, pour répondre aux attentes des 11 000 Saint-Martinois.

Consciente des grands changements environnementaux, la commune s'engage dans une démarche durable et vers plus de lien social, de solidarité, d'emploi et d'attractivité.

Les changements climatiques nous poussent à agir en faveur d'une transition écologique assumée. La création d'un poumon vert entre Ostrohove et le centre-ville visera à permettre le liaisonnement doux, sécurisé entre les différents quartiers. Cet espace se veut convivial avec la mise en place de tables de pique-nique, d'un parcours sportif et d'éléments culturels. Dans ce cadre, la commune a opté pour un programme de végétalisation sur l'ensemble de son territoire. Autre enjeu prégnant : la performance énergétique avec la création d'un guichet vert en mairie afin d'accompagner les habitants et assurer la Haute Qualité Environnementale des bâtiments. La commune aménage les pistes cyclables et met en place des bornes de recharge électriques. Elle met également en place un programme de récupération des eaux de pluie et facilite au niveau communal et intercommunal la valorisation des déchets grâce à l'installation de compost de quartier.

La municipalité s'engage en faveur de la solidarité en poursuivant les actions entreprises par le centre communal d'action social et le comité social et économique. Elle renforce les permanences de quartiers, développe les rencontres entre les générations (cantine partagée, aide aux devoirs). La commune accompagne aussi les actions menées par les associations pour l'emploi et la solidarité. Elle crée également des rencontres entre quartiers et développe une politique d'accompagnement du handicap.

Les questions autour de l'urbanisme sont majeures. La ville continue à modeler son espace public afin de faire évoluer les pratiques. Une réflexion est engagée sur l'aménagement d'une ou de plusieurs aire(s) de covoiturage multimodale(s) en par-

tenariat avec l'intercommunalité mais également à la création de liaisons douces (bandes cyclables en centre-ville). Faciliter le stationnement pour les riverains et sécuriser les traversées piétonnes (avec l'amélioration de l'éclairage public) fait également partie du programme. De plus, la commune envisage dans le cadre d'une étude, réalisée au premier semestre 2023, de restructurer le centre-ville dans le respect des normes écologiques et d'accessibilité en vigueur.

Sur l'aspect sécuritaire, dans la continuité du précédent mandat, la municipalité poursuit le déploiement de la vidéoprotection, œuvre à l'amélioration des voiries communales et à la sécurisation des voies de circulation dans les zones accidentogènes (implantation de radars pédagogiques, ralentisseurs, rétrécissements de chaussée).

Autre enjeu porté par la municipalité : l'éducation et notamment le bien-être des écoliers. Dans ce cadre, un programme de végétalisation des cours de récréation

est envisagé ainsi que la création des fonctions d'éco-conseillers municipaux. Elle sécurise les accès aux écoles pour les piétons et donne la parole aux jeunes par la création d'un conseil municipal des adolescents.

Le commerce, l'économie et l'emploi sont au cœur de différentes politiques communales qui ont permis, entre autres, la découverte de nouveaux artisans grâce à la création d'un marché couvert et l'installation de boutiques éphémères. La municipalité encourage l'emploi notamment auprès des entreprises installées dans la commune.

Le sport étant un vecteur de bien-être et de convivialité, la commune continue ses efforts engagés sur la transformation des lieux de pratique.

Toutes ses thématiques sont reprises dans le cadre du Programme Petites villes de demain, dont la commune de Saint-Martin-Boulogne est lauréate conjointement avec les communes de Le Portel et Wimille.

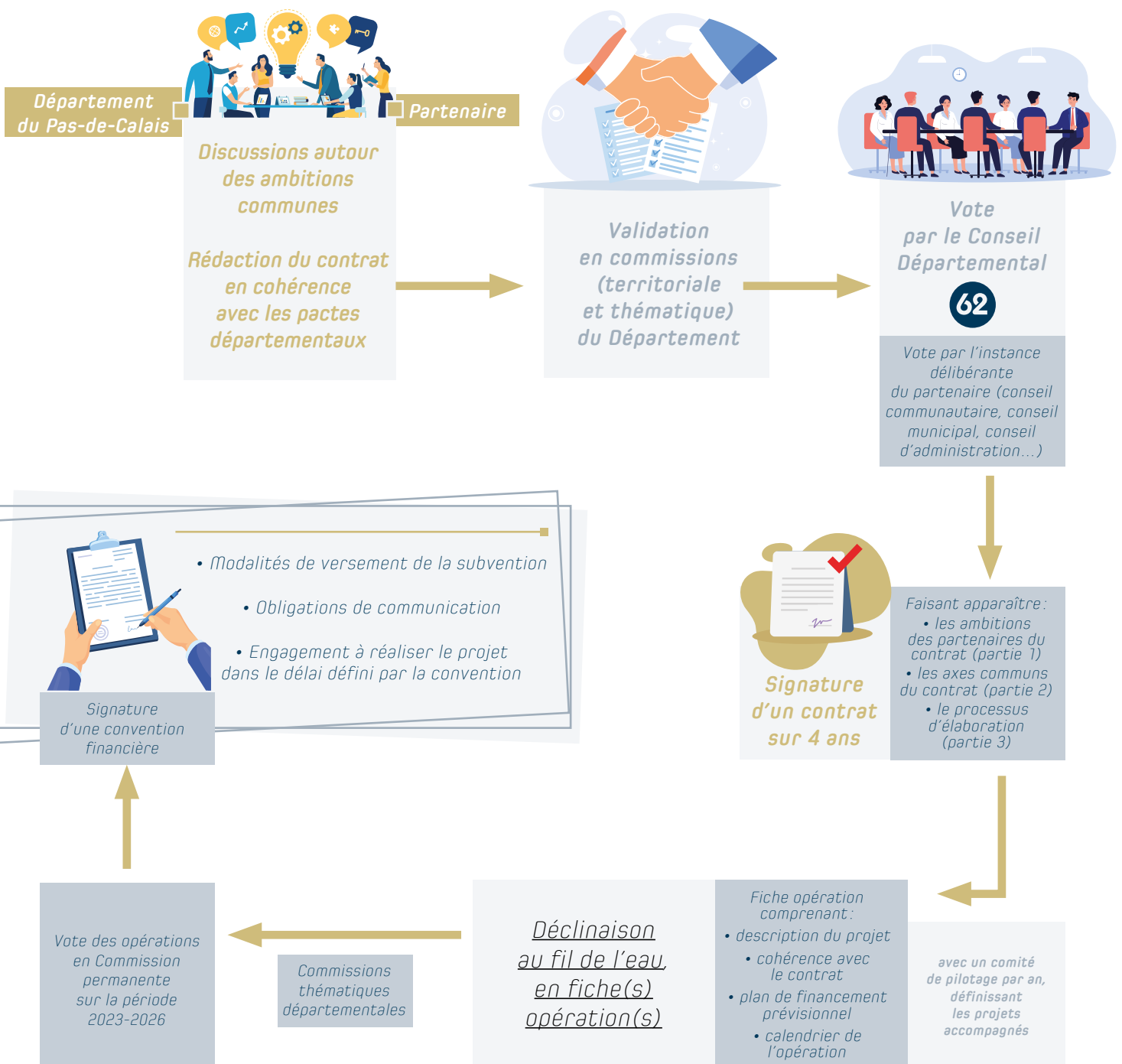


# Partie 2

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la commune de Saint-Martin-Boulogne en mobilisant son ingénierie et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'innovation territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de Commune de Saint-Martin-Boulogne. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de commune de Saint-Martin-Boulogne, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département, **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et

accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage et aux activités culturelles et sportives, en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## ■ *Obligations de communication*



Photo Magali Sepleter

### 62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.



# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Saint-Martin-Boulogne permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Engager la commune dans la transition écologique ;
- Aménager et sécuriser les voiries et espaces publics pour apaiser les déplacements et redynamiser le centre-ville ;
- Transformer les lieux de pratiques, renaturer les cours des écoles et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras, le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Saint-Martin-Boulogne  
le Maire,*

**Jean-Claude LEROY**

**Raphaël JULES**

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Maison du département solidarité du Boulonnais
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services
- Direction générale des services techniques
- Direction de la culture

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Commune de Saint-Martin-Boulogne

Fiche opération n°1

## Rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage :** Commune de Saint-Martin-Boulogne

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **Saint-Martin-Boulogne :** Direction Générale des Services

**Maîtrise d'œuvre :** à désigner

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet :** Rue des Sources à Saint-Martin-Boulogne

**Contexte :**

Initialement, le Centre Culturel Georges Brassens était un équipement sportif construit dans les années 1980 qui est devenu par la suite une référence régionale du spectacle vivant en attirant et fidélisant un public nombreux et diversifié. Chaque année, le taux de remplissage atteint au minimum 97% pour un public constitué de près de 70% d'extérieurs à la ville, témoignant du rayonnement supra-communal de l'outil.

Propriété de la ville de Saint-Martin-Boulogne, le centre fonctionne en régie autonome publique. La production culturelle s'adresse à tous les publics avec un temps fort sur la musique en janvier (le festival janvier musical) et sur les marionnettes au printemps, véritable vitrine de la politique culturelle du centre. La salle de spectacle dispose de 3 configurations possibles avec 440 places assises, 646 places assis-debout et 1000 places debout.

D'autres temps forts existent telles que les fêtes d'ouverture et de clôture de compagnies. Enfin, le centre accueille de nombreux artistes en résidence, des collèges, des lycées et bien évidemment les écoles du territoire. Chaque année, un spectacle est construit en partenariat avec les habitants du quartier prioritaire de Saint-Martin. Une programmation tout-public, une programmation à destination des établissements scolaires et une programmation hors-les-murs remportent un vif succès.

Subventionné en fonctionnement par l'Etat, la Région et le Département, le Centre Culturel Georges Brassens est une locomotive de la culture sur la Côte d'Opale. Le centre culturel s'est affirmé comme soutien à la création auprès des réseaux professionnels de diffusion et de création artistique (une attention particulière est portée aux spectacles des compagnies régionales). Le centre est un levier du développement culturel et territorial car accessible à tous, et au cœur des thématiques contemporaines (espace de rencontres et d'échanges sur des thématiques sociales et écologiques sous un prisme ludique ou artistique).

Le bâtiment principal, avant d'être converti en salle de spectacle, était une salle multisports, sa « transformation » en salle de spectacle date de 1990 avec la création de l'entrée principale actuelle. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage partiel pour la partie salle de spectacle, qui abrite des bureaux, un espace cuisinette, des



coursives et des locaux techniques. La particularité de ce bâtiment est qu'il présente 2 salles « annexes » accessibles de façon indépendante: un dojo (rénové en 2023) et une salle polyvalente.

Les surfaces utiles du bâtiment s'étendent sur une surface totale de 2 100 m<sup>2</sup>, répartie comme suit :

- Salle de spectacle : 1 420 m<sup>2</sup>,
- Dojo : 340 m<sup>2</sup>,
- Salle polyvalente: 340 m<sup>2</sup>.

En près de quarante ans de fonctionnement et la réalisation de l'audit énergétique du bâtiment, il a été confirmé que le centre qui n'a pas connu de rénovation thermique depuis au moins quinze ans. Aussi, il ne répond plus aux exigences actuelles en termes d'acoustique et de consommations énergétiques. Lors des fortes occupations, le traitement d'air ou de chauffage produit un bruit important et très problématique aussi bien pour le voisinage que pour les usagers.

Les châssis extérieurs aluminium condensent fortement lors des manifestations où le public est nombreux. Le sentiment d'inconfort, hiver comme été, est important. S'ajoute à cela des défauts d'étanchéité à l'air (notamment au droit des ouvrants).

Cette réhabilitation complète du centre culturel Georges Brassens pourra être la première phase de la requalification du quartier d'Ostrohove, par la revalorisation des espaces publics aux abords du centre (phase 2), le traitement des stationnements pour limiter leur impact, le traitement paysager, la mise en réseau des équipements sportifs (réseau de chaleur, réseau pour l'électricité solaire et réseau viaire pour la mobilité douce). La requalification s'étendra dans une 3<sup>ème</sup> phase par la réhabilitation des équipements sportifs (les salles Guy Lecerf et Louis Nevians – accessibles aux collégiens et aux lycéens) et des équipements éducatifs (l'école maternelle Jacques Brel et l'école élémentaire Jean Rostand).

#### **Objectifs :**

- Valoriser un équipement structurant culturel à rayonnement supra-territorial,
- Rénover pour en assurer une réelle attractivité et accueillir de nouveaux publics,
- Faire de cet équipement un bâtiment à vocations multiculturelles, un lieu de vie artistique aux programmations faites de propositions culturelles différentes,
- Faire de cette rénovation le point de départ de la requalification de tout un quartier (quartier d'Ostrohove classé en veille),
- Amélioration énergétique et acoustique pour le confort des usagers,
- Economies d'énergie et usages de matériaux biosourcés.

#### **Descriptif détaillé :**

Le projet consiste à faire un travail d'envergure sur l'enveloppe bâimentaire, ainsi que sur les équipements et la scénographie. Aussi, il est prévu la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble des façades du bâtiment revêtu d'enduit et/ou de bardage. Cela représente une surface de 700 m<sup>2</sup>. A cela s'ajoute le changement de tous les châssis, toutes les portes d'accès et toutes les portes techniques sur locaux chauffés. La toiture étant bien isolée, elle sera conservée.

La régulation des systèmes sera des plus innovantes et performantes, ce qui permettra, les jours de représentation, de limiter le recours au plancher chauffant (limiter la surchauffe liée à l'inertie) et de fournir juste ce qu'il faut comme air neuf, air recyclé, compenser en température (en chaud ou en frais) au besoin.

L'ensemble de la salle sera en éclairage Leds, avec des détecteurs et gradateurs dans certains locaux, avec l'extinction automatique en inoccupation. Cette action devra permettre de réduire la puissance installée (hors éclairage scénique).

Pour répondre à la feuille de route REV3, des panneaux photovoltaïques seront installés et reliés à l'équipement. L'objectif fixé par la collectivité est d'atteindre le niveau BBC rénovation, pour pouvoir :

- supprimer la gêne acoustique en revoyant complètement les systèmes de chauffage / ventilation,
- parvenir à une régulation plus fine des phases d'inconfort (surchauffe), par l'ajout d'un groupe froid permettant un rafraîchissement (pas de climatisation).





**Partenaires associés à l'opération :**

- Etat,
- Région,
- CAB,
- Département, MDADT du Boulonnais.

**Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

- Ingénierie du Département avec l'intermédiaire de BDCO,
- Participation aux comités techniques Petites Villes de Demain.

**C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX****Pacte(s) concernés :**

	Pacte des Solidarités territoriales
<b>Ambition 1</b>	Le Département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
<b>Ambition 3</b>	Accompagner les grands projets de territoire
<b>Ambition 5</b>	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
<b>Ambition 1</b>	Garantir à tous un accueil humain et adapté

	Pacte des Réussites Citoyennes
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

**Axes) du contrat concerné(s) :**

- Engager la commune dans la transition écologique,
- Aménager et sécuriser les voiries et espaces publics pour apaiser les déplacements et redynamiser le centre-ville.

**C – CALENDRIER PREVISIONNEL**

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>2<sup>ème</sup> sem 2023</b>	Passage en CAO pour marchés de travaux décembre 2023
<b>Début des travaux</b>	<b>02/2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>01/2025</b>	



## D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Gros œuvre + VRD	356 125,00 €	Département / FIT	300 000,00 €
Couverture + bardage	575 979,00 €	Etat (DSIL)	450 000,00 €
Menuiseries extérieures	359 746,00 €	Etat (Fonds Vert)	500 000,00 €
Plâtreries, menuiseries, peintures et aménagements intérieurs	204 400,00 €	Région Hauts-de-France	50 000,00 €
Electricité	68 000,00 €	Fonds Européens	700 000,00 €
Chauffage et climatisation	620 578,00 €	DSCE CAB	50 000,00 €
Gestion de l'eau (exigence REV3)	12 500,00 €	FDE	10 000,00 €
Panneaux photovoltaïques Salle Lecerf (exigence REV3)	207 746,00 €		
Isolation en paille – économie circulaire (exigence REV3)	73 620,00 €	Aides privées	36 772,66 €
Etudes, honoraires et missions complémentaires	205 513,83 €	Reste à charge MO	587 435,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 684 207,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 684 207,83 €</b>

### Coût de fonctionnement de l'équipement :

Le Centre fonctionne en Régie Autonome Publique

## E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département

VILLE DE  
WIMEREUX

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Wimereux**



Photos D. R.

Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Depuis le début du mandat de la nouvelle équipe municipale, nous n'avons cessé de travailler pour améliorer la vie de chaque Wimereusien et pour faire progresser notre belle ville. Au cours du mandat, nous avons fait face à de nombreux défis et fait preuve de résilience quand il l'a fallu. La municipalité se concentre sur l'amélioration constante du cadre de vie (avec l'entretien du patrimoine, des bâtiments communaux et des installations sportives, mais aussi les animations, la vie associative, la sécurité et l'entretien de la voirie).

Le Département et la Ville de Wimereux sont des partenaires de longue date et notamment dans la démarche de labellisation du Grand Site de France des Deux-Caps. Il permet de soutenir la préservation des espaces protégés, le maintien des accès au littoral dans le respect des espèces floristiques et faunistiques et l'aménagement d'espaces pour l'accueil raisonné des touristes.

Aujourd'hui nous sollicitons le Département dans une nouvelle démarche, celle de la reconfiguration ambitieuse du centre-ville de Wimereux. Le projet est composé de plusieurs phases de la requalification de la place Albert 1<sup>er</sup> et du parvis entre l'Église et l'Hôtel de Ville mais également l'extension du centre administratif avec création d'un nouvel office de tourisme. Le projet prévoit aussi le réaménagement du quai Giard et du pont Napoléon. Le Département, par son partenariat et son soutien, nous permet de concrétiser ce projet d'envergure pour Wimereux et ses habitants.



**Jean-Luc DUBAËLE**  
**Maire de Wimereux**



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Les compétences du partenaire sur le territoire

Réputée pour ses plages et ses villas datant du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune de Wimereux exerce une forte attractivité à la fois auprès de la population locale et des touristes. La station balnéaire d'environ 6500 habitants est la porte Sud du Grand Site de France des Deux-Caps dont le Département soutient la démarche. Reconnue pour la qualité de ses paysages, de ses falaises de la Pointe aux Oies à la Pointe de Crèche ainsi que pour son front de mer, la commune de Wimereux est partie intégrante du Label « Grand Site ».

La station balnéaire date de l'époque de l'arrivée du chemin de fer et s'est développée avec la pratique de nouvelles activités en bord de mer. Au fil des années, la commune a investi dans les infrastructures touristiques, la modernisation de l'hébergement et le développement d'activités de loisirs. Les villas et les bâtiments de style Belle Époque ont pu être préservés et entretenus, conservant ainsi le charme historique de la station.

Aujourd'hui, la commune redéploie toute une stratégie autour de sa centralité. Le projet phare du mandat actuel est la rénovation complète du quai Giard, du pont Napoléon qui permet le franchissement des rives du fleuve le Wimereux,

la requalification de la place Albert 1<sup>er</sup> jusqu'au parvis entre l'église Immaculée-Conception-de-Notre-Dame et l'hôtel de ville.

La commune souhaite également optimiser ses services à la population. En ce sens, le centre administratif sera réhabilité et y sera adossée une extension. Cette dernière sera la jonction entre le centre administratif et l'hôtel de ville. L'ensemble de ces travaux permettra de redonner toute sa dynamique au centre-ville.



L'équipe municipale a sollicité le Département pour son projet global de requalification des quais qui permettra de renforcer et d'apporter des services à la population ainsi qu'aux touristes, de requalifier et réaménager les espaces publics faisant le trait d'union entre le centre-ville et la promenade.

L'équipe municipale a pour souhait de conforter la qualité d'un cadre de vie pour l'ensemble des wimereusiens et de continuer à soutenir une politique attractive en faveur du tourisme afin de faire profiter à tous des attraits de la commune de Wimereux.

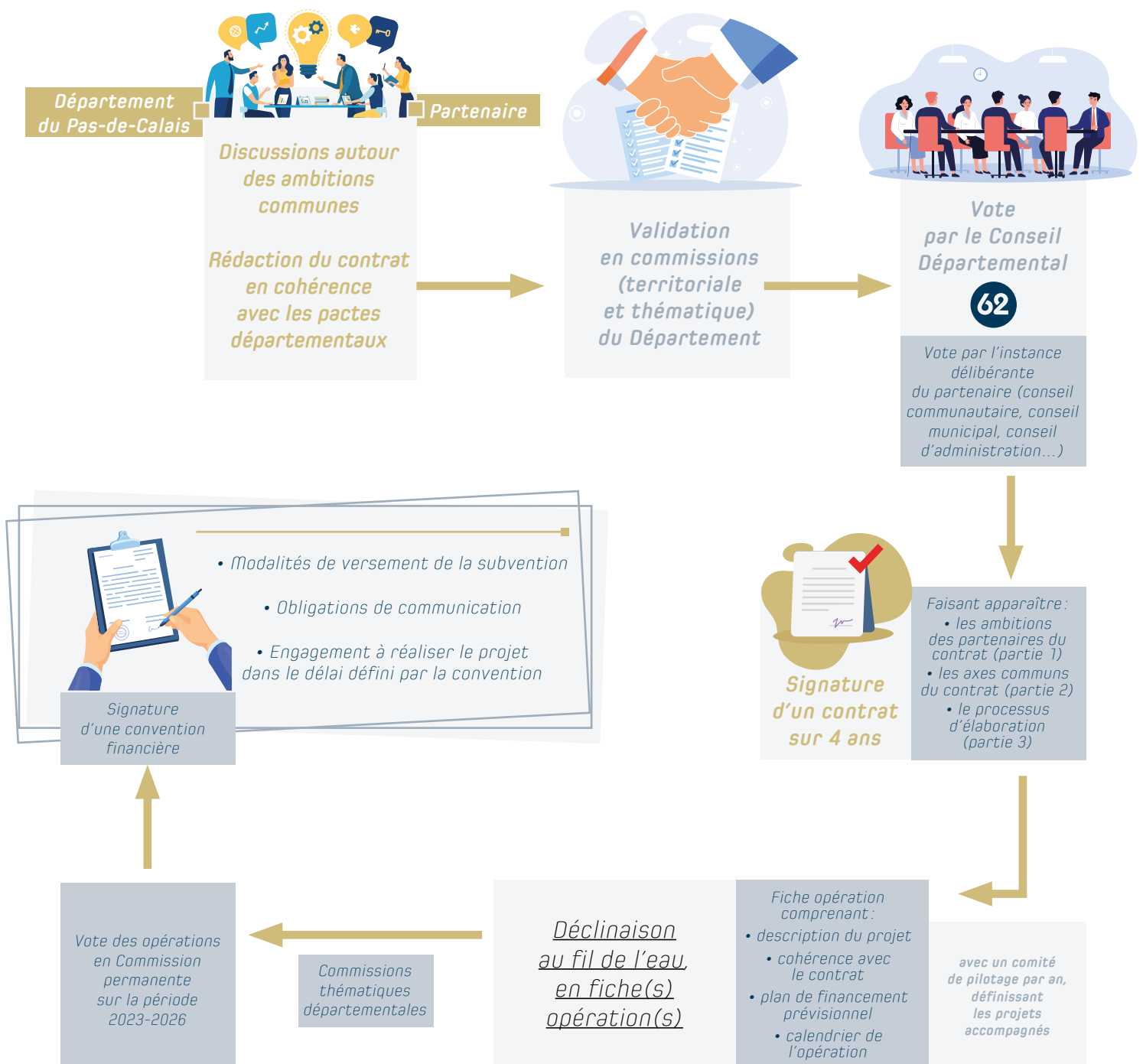


# Partie 2

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la commune de Wimereux en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'innovation territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Wimereux. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Wimereux une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département, **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage et aux activités culturelles et sportives, en luttant contre

toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière ;

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Seppeler



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.



# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Wimereux permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Conforter l'attractivité touristique et l'histoire de la station en préservant le patrimoine bâti et naturel,
- Améliorer l'accessibilité des services aux habitants,
- Affirmer la centralité de la commune par une continuité dans le traitement des aménagements entre le front de mer et le centre-ville.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Wimereux  
le Maire,*

**Jean-Claude LEROY**

**Jean-Luc DUBAËLE**

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Maison du département solidarité du Boulonnais
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services
- Direction générale des services techniques

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Commune de Wimereux

Fiche opération n°1

## *Requalification des services et des espaces publics en Centralité*

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Commune de Wimereux

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais
- **Wimereux** : Direction générale des services

**Maîtrise d'œuvre** : JNC International (mandataire), V2R, Simon Delassus (sous-traitance : Alfa Environnement pour l'évaluation environnementale)

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Place Albert 1<sup>er</sup>, quai Alfred Giard, pont Napoléon et parvis entre l'Eglise et l'Hôtel de Ville RD 940

**Contexte :**

Porte d'entrée du Grand Site de France Les Deux-Caps, Wimereux est une station balnéaire prisée des touristes et des habitants. L'été, le front de mer et les quais sont très fréquentés. Aujourd'hui certains aménagements présentent des signes évidents de vétusté. De plus, la place Albert 1<sup>er</sup>, qui accueille le marché, ne propose pas d'aménagement de qualité et offre peu d'espaces pour les événements de la commune.

Par ailleurs, la municipalité prévoit l'extension du bâtiment du centre administratif, qui permettra une optimisation pour l'accueil du public. Le Bureau d'Information Touristique (BIT) sera déplacé au rez-de-chaussée de cette extension, et l'espace laissé libre deviendra un nouvel espace public avec la création d'un carillon à côté du monument aux morts. Les abords de l'église seront intégrés à la réflexion.

Ce projet fait partie d'un programme global de réaménagement, puisque la municipalité a lancé des études pour requalifier le secteur autour de l'embouchure du fleuve – le Wimereux. Le quai Alfred Giard ainsi que le pont Napoléon font partie du périmètre d'étude pour une requalification des espaces publics.

Le phasage se déroulera comme suit :

- Réaménagement de la place Albert 1<sup>er</sup>,
- Construction de l'extension du centre administratif sur l'emprise de la place Albert 1<sup>er</sup>,
- Réaménagement du Quai Giard,
- Réaménagement du parvis entre l'Hôtel de Ville et l'Eglise.

Une première étude de faisabilité, menée par AIA Territoires, a permis de faire participer les habitants dans des ateliers de concertation, de dessiner les enjeux et les premières pistes d'aménagement. Les priorités qui en sont ressorties sont la nature en ville, la mobilité et l'accessibilité physique, l'animation et les loisirs et enfin, le patrimoine et le mobilier.



Cette étude a été lancée dans le courant de l'année 2022. L'objectif premier est de soutenir le commerce et l'artisanat du centre-ville, ainsi que l'attractivité du territoire, dont la vocation essentielle est l'accompagnement à l'activité économique touristique et commerciale.

Pour ce projet, la commune a sollicité le Département dans le cadre de la contractualisation et a candidaté à l'appel à projet Centre-ville – centre-bourg mené par la Région.

### **Objectifs :**

Les objectifs de ce projet sont de :

- améliorer les parcours dans la ville (signalétique, orientation, etc.),
- réorganiser les flux (piétons, automobiles, cyclables, etc.)
- redéfinir la place de la voiture et des stationnements,
- s'appuyer sur la topographie et offrir de nouvelles perspectives paysagères aux habitants et aux usagers,
- offrir une nouvelle place à la nature en ville,
- créer le lien avec le fleuve et prendre en compte les évolutions futures de l'estuaire (avec notamment la montée des eaux et la résilience de la commune face à ce phénomène),
- limiter les risques d'inondations et de submersion marine,
- améliorer la qualité des eaux (en lien avec les politiques GEMAPI).

### **Descriptif détaillé :**

La place Albert 1<sup>er</sup> verra l'organisation de son stationnement modifiée et sera valorisée par un nouveau traitement paysager cohérent avec les politiques de développement durable de la commune et du Département.

Une réflexion particulière sera menée sur le square attenant à la mairie pour y créer un lieu de repos agréable et convivial.

L'extension de la mairie permettra l'intégration d'un nouvel office du tourisme communautaire (BIT), répondant au mieux aux besoins des touristes et des agents. L'office de tourisme actuel sera démoli. Il laissera place à un nouvel espace public. Le nouveau bâtiment accueillera également 100 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée regroupant les services accueillant du public. L'étage sera dédié aux autres services, à une salle polyvalente (conseil municipal, tenue de réunions et d'expositions). Un ascenseur sera étudié pour l'accès des PMR à cette salle.

Le bâtiment existant sera également requalifié par un traitement de la façade, une isolation extérieure et par une réflexion sur la circulation interne.

Le Quai Giard sera réaménagé sur toute sa longueur depuis la place jusqu'à l'embouchure du fleuve. Le lien sera plus prononcé avec le fleuve grâce à l'installation d'une promenade en bois. Le stationnement et le revêtement du sol seront revus.

Le Parvis entre l'Hôtel de ville et l'église, qui traverse la RD 940 et dans le prolongement de la rue Carnot, sera également réaménagé. L'objectif est de recréer du lien entre ces deux équipements, ainsi que de laisser davantage la place aux piétons et non aux véhicules en créant un espace partagé et apaisé. Les matériaux seront similaires à ceux utilisés au niveau du quai Giard et de la place Albert 1<sup>er</sup> afin de créer une véritable homogénéité et une continuité dans cette centralité.

### **Partenaires associés à l'opération :**

- BDCO,
- CAUE,
- Etat,
- Département, MDADT du Boulonnais,
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- Le Communauté d'Agglomération du Boulonnais,
- L'Europe (Interreg, Leader),
- Fédération Départementale de l'Energie (FDE),
- Agence de l'Eau Artois / Picardie,
- La Région Hauts-de-France.





## Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie 62, BDCO et MDADT du Boulonnais

## Etudes réalisées :

Etude de faisabilité, menée par AIA Territoires, études de maîtrise d'œuvre à venir

## C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

### Pacte(s) concerné(s) :

	<b>Pacte des Solidarités territoriales</b>
<b>Ambition 1</b>	Le Département, 1 <sup>er</sup> partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 3</b>	Accompagner les grands projets de territoire
<b>Ambition 11</b>	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	<b>Pacte des Solidarités humaines</b>
<b>Ambition 1</b>	Garantir à tous un accueil humain et adapté

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

### Axes) du contrat concerné(s) :

- Améliorer l'accessibilité des services à destination des habitants,
- Affirmer la centralité de la commune par une continuité dans le traitement des aménagements entre le front de mer et le centre-ville.

## C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
<b>Début de l'opération</b>	<b>Fin 2022</b>	Réalisation des études de faisabilités
<b>Début des travaux</b>	<b>05/2024</b>	Phase 1 : Place Albert 1 <sup>er</sup> et extension de la mairie / office du tourisme
<b>Fin des travaux</b>	<b>Fin 2026</b>	Livraison

## D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Nature de la recette</b>	<b>Montant HT</b>
Place Albert 1 <sup>er</sup>	979 015,00 €	Département / FIT	600 000,00 €
Extension de la mairie / office de tourisme	621 000,00 €	Etats (DETR, Fonds Vert)	100 000,00 €
Quai Giard	2 954 130,00 €	Communauté d'Agglomération du Boulonnais (aménagement du BIT (Bureau d'Information Touristique) + DSCE (Dotation de Solidarité Communautaire et d'Equipements))	520 000,00 €
Parvis de l'hôtel de ville et de l'église	808 530,00 €	Région (CVCB)	1 000 000,00 €
		FDE	50 000,00 €
		FEDER / LEADER	500 000,00 €
		Reste à charge MO	2 592 675,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 362 675,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 362 675,00 €</b>



**Thématiques :**

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département

PAYS  
d'OPALE  
Communauté de communes  
*Le vert, le vrai, le vie*

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes Pays d'Opale

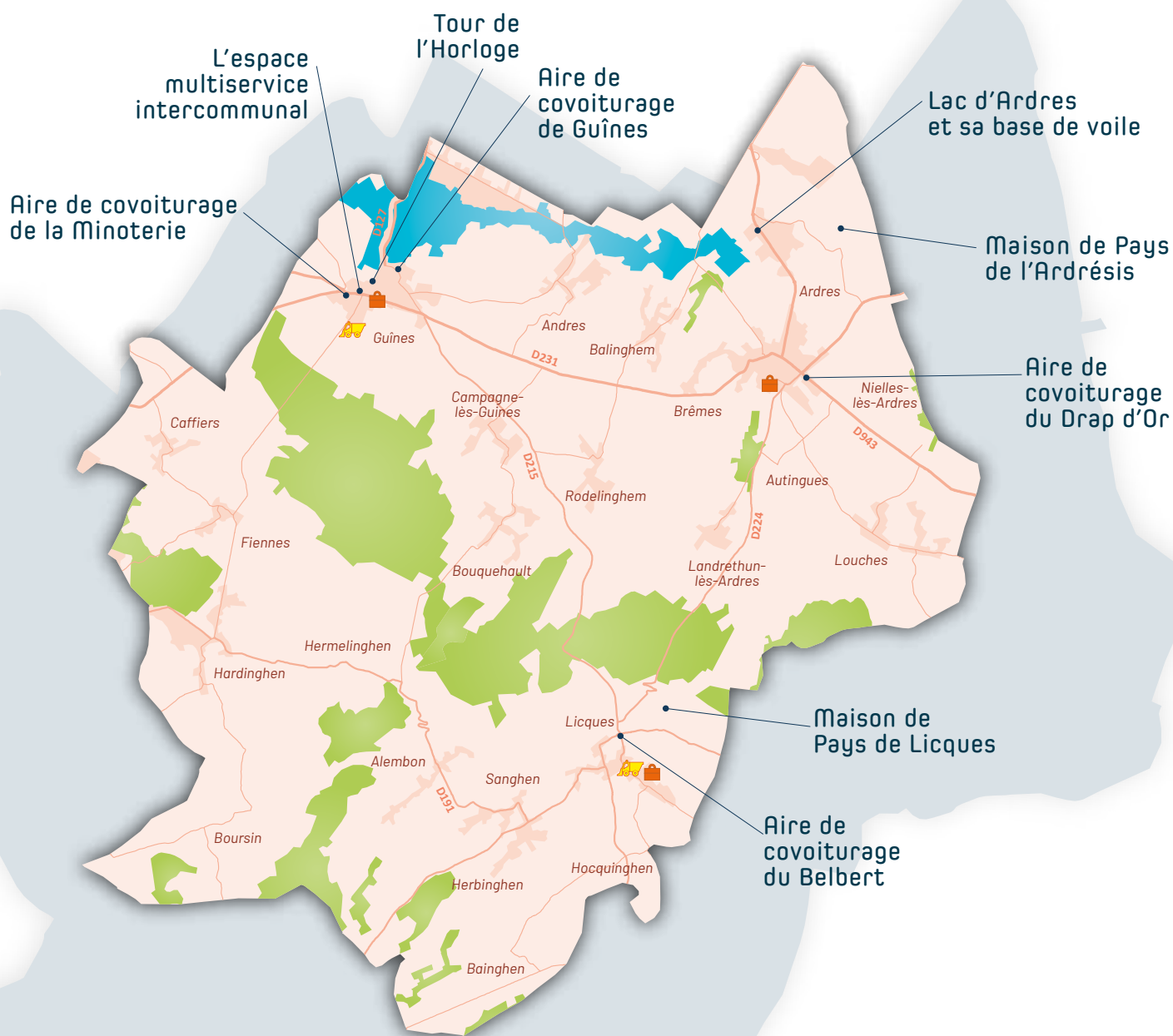



Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales


Photos Yannick Gagnier




# Le territoire du Pays d'Opale



 Maison du Département Aménagement et Développement Territorial

 Maison du Département Solidarités

 Centre d'Exploitation Routier

 Collèges publics





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Au travers du contrat de territoire, le Département du Pas-de-Calais assure sa mission de solidarité territoriale à destination des communes et intercommunalités.

Pour la Communauté de Communes Pays d'Opale qui a inscrit ses actions pour les 10 prochaines années dans son projet de territoire, ce contrat va permettre d'accompagner des projets qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par cette feuille de route.

En effet, notre projet de territoire 2022-2032 vise à planifier et à orienter le développement économique, social et environnemental de notre communauté de communes.

Il s'agit d'un plan ambitieux pour la Communauté de Communes Pays d'Opale, conjuguant croissance économique, préservation de l'environnement et amélioration de la qualité de vie des habitants du Pays d'Opale.

Avec une planification stratégique bien conçue et une mise en œuvre efficace, nous sommes convaincus que ce projet répertoriant 5 enjeux et 152 actions répondra aux priorités de ces prochaines années.

C'est dans le cadre du contrat de territoire que le Département du Pas-de-Calais soutiendra les projets structurants de notre territoire et jouera son rôle de partenaire institutionnel majeur des collectivités locales.

**Ludovic Loquet,**  
**Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale**



# *Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation*

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- La création d'un espace multiservice interinstitutionnel
- La création d'une liaison douce entre Guînes et Coulogne
- La construction de la Maison de Pays de Licques.

## ZOOM

*sur une opération  
contractualisée*



### **La création d'un espace multiservice (Moulin Boutoille)**

Situé sur la commune de Guînes, le bâtiment fut successivement une dépendance du domaine du château de la Bien-Assise, un moulin à eau puis une minoterie industrielle au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble du bâti industriel a fait l'objet d'une réhabilitation conséquente pour y réunir les services centraux de la communauté de communes, un espace multiservice, l'office de tourisme, le centre intercommunal d'action sociale dans une logique de valorisation du patrimoine et de préservation des ressources, de mutualisation des bâtiments et du fonctionnement, avec une meilleure communication entre les équipes pour un meilleur service rendu aux habitants.

Ce projet reçoit rapidement le soutien des collectivités et notamment du Département qui accompagne sa réalisation dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable signé le 25 mai 2012 avec la Communauté de Communes des Trois-Pays et son avenant signé le 2 décembre 2014.

L'accompagnement financier du Département porte sur des crédits d'investissement pour la réhabilitation du site (500 000 €) et pour la construction d'une aire de covoiturage à proximité (50 000 €) renforçant l'accessibilité de l'équipement.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.





# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.





# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Le projet de territoire du partenaire

Après réalisation d'un diagnostic de territoire, les élus communautaires, les habitants et acteurs du territoire se sont réunis pour imaginer ensemble le territoire de demain, définir les enjeux prioritaires et écrire le nouveau projet de territoire communautaire. Validé en décembre 2022, le projet de territoire, pour chacun des enjeux identifiés poursuit plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en orientations stratégiques.

### **Enjeu 1: Pour un Pays d'Opale protecteur et valorisateur - Protéger et valoriser les ressources du territoire, garantes de la qualité de l'environnement et du cadre de vie**

La Communauté de Communes du Pays d'Opale (CCPO) dispose de réels atouts au premier rang duquel figure la qualité de vie dans un environnement remarquable et globalement préservé.

Le territoire de l'intercommunalité est composé de plusieurs entités paysagères, fortement liées aux espaces naturels qui les composent. Ces trois entités paysagères sont :

- Les coteaux calaisiens, un paysage de marais
- Le Pays de Licques: un paysage bocager au cœur de la Boutonnaire
- Le Pays d'Hardinghen: un paysage en frange des bocages du Boulonnais.

« *Préserver le caractère rural de notre territoire* » est la priorité des élus comme de l'ensemble des habitants

qui ont participé à l'élaboration du présent projet de territoire.

La préservation du caractère rural et de ses atouts en termes de cadre de vie est un enjeu essentiel. La CCPO poursuivra donc les efforts engagés depuis des années pour limiter les risques ce qui passe par la protection des ressources naturelles, un travail sur la consommation d'énergie et la promotion d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Mais si le cadre de vie attire les populations, la ruralité s'accompagne parfois de désavantages parmi lesquels la faible offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et des aménagements limités. La CCPO, en lien avec les partenaires, s'engage dans une réflexion et des projets visant à améliorer et adapter l'offre de mobilité aux besoins et contraintes des habitants de notre territoire rural.

### **Enjeu n° 2 : Pour un Pays d'Opale attractif et innovant - Poursuivre le développement économique et la création d'emplois en valorisant les atouts du territoire et en favorisant la proximité**

L'industrie n'est pas la fonction dominante de l'intercommunalité toutefois le nombre de créations d'entreprises augmente chaque année. Au total, les 1125 établissements de la CCPO comptent 2234 salariés. Les trois bourgs-centres concentrent 55 % des

établissements et 58 % de l'emploi salarié du territoire. Le territoire se caractérise par une très forte proportion de TPE : 93 % des établissements ont moins de 6 salariés, et 15 établissements ont plus de 20 salariés.

La politique d'accompagnement et de soutien financier développée par la CCPO facilitant l'orientation et l'engagement des porteurs de projets participe à ces bons résultats et doit être poursuivie.

Pour soutenir l'économie locale et attirer visiteurs et clients, la CCPO doit se servir de ses atouts (naturels, culturels...) pour en faire de véritables outils de développement, de création d'emplois et d'activités.

### **Enjeu n° 3 : Pour un Pays d'Opale solidaire et social - bien vivre ensemble en pays d'Opale**

La volonté d'apporter le service public au plus près des habitants a toujours guidé les politiques communautaires. Développement des services enfance avec trois établissements publics d'accueil du jeune enfant, un relais petite enfance, un lieu d'accueil enfants parents, ... ; développement de l'accompagnement des personnes avec deux Maisons France Services, le premier centre intercommunal d'action sociale créé au nord de Paris ; un accès à la culture avec une école de musique, un réseau de lecture publique et une programmation culturelle... Aujourd'hui les pratiques et les de-





Photo D.R.

mandes évoluent, la CCPO doit renforcer l'offre de services existante et l'adapter aux nouveaux besoins. L'intercommunalité doit aussi développer des projets nouveaux notamment dans les domaines de la santé et des pratiques sportives, en complément de l'action menée par les communes membres et en incitant les habitants à devenir acteurs de ces projets.

#### **Enjeu n° 4 : Pour un Pays d'Opale résilient – Agir pour la transition écologique du territoire**

La transition écologique est une préoccupation de toutes les ac-

tions du projet de territoire. Cet enjeu transversal se décline en deux orientations spécifiques :

- Orientation n° 1: mettre en œuvre la phase opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial
- Orientation n° 2: décliner le contrat de relance et de transition écologique signé avec l'État.

#### **Enjeu n° 5: Pour un Pays d'Opale valorisé, reconnu et connecté – promouvoir l'action de la CCPO, valoriser l'identité du territoire pour renforcer l'appropriation par les habitants et attirer les visiteurs**

Toujours mobilisée dans l'action au service du territoire et de ses habitants, la CCPO souhaite renforcer la communication sur son action tant auprès de la population que de l'extérieur.

Les élus et les services s'investissent pour que la Communauté de Communes Pays d'Opale soit identifiée par l'ensemble des habitants qui utilisent quotidiennement, sans forcément le savoir, les services portés par l'intercommunalité. À l'extérieur enfin, le Pays d'Opale doit valoriser son statut de poumon vert du Calaisis et de la Côte d'Opale.



# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes Pays d'Opale*

#### **Enjeux 1: Transition écologique: protéger et valoriser les ressources du territoire**

Territoire à dominante rurale et agricole, les enjeux liés à la transition écologique sont nombreux. Fort de son ancrage territorial et de sa diversité de filières agricoles, l'alimentation locale, le bien manger et l'accès à une alimentation saine pour tous sont au cœur du projet de territoire de l'intercommunalité. Ainsi, la CCPO a obtenu une labellisation niveau 1 (émergence) du Ministère de l'Agriculture pour son Projet Alimentaire Territorial (PAT) en avril 2023. Le déploiement de ce projet sera au cœur

des initiatives de l'intercommunalité, ambition qui entre en concordance avec les initiatives mises en place par le Département dans le cadre de sa délibération « le meilleur produit au plus près ».

L'enjeu environnemental s'illustre aussi à travers la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la déclinaison des objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ainsi que le déploiement du plan de mobilité simplifié. L'intercommunalité souhaite notamment mettre l'accent sur le covoiturage et les mobilités actives.

Territoire rural non loin d'agglomérations pourvoyeuses d'emplois (Calais, Dunkerque, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer), la CCPO constate une dépendance évidente de ses habitants à l'usage de la voiture thermique notamment pour les déplacements domicile-travail. La majorité des actifs du territoire travaillent à l'extérieur de l'intercommunalité. Ainsi, pour lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et de l'auto-solisme, il convient de poursuivre l'action territoriale en faveur du covoiturage et d'encourager sa pratique pour les déplacements extérieurs.





En ce qui concerne les déplacements au sein du territoire intercommunal, une politique d'alternatives à la voiture individuelle a été mise en place et va se poursuivre. Le développement des mobilités douces et l'acculturation des habitants à ces pratiques demeurent un axe essentiel de la politique mobilité de la CCPO. Par ailleurs, la conduite du changement des pratiques en termes de mobilité nécessite également un travail de renforcement de l'information sur les solutions de déplacements existantes. Ainsi, l'intercommunalité souhaite, entre autres, redéfinir son dispositif de transport à la demande (TAD), favoriser l'usage des lignes de transports en commun existantes sur le territoire ou encore mettre en place des mesures incitatives pour l'acquisition de vélo.

En lien étroit avec les mobilités, le sujet de la diminution du recours aux énergies fossiles (gaz, pétrole) reste prégnant. L'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments et le déploiement de systèmes de chauffage plus vertueux dans les bâtiments publics présents sur l'intercommunalité sont un des axes de réponse. Ainsi la limitation de la consommation du foncier, autre enjeu majeur en termes de politique environne-

mentale se traduit-elle par la volonté de développer la mutualisation d'équipements et services communautaires.

Au regard du changement climatique et de la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes engendrant des inondations, l'érosion est aussi une problématique à laquelle l'intercommunalité est de plus en plus confrontée. Les réflexions autour d'aménagements de type hydraulique doux sont à l'étude afin de limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux.

## **Enjeu 2 : Attractivité : valoriser l'identité du territoire pour renforcer l'appropriation par les habitants et attirer les visiteurs**

Le territoire de la CCPO dispose de nombreuses richesses locales, de spécificités paysagères illustrées entre autres par la forêt domaniale de Guînes, le site du lac d'Ardres ou encore les espaces de marais et bocages. Le renforcement de la valorisation de ces atouts est une nécessité pour accroître l'attractivité du territoire et sa notoriété aussi bien à l'extérieur qu'auprès de ses habitants.

L'intercommunalité dispose par ailleurs d'un patrimoine bâti historique riche (tour de l'Horloge, chapelle des Carmes, colonne Blanchard...) dont la réhabilitation et la préservation sont un enjeu majeur auquel s'associe le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la préservation du patrimoine.

Face à ces constats, les ambitions en matière de développement touristique passeront par la restauration et/ou la valorisation des éléments identitaires et patrimoniaux pour que les habitants s'approprient leur histoire. La création d'une « marque » touristique communautaire fait partie des pistes de réflexions engagées afin d'apporter plus de visibilité au territoire et de le distinguer des territoires littoraux voisins. Il s'agira également de mettre en avant le potentiel de tourisme vert et l'offre de sports de nature présents sur le territoire de l'intercommunalité.

Pour renforcer l'appropriation du territoire par ses habitants, la CCPO dispose d'un autre levier via sa politique culturelle. L'intercommunalité souhaite proposer une offre culturelle adaptée et accessible au plus grand nombre, coordonnée et construite

en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et de ses habitants investis. Cette volonté entre en cohérence avec la politique départementale en matière de culture concrétisée par le déploiement de la saison culturelle départementale. Le développement des résidences d'artistes ou encore la mise en place de festivals sont autant de moyens pour dynamiser l'offre culturelle de l'intercommunalité. Enfin, la valorisation des équipements culturels présents sur le territoire intercommunal permettra également un meilleur accès pour les habitants à l'apprentissage des pratiques et savoirs culturels.

### **Enjeu 3 : Accès aux services publics notamment pour les plus fragiles**

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département s'engage à renforcer le maillage de l'offre de services publics de proximité pour répondre aux besoins des habitants. Outre la territorialisation de son administration à l'œuvre depuis de nombreuses années avec notamment les Maisons du Département, le déploiement de permanences sociales, de consultations PMI et plus récemment l'expérimentation de médecins salariés, vient compléter l'offre de services au plus près de la population et renforcer l'action de terrain. Au sein de la CCPO, les Maisons de Pays (labellisés France Services) sont venues consolider ce maillage territorial de services.

Pour autant, l'accès à l'information des publics les plus fragiles et l'accès aux droits et aux soins de santé pour tous restent des enjeux majeurs pour la CCPO et sont des engagements forts du Département qui supposent de maintenir la qualité de l'offre et de l'accueil de proximité et de proposer des solutions innovantes dans l'information, la sensibilisation et l'orientation du public.

Pour ce faire, le Département entend poursuivre le renforcement de la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) et créer

les conditions d'un meilleur accès aux droits en allant au-devant des personnes les plus vulnérables (intervention à domicile par exemple), mais aussi en se saisissant du numérique qui peut venir simplifier l'accès aux droits sociaux et aux services.

Aussi, en résonance avec cette volonté « d'aller vers », la CCPO souhaite amorcer l'itinérance des services pour aller au plus près des publics ne pouvant pas se déplacer. Cette approche qui permet de répondre aux besoins spécifiques des populations les plus isolées et les plus vulnérables est d'autant plus pertinente dans un territoire rural comme la CCPO où l'absence de véhicule génère l'isolement. Dans cet ordre d'idée, le véhicule de la Maison France Services aura un usage hybride puisqu'une partie sera également utilisée pour l'épicerie solidaire mixte.

Comme dans de nombreux territoires ruraux, l'enjeu du développement d'une offre de santé de proximité est prégnant. Le développement de la télémédecine, l'accompagnement de maisons de santé pluridisciplinaires, le salariat de médecins, le développement des parcours santé ou encore la mise en place d'un contrat local de santé en lien avec l'ARS sont autant de pistes d'actions à l'étude sur le territoire.

Enfin, des réflexions sur l'illectronisme sont également en cours et pourraient être travaillées notamment grâce au déploiement du tiers-lieu numérique à Guînes pour développer l'accès à l'information et permettre un accès plus équitable aux outils numériques avec l'appui d'un conseiller numérique.

### **Enjeu 4 : Bien vivre ensemble**

La Communauté de Communes Pays d'Opale, territoire péri-urbain et multigénérationnel se doit de développer sa politique à destination de la petite-enfance et de la jeunesse, tout en renforçant l'accompagnement des personnes âgées au regard du

vieillesse de la population. Dans cet environnement, le bien-vivre ensemble est un axe majeur de l'action communautaire et une priorité partagée par le Département du Pas-de-Calais à travers le pacte des solidarités humaines.

En effet, chef de file en matière d'action et de développement social, le Département met en place les conditions visant à renforcer les liens entre les habitants et à favoriser l'inclusion des personnes les plus isolées et les plus vulnérables. Ainsi, par le biais notamment de la conférence des financeurs, le Département entend poursuivre ses actions de prévention de la perte d'autonomie et ambitionne de faire de l'habitat inclusif un nouveau mode de vivre-ensemble sur le territoire.

Aussi, au regard du manque de places dans les différentes structures d'accueil ou de loisirs auquel se retrouvent confrontés un certain nombre de ses habitants, aux différents âges de la vie, la CCPO entend requalifier un certain nombre d'équipements (maisons de l'enfant) et développer sa réflexion sur le déploiement de structures innovantes (salles mixtes sport-spectacle, camion piscine, structures atypiques pour la petite enfance...).

Pour construire des actions facilitant les échanges, les rencontres et les liens entre les générations, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est indispensable. Il s'agira d'encourager la participation des citoyens à la vie locale, à travers le développement de projets communs, par exemple dans le cadre d'actions pédagogiques avec les collèges ou d'événements culturels et sportifs en lien notamment avec les Jeux olympiques de Paris 2024.

Qu'il s'agisse de mobilité, de logement, de culture, de sport, d'éducation, d'emploi, ou encore de santé, il conviendra de renforcer les collaborations et les articulations entre les différents services de proximité (MDS, CIAS, centres sociaux, espaces de vie social...).



# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

### Élaboration du contrat





## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la Communauté de communes du Pays d'Opale en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de communes Pays d'Opale. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de communes Pays d'Opale, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux,

aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## ■ Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de Communes Pays d'Opale a permis d'établir quatre axes de travail partagés :

- Transition écologique : protéger et valoriser les ressources du territoire ;
- Attractivité : valoriser l'identité du territoire pour renforcer l'appropriation par les habitants et attirer les visiteurs ;
- Accès aux services publics notamment pour les plus fragiles ;
- Favoriser le bien-vivre ensemble.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes  
du Pays d'Opale,  
Le Président,*

**Jean-Claude LEROY**

**Ludovic LOQUET**

■ *Au-delà des contrats:  
l'action du Département...*

---



Collège de l'Europe à Ardres

Photo: Pascal Brunet



Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Opale en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

467 bénéficiaires  
soit 2 218 717 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

126 bénéficiaires  
soit 828 702 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

458 foyers allocataires  
soit 3 056 872,80 €



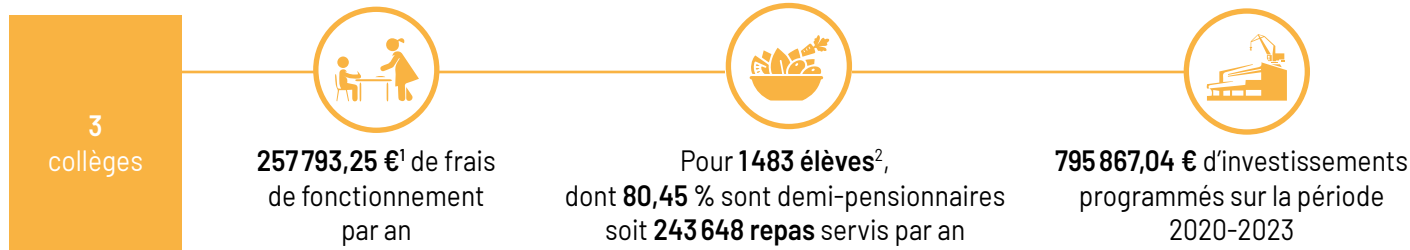
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

57 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 341 179 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour les restaurations de l'église Saint-Paul et Saint-Pierre d'Alembon,
- 184 787 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour la saison culturelle intercommunale.



Pour le sport,

- 996 085 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 49 projets, sur 25 communes, 1 syndicat et 1 intercommunalité, pour 1 752 721,75 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 5 402 407,69 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Opale, le centre d'incendie et de secours d'Ardres.

1: Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3: Moyenne 2019-2020-2021-2022

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- Maison Département solidarité du Calaisis
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Service de la communication
- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Maisons France Services
- Direction générale

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

## Conseil départemental du Pas-de-Calais et Communauté de Communes Pays d'Opale

Fiche opération n°1

### Création d'un Fab-Lab au sein du tiers lieu numérique de Guînes

#### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de Communes Pays d'Opale

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental :** Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis
- **EPCI :** Direction Générale des Services – Direction des services techniques – Maison France Services

**Maîtrise d'œuvre :** Communauté de Communes Pays d'Opale

#### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet :** commune de Guînes

**Contexte :**

La Communauté de Communes Pays d'Opale réhabilite une grange pour en faire un tiers lieu accessible au plus grand nombre : espace de coworking, bureaux privatifs, salles de réunions et de séminaire, espace de convivialité. Même si le tiers lieu n'a pas une vocation exclusivement numérique, celui-ci tient une part importante et la démocratisation de ses usages est au cœur du projet de FabLab / Réhab-Lab.

**Objectifs :**

Un des objectifs est de créer les conditions favorables au développement de la culture numérique et de démocratiser l'usage des outils numériques pour tous les publics en bénéficiant de l'accompagnement d'un technicien diplômé.

Accessible aux collégiens, le FabLab est un lieu de création, de projets pédagogiques. Au-delà de l'utilisation de machines numériques, il s'agit de permettre aux élèves de percevoir le cheminement d'une idée à sa matérialisation, et de découvrir l'intérêt d'approfondir un projet pour aboutir à la perfection de l'objet produit.

Accessible aux personnes en insertion sociale et professionnelle, le FabLab est un lieu qui promeut la créativité et le droit à l'erreur, qui peut aider les personnes en difficultés d'insertion à trouver leur voie professionnelle, à reprendre confiance en eux en acquérant de réelles compétences.

Accessible aux personnes en situation de handicap, le FabLab ou type Réhab-Lab est l'endroit dans lequel les publics peuvent être acteurs de leur réadaptation et/ou de l'amélioration de leur quotidien en fabricant les aides techniques nécessaires à l'aide d'imprimante 3D. Doté de périphériques adaptés et d'interfaces à l'outil informatique, il permettra à la majorité des personnes atteintes d'un handicap d'accéder au dispositif. L'objectif est de pouvoir travailler en lien avec les professionnels de santé et établissements de rééducation dont certains, comme le centre Calvé de Berck, disposent déjà de cet équipement.



Accessible aux professionnels, le FabLab est un lieu de test, d'expérimentation, composé de machines permettant aux entrepreneurs de passer du stade de concept au stade de prototype, aux designers et artistes d'imaginer de nouveaux moyens d'expression, etc.

Accessible aux associations, aux habitants, le FabLab est enfin un lieu de découverte où le public est entièrement acteur de la création et du développement de son projet...

### **Descriptif détaillé :**

Acquisition de matériel et de machines :

- Un écran mural pour démonstrations et formations,
- Un PC portable pour la gestion des machines numériques,
- 6 casques de réalité virtuelle,
- 8 imprimantes 3D (différents modèles selon les usages),
- Un scanner 3D,
- Matériel d'accès à l'outil informatique destinés aux personnes en situation de handicap (commande visuelle, commande vocale, commande mentonnière, souris type trackball),
- Du matériel de personnalisation d'objets (presse à transfert à chaud, presse à mug, presse à badge),
- Une imprimante de sublimation,
- Une brodeuse numérique,
- Une machine de gravure et découpe laser.

### **Partenaires associés à l'opération :**

- CIAS,
- Education nationale,
- Région Hauts-de-France,
- Département,
- Etablissements de santé.

### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Direction de France Service, conseiller numérique, chargé de communication, direction des services techniques, direction des services.

### **Modalités de fonctionnement :**

Etude en cours (trois scénarii proposés : gestion directe par la CCPO, gestion associative, gestion mixte)

## **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

### **Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités humaines</b>
<b>Ambition 1</b>	Garantir à tous un accueil humain et adapté
<b>Ambition 2</b>	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
<b>Ambition 3</b>	Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement
<b>Ambition 12</b>	Adapter l'offre en lieux d'accueil et les ouvrir sur leur environnement
<b>Ambition 14</b>	Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes
<b>Ambition 15</b>	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 1</b>	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
<b>Ambition 5</b>	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
<b>Ambition 9</b>	Écouter les habitants et agir avec eux





**Axes) du contrat concerné(s) :**

- Axe 3 - accès aux services,
- Axe 4 – bien vivre ensemble.

**D – CALENDRIER PREVISIONNEL**

	Date	Commentaire
Début de l'opération	09/2023	
Début des travaux	10/2023	Réponse aux appels d'offres
Fin des travaux	03/2024	Acquisition de matériel et ouverture de l'équipement

**E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL****Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Acquisition matériel informatique, impression 3D, personnalisation, etc.	32 000,00 €	Département / FIT	20 000,00 €
		Reste à charge MO	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 000,00 €</b>

**Coût de fonctionnement de l'équipement :**

Coût annuel de fonctionnement de 34 742 €, intégrant les frais de fonctionnement (énergies, connexions, consommables, entretien des matériels) et de personnels en gestion directe de la CCPO.

**F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES****Thématiques :**

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Fiche opération n°2

## Reconstruction extension du centre aquatique de Harnes sur le volet performance énergétique

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (convention de mandat avec la commune)

**Référents de l'opération** :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de de Lens-Hénin
- **EPCI** : Direction générale des services et Direction Aménagement Ingénierie Maîtrise d'Ouvrage Mobilités

**Maîtrise d'œuvre** : Groupement BC NORD-RAMERY

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Harnes, Avenue Barbusse (site de la zone sportive « Bouthemy »)

**Contexte** :

Sur le territoire de la CALL, le taux d'équipement en bassin de natation est de 1 pour 41 000 habitants, soit parmi les taux les plus bas du département et le Plan piscine de la CALL fait état d'un besoin de 2900m<sup>2</sup> de plans d'eau couverts supplémentaires. Dans ce contexte, le centre aquatique de Harnes rayonne au-delà du périmètre communal et est inscrit à ce titre au plan piscines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui porte cette opération.

Construit en 1976, cet équipement est aujourd'hui vétuste et sera reconstruit sur un autre site situé dans un quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en respectant le ZAN (zéro artificialisation nette) par des contreparties. L'équipement sera accessible en transports en commun. Afin de répondre au besoin, il proposera un bassin d'apprentissage et un bassin sportif plus grands ainsi que de nouveaux espaces de loisirs pour les enfants et les familles notamment. Le futur centre aquatique cible l'exemplarité énergétique et environnementale, via la procédure spécifiquement adaptée du Marché Global de Performance (MGP).

**Objectifs** :

Selon le programme performanciel :

- La consommation totale de l'équipement ne devait pas dépasser 3200 kWh/m<sup>2</sup> total bassin, les candidats étant invités à proposer des objectifs plus compétitifs. Le candidat retenu est en dessous avec 3020 kWh/m<sup>2</sup> total bassin,
- Les objectifs de consommations d'eau ne devaient pas dépasser 100 L/baigneur, le candidat retenu est à 92 L/baigneur,
- Le taux de trichloramine dans l'air devra être inférieur à 0,30 mg/m<sup>3</sup>. (Le média filtrant sera une masse filtrante constituée de granulés de verre concassé AFM de Dryden Aqua avec granulométrie variable, auto-stérilisant et anti adhérent).

**Descriptif détaillé** :

Sur le volet performance énergétique, les choix suivants ont été opérés :

- Utilisation de matériaux biosourcés pour la charpente, l'isolation et le bardage...,
- Utilisation de béton bas carbone (30%),
- Utilisation de granulats recyclés (20 à 30%),



- Système de récupération de chaleur, fatale sur le débit de fuite des bassins, de chaleur sur les eaux grises des douches (GAIA GREEN), sur panneaux PV pour préchauffage ECS (HELIOPAC), sur condenseur de la PAC halle bassins pour préchauffage de l'eau des bassins sportif et activités ...
- Production de chaleur via une pompe à chaleur géothermique verticale sur nappe (consiste à pomper de l'eau située dans le sous-sol pour valoriser son énergie et sa température tempérée),
- Traitement d'eau par filtration perlite réduisant à zéro les produits chimiques, (un + / l'air respiré),
- Système de récupération des eaux pluviales.

Sur 3000 m<sup>2</sup> en tout contre 2000 m<sup>2</sup> actuels, le Centre Aquatique comprendra :

- Un bassin sportif de 25x15m avec 6 couloirs (au lieu de 5 actuellement) et 2m de profondeur,
- Un bassin d'apprentissage plus grand : de 20x11m, soit 220m<sup>2</sup> (au lieu de 12x12 actuellement) avec une profondeur variable de 0,60m à 1,50m,
- Un espace balnéoludique,
- Une pataugeoire de 50m<sup>2</sup>,
- Une lagune d'eau et de jeux pour la petite enfance de 0m à 0,40cm de profondeur,
- Des gradins d'une capacité de 100 places,
- Un espace de convivialité,
- Des annexes pour le public (hall d'accueil, sanitaires...),
- Des annexes adaptées modernes pour les baigneurs et nageurs (vestiaires, douches, espaces à langer...),
- Un espace bien être (avec saunas, hammam, temple des douches, terrasse privative de 30m<sup>2</sup>),
- Un espace extérieur pour les familles (Splashpad, solarium minéral et végétal, sur 4300m<sup>2</sup>),
- Des annexes administratives et de services modernisées (bureaux agents, associations, salle de réunion, sanitaires, vestiaires...),
- Des annexes fonctionnelles et des locaux techniques revus (infirmerie, dépôts matériels, locaux d'entretien, local poubelle...),
- Un parvis abrité et des espaces verts qualitatifs,
- Du stationnement pour véhicules légers / lourds et véhicules non motorisés.

#### **Partenaires associés à l'opération :**

- Union Européenne,
- Etat,
- Agence Nationale du Sport,
- ADEME,
- Conseil Régional,
- Département.

#### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

AMO géothermie / Etude comparative d'approvisionnement par Alterra Ingénierie.

**Modalités de fonctionnement :** en régie (afin de diminuer le tarif d'entrée)

#### **Etudes réalisées :**

- Un 1<sup>er</sup> forage-test (en partenariat avec l'ADEME) a établi la faisabilité du projet de géothermie sur nappe.
- Etude comparative d'approvisionnement par Alterra Ingénierie.

La géothermie verticale sur nappe est le système le moins consommateur d'énergie (en MWhEF), et peu émissif en GES et CO<sub>2</sub> (- 76% par rapport à l'actuelle).



## C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

### Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
<b>Ambition 3</b>	Accompagner les grands projets de territoire
<b>Ambition 5</b>	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires
<b>Ambition 6</b>	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
<b>Ambition 7</b>	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
<b>Ambition 11</b>	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
<b>Ambition 12</b>	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
<b>Ambition 1</b>	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
<b>Ambition 5</b>	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

### Axes du contrat concerné(s) :

- Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire,
- S'appuyer sur la culture, le sport le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain.

## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>07/2023</b>	Procédure de dialogue compétitif avec 2 candidats : avril 2022 / juin 2023 - Notification du marché en décembre 2023
<b>Début des travaux</b>	<b>2<sup>e</sup> trim. 2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>12/2026</b>	

## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	13 616 670,00 €	Département / FIT	250 000,00 €
AMO, maîtrise d'œuvre, indemnités	2 117 217,55 €	Département / politique sportive	1 000 000,00 €
Assurances	150 000,00 €	Europe FEDER <sup>1</sup>	400 000,00 €
Foncier	100 000,00 €	Etat DSIL (acquis)	1 778 656,04 €
Raccordements	83 000,00 €	Etat Agence Nationale du Sport	500 000,00 €
Etudes et géomètre	251 275,00 €	Conseil régional Hauts-de-France	1 000 000,00 €
Aléas/révisions	1 470 000,00 €	ADEME performance énergétique	400 000,00 €
Contrôle technique CSPS	65 000,00 €	ADEME forage géothermie	70 000,00 €
		CALL Plan piscines	3 960 000,00 €
		Reste à charge MO	8 494 506,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 853 162,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 853 162,55 €</b>

**Coût de fonctionnement de l'équipement :** Géré en régie. Coût d'exploitation technique : 865 803,38 €.

<sup>1</sup> Priorité 4, OS 2.2 « Favoriser les énergies renouvelables »





### **Thématiques :**

- Développement durable: / eau, air, énergies.
- Dépassement des normes de construction en vigueur : la géothermie verticale sur nappe est le système le moins consommateur d'énergie (en MWhEF), et peu émissif en GES et CO2 (- 76% par rapport à l'actuelle).
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux : par une tarification accessible
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : tarifs réduits pour les enfants, -16 ans et étudiants, gratuité pour les primaires des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)/ et Centre d'Accueil de Jeunes (CAJ) et action pédagogique des harnésiens, à tarifs réduits pour les extérieurs. Le coût de fonctionnement sera similaire voire moindre qu'avant, permettant de réduire les tarifs d'entrée.
- Insertion professionnelle : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement responsables 2023-2026 (SPASER) de la CALL adopté par délibération du 11/05/23. Le CCAP prévoit en son article 30 « au moins 55 heures d'insertion par tranche de 100 000 € HT ». L'offre du groupement BC NORD RAMERY prévoit donc 8 966 heures d'insertion pour la tranche Ferme et 440 heures d'insertion pour la tranche optionnelle.



62

Pas-de-Calais  
Mon Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Liévin



Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

Photo Jérôme Pouille





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Le Département du Pas-de-Calais est un partenaire incontournable pour Liévin. Grâce à cette contractualisation, qui lie nos deux collectivités territoriales, de nombreux projets sont soutenus financièrement par le Département.

Des projets tels que la construction de la nouvelle crèche au cœur du quartier des Marichelles, l'extension du centre Nauticaa, la rénovation complète de la piste d'athlétisme au parc de Rollencourt ou encore la réhabilitation du Chevalement du 1 bis ne pourraient pas être menés à terme sans l'aide précieuse du Département. Les équipements et les services à la population s'en trouvent fortement améliorés.

Ce contrat passé entre nos deux collectivités territoriales est donc primordial et s'inscrit pleinement dans cette volonté politique affichée par le Président Jean-Claude LEROY, que je partage totalement, celle d'accompagner les villes dans l'aménagement de leur territoire et d'améliorer le cadre de vie des habitants de notre très beau département.

Ensemble, Liévin et le Département du Pas-de-Calais continuent de bâtir un territoire d'avenir !

**Laurent DUPORGE,**  
**Maire de Liévin**





# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes  
départementaux

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour  
le partenaire

# Les compétences du partenaire sur le territoire

### Liévin « L'Entrepreneante »

Liévin est située dans la plaine de l'Artois, limitrophe de Lens, à environ 15 km au nord d'Arras, 15 km au sud-est de Béthune, 22 km à l'ouest de Douai, 30 km au sud-ouest de Lille et 180 km au nord de Paris à vol d'oiseau. Le territoire de la commune est limitrophe de ceux de huit communes.

Liévin, qui se trouve sur les bords de la Souchez, rivière amont de la Deûle, est la principale ville de la Gohelle. Au 19<sup>e</sup> siècle, la richesse de son sol en houille en a fait la principale ville de l'ouest du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Petit village agricole à l'origine, la commune a en effet connu un essor important avec le développement de l'industrie minière dans la région. La découverte d'un gisement de houille en 1857 bouleverse l'économie locale et

Liévin devient une cité minière, sa population explose (elle atteint 25 698 habitants en 1914). Encore aujourd'hui, la ville est marquée économiquement, socialement, paysagèrement et culturellement par cette exploitation.

Liévin, commune urbaine, avec ses 30 102 habitants en 2020 est la 5<sup>e</sup> ville du département et la 20<sup>e</sup> de la région.

Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) qui regroupe 36 communes et compte 241 268 habitants en 2019. La CALL porte un projet de territoire dont l'ambition en 5 axes est : Travailler / Bouger / Habiter / Respirer / Rassembler. Le Contrat passé avec le Département porte lui sur les axes enjeux communs partagés suivants :

- Construire une stratégie innovante d'attractivité et de rayonnement territorial en faveur de l'emploi, de l'insertion ;



Photo D.R.





- S'appuyer sur la culture, le sport le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain ;
- Agir pour une mobilité durable au quotidien ;
- Réduire les disparités sociales et territoriales ;
- Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire.

Une partie de l'espace communal est un site classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : **le terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles)** qui, avec 75 ha, est le deuxième terril d'Europe pour la surface occupée.

En matière d'infrastructures de transports et de mobilités, Liévin est traversée par l'**A21** (Lens-Douai-Valenciennes) et la **RD58** (dont le croisement se fait à l'**échangeur 7**). Cette dernière, dite aussi pénétrante, fréquentée par 30 000 véhicules par jour, est l'une des voies d'accès au Louvre-Lens qui a ouvert en 2012 ; des structures ja-



Photo D. R.

lonnent cet itinéraire (hypercubes, pyramides, sphère métallique, etc). La commune est également située à proximité de l'A26 (Calais-Arras-Reims) et de l'A211-RN 17 (Lens-est - Arras).

- Autoroute A21 (Rocade Minière) : Aix-Noulette - Douchy-les-Mines.
- Autoroute 26 (Autoroute des Anglais) : Calais - Troyes.
- Route départementale 58E4.



Photo Jérôme Pouille



Pour les transports en commun, Liévin est desservie par 6 lignes régulières et 3 bus à la demande du réseau d'autobus Tadao. La **gare** de Liévin, sur la ligne d'Arras à Dunkerque-Locale, est une halte desservie par des trains TER Nord-Pas-de-Calais qui effectuent des missions entre les gares : d'Arras et de Béthune ; d'Arras et de Dunkerque.

En matière de modes actifs/doux, Liévin est traversée par l'**EuroVélo5** reliant Canterbury en Angleterre à Brindisi en Italie.

La commune de Liévin, en tant que collectivité territoriale de rang 1, bénéficie de la clause de compétence générale lui permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant du niveau communal. Les principales compétences exercées relèvent donc des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires, équipements sportifs...

La fermeture du dernier puits fait suite à l'accident de la fosse no 3 dite « Saint-Amé » le 27 décembre 1974. Cet événement marque l'arrêt définitif de l'activité minière à Liévin. La fin de l'industrie minière prive la ville de sa principale activité économique, celle-ci prend alors un nouveau virage, de résilience et modernité. De grands investissements sont mis en place afin de donner une nouvelle image à la ville et au bassin minier.

Outre l'investissement dans les industries du tertiaire, **Liévin mise également activement sur le domaine du sport** avec notamment la création de **Vivalley**, une technopole « sport, santé et bien-être ».



Photo D. R.

**Tout en s'appuyant sur son patrimoine, Liévin a développé des équipements sportifs de loisirs et d'excellence (Aréna Stade Couvert, Domaine de Rollencourt, Nauticaa).**

Liévin, commune de centralité première au titre du SCOT, est éligible à la 4<sup>e</sup> génération de Contractualisation 2023-2026.



Photo D. R.

# Partie 2

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat





## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la commune de Liévin en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Liévin. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Liévin, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Sepleter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Liévin permet d'établir cinq axes de travail partagés :

- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs et de haut niveau, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager ;
- Préserver et valoriser le patrimoine historique communal (église et chevalement) ;
- Continuer à améliorer les mobilités sur la commune (RD58, échangeur 7, modes doux...);
- Continuer à réduire les disparités sociales et œuvrer pour l'épanouissement des habitants, en matière de culture, d'éducation, de lecture publique... ;
- Accompagner la transition écologique.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras, le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Liévin,  
le Maire,*

**Jean-Claude LEROY**

**Laurent DUPORGE**





## *Les interlocuteurs du contrat*

**Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens Hélin

**Côté partenaire :**

- Direction Générale des Services et Direction Générale des Services Techniques

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Commune de Liévin

Fiche opération n° 1

## Rénovation et extension sur site du Complexe aquatique Nauticaa

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage :** Liévin

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental 62 :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune de Liévin :** Direction des Services Techniques

**Maîtrise d'œuvre :** CHABANNE Architecte mandataire solidaire du groupement Chabanne Architecte & Ingénierie / Verdi Bâtiment / Berim / Cobalt / Echologos

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet :**

Le centre aquatique Nauticaa est situé rue Lazare Hoche, à proximité du centre-ville de Liévin. Situé au centre Ouest de Liévin, à la limite Ouest du centre-ville, au Sud de la rue de Lattre de Tassigny, l'un des axes majeurs du territoire liévinois.

Le centre aquatique est à proximité immédiate du pôle d'excellence sportif Vivalley composé du Parc des Équipages (traversé par La Souchez), du parc (domaine) de Rollencourt (complexe Jean Frère) et de l'Aréna Stade Couvert (régional).

**Contexte :**

Sur le territoire de la CALL, le taux d'équipement en bassin de natation est de 1 pour 41 000 habitants, soit parmi les taux les plus bas du département et le Plan piscine de la CALL fait état d'un besoin de 2900m<sup>2</sup> de plans d'eau couverts supplémentaires. Dans ce contexte, le complexe aquatique Nauticaa a plus qu'une vocation d'agglomération et rayonne au-delà du territoire liévinois.

Le centre a été ouvert en 1965 et a bénéficié d'extensions en 1992, 1999, 2000 et 2010. Il est construit sur trois niveaux mais est devenu aujourd'hui vétuste. Il nécessite aussi de s'adapter aux risques d'inondations (site inondable PPRI) et de pouvoir accueillir plus de scolaires pour le savoir nager. Quatre associations l'utilisent (natation, triathlon, sauvetage et plongée)

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a retenu le projet de réhabilitation extension du centre aquatique Nauticaa dans le cadre du plan piscine communautaire au titre de :

- la création de nouveaux bassins et de réhabilitation des bassins pour l'apprentissage de la natation,
- la rénovation des espaces d'accueil des nageurs,
- mais également pour les bonifications énergétiques et de qualité d'eau et d'air.

**Objectifs :**

L'ambition est de renforcer le positionnement de centre aquatique à rayonnement interterritorial qu'est Nauticaa. L'objectif de la commune de Liévin est d'aménager un plus grand équipement public de loisirs, moderne, encore plus rayonnant, intégré dans son environnement et vert.



Les travaux envisagés le rendront aussi moins énergivore (mieux isolé, plus performant), et, pour un meilleur confort des usagers, il bénéficiera de plus de lumière naturelle, d'une meilleure qualité de l'eau et de l'air, et d'un espace mieux chauffé et isolé. 500 000 visiteurs y seront attendus annuellement (contre 350 000 aujourd'hui).

### **Descriptif détaillé :**

Les travaux prévus respecteront une approche Haute Qualité Environnementale (HQE) :

- la restructuration complète du hall d'entrée comprenant un agrandissement et une vue directe sur les bassins ;
- la création d'un second bassin multifonctions pour l'apprentissage, les cours et activités aquatiques grand public et la natation ;
- la restructuration et l'agrandissement complète des vestiaires, des sanitaires, des douches collectives et individuelles ;
- la restructuration et l'agrandissement de la zone administrative avec le regroupement des locaux sociaux et vestiaires pour le personnel ;
- la création d'une halle sportive de 1 200 m<sup>2</sup> avec la rénovation du bassin de 25 m et l'adjonction d'un second bassin d'apprentissage de 200 m<sup>2</sup> ;
- la création d'une halle ludique thématisée d'environ 1 800 m<sup>2</sup>, avec une zone de jeux, un espace de glisse avec Pentagliss et toboggans, un bassin à vagues de 200 m<sup>2</sup> couplé avec le bassin ludique existant et la reprise du bassin ludique avec un chemisage inox et l'adjonction des jeux et équipements aqualudiques ;
- la création d'un solarium extérieur de 800 m<sup>2</sup> ;
- un aménagement paysager global plus qualitatif avec création d'un espace vert boisé de 1 200 m<sup>2</sup> en proximité du Parc des équipages ;
- la modernisation de la zone balnéo à l'étage avec, saunas, hammams, grotte de sel, caldarium et fontaine de glace ;
- la reprise des réseaux de traitement d'eau, de traitement d'air, de plomberie et d'électricité ;
- La réduction des consommations d'énergies/fluides :
  - o par une meilleure isolation thermique,
  - o par un éclairage naturel accru des bassins,
  - o par une récupération de l'énergie fatale (sur l'air et les eaux grises, et récupération de l'eau des pédiluves),
  - o par des systèmes plus performants (raccordement au réseau de chaleur urbain qui est à plus de 80% de biomasse, récupération sur la pompe à chaleur, pompes de filtration plus performantes par perlite sans contre lavage des filtres = -80% d'eau),
  - o par la production d'énergies renouvelables sur site via des panneaux solaires hybrides (540m<sup>2</sup>).  
Prévision : - 25% de consommation au kWh/m<sup>2</sup> de bassin au global par rapport à l'existant.

### **Partenaires associés à l'opération :**

- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- Département,
- FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ...

### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Départementale, régionale. AMO

**Modalités de fonctionnement :** en régie

**Etudes réalisées :** AMO conception et programmation.



## C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

### Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités Territoriales
<b>Ambition 2<sup>1</sup></b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
<b>Ambition 3</b>	Accompagner les grands projets de territoire
<b>Ambition 5</b>	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires
<b>Ambition 6</b>	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
<b>Ambition 7</b>	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
<b>Ambition 11</b>	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
<b>Ambition 12</b>	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
<b>Ambition 1</b>	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
<b>Ambition 5</b>	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

### Axes) du contrat concerné(s) :

- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs et de haut niveau, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager,
- Accompagner la transition écologique.

## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>28/06/2022</b>	Délibération Conseil Municipal – attribution du marché de maîtrise d'œuvre
	<b>3<sup>ème</sup> trim. 2023</b>	Consultation des entreprises
<b>Début des travaux</b>	<b>01/2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>03/2026</b>	Livraison puis GPA 12 mois

<sup>1</sup> Dans un territoire qui regroupe 25% de la population départementale et 35% des collèges, chaque maintien d'équipement compte. Un « Soutien aux équipements de qualité » incluant « l'adaptation, l'expérimentation et l'innovation ».





## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux (dont actualisations révisions et aléas)	21 785 282,05 €	Département / FIT	1 000 000,00 €
MOA mandatée (SPL de l'Artois)	598 033,00 €	Département / Politique sportive	1 000 000,00 €
Diagnostics et études dont phase opérationnelle	257 202,00 €	CA de Lens-Liévin (plan piscines)	4 600 000,00 €
Viabilité	188 647,00 €	Région Hauts-de-France	1 200 000,00 €
AMO	105 000,00 €	Etat / Agence Nationale du Sport	1 000 000,00 €
Honoraires sur travaux, dont MOE CT SCPS	3 088 000,00 € 2 850 000,00 € 88 000,00 €	Etat / Fonds vert 2023	2 435 000,00 €
Mobiliers	88 350,00 €	Etat / DSIL 2024	2 200 000,00 €
Frais divers	636 048,00 €	FNCCR / Act'Eau	13 000,00 €
		Reste à charge MO	13 298 562,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 746 562,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 746 562,05 €</b>

### Coût de fonctionnement de l'équipement : bilan d'exploitation prévisionnel réalisé

704 579 €/an sur la base de 430 000 entrées à 5,30 € unitaire

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : tarifs adaptés, réduits
- Insertion professionnelle : clause insérée dans les marchés publics



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'agglomération des **Deux Baies en Montreuillois**



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

# Le territoire des Deux Baies en Montreuillois







À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

À travers les différentes contractualisations et les politiques de droit commun, le Département a toujours été un partenaire incontournable et essentiel dans la réalisation des projets de notre territoire et dans le développement des services rendus à nos habitants. Modernisation des piscines, création de services au plus près de nos concitoyens avec l'AggloMobile, développement des pistes cyclables de la VéloMaritime ou encore du réseau de lecture publique, les réalisations récentes sur le territoire de la CA2BM s'inscrivent dans un esprit de développement harmonieux qui répond aux attentes des habitants du territoire. Attractivité du territoire, adaptabilité aux défis à venir, prise en compte du développement durable et de la nécessaire sobriété énergétique, développement des mobilités douces, promotion des circuits-courts ou encore modernisation des services aux usagers : les objectifs et les ambitions portés par notre agglomération s'inscrivent dans une vision à court, moyen et long termes pour permettre à chacun de vivre sur un territoire accueillant et résolument tourné vers l'avenir.

Cette nouvelle contractualisation avec le Département s'inscrit dans une volonté réciproque et partagée de mettre au cœur de l'action publique le bien-être et le bien vivre sur notre territoire. Elle permet de coordonner les ambitions issues des 3 pactes votés par l'assemblée départementale avec le projet de territoire de la CA2BM, en cours d'élaboration. Une fois de plus, le Département réaffirme son souhait d'accompagner tous les territoires, avec leurs spécificités, leurs projets et la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois et ses 46 communes s'inscrivent pleinement dans cette dynamique partenariale dans l'objectif commun et permanent d'améliorer les services à destination de nos habitants et d'assurer le développement de nos territoires, tout en sauvegardant ses caractéristiques.

**Bruno Cousein,**  
**Président de la Communauté d'Agglomération**  
**des Deux Baies en Montreuillois**  
**Maire de Berck-sur-Mer**





# Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Aménagement du Pôle Gare de Rang du Fliers
- Réalisation d'un mur anti sable sur l'esplanade de la plage Sainte Cécile à Camiers
- Réalisation des travaux d'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite des plages
- Réalisation des rénovations et de mise aux normes de la piscine intercommunale d'Écuire
- Création d'un pôle de services de proximité - guichet unique
- Réalisation des aménagements du Port de la Madelon
- Réalisation d'une étude expérimentale pour le développement des sports de pleine nature
- Création du complexe cinématographique de Berck
- Aménagement des accès à la ZAC du champ Gretz sur la RD303
- Création du réseau de Lecture publique intercommunal (médiathèques de Berck, Conchil-le-Temple et Rang-du-Fliers)
- Rénovation des carrières de l'hippodrome de Berck
- Amélioration de la desserte par la création d'un giratoire au Touquet

## ZOOM

*sur une opération  
contractualisée*



### Travaux d'aménagement du port de la Madelon

Site pittoresque et chargé d'histoire puisqu'il a accueilli la marine Berckoise pendant des décennies, le port de la Madelon, est situé sur le territoire de Waben et plus précisément à la confluence de l'Authie et du Fliers, petite rivière de 10 km. Espace naturel remarquable très sensible, la baie d'Authie fait l'objet d'une forte protection au titre de la réglementation environnementale.

Si aujourd'hui la vocation n'est plus la même (flottille plaisancière, point de départ de randonnées pédestre et cyclos...), il demeure que le port de la Madelon reste un lieu emblématique du territoire du Montreuillois.

Des aménagements autour du port de La Madelon ont commencé dès 2014 avec la restauration du ponton, le remplacement de la cale de mise à l'eau et la réalisation de l'étude d'impact pour la nouvelle zone de mouillage.

Ces premiers aménagements réalisés, les réflexions autour du port de La Madelon se sont poursuivies dans une démarche plus globale liée à une volonté politique de donner une attractivité plus importante au port de La Madelon.

Cette volonté s'est concrétisée par un projet global de régularisation des usages, de préservation et de valorisation du site naturel et historique du Port et de l'ensemble de ses abords.

Les travaux entrepris ont donc consisté en un entretien du cours d'eau « le Fliers », une renaturation de la rive gauche avec son accès champêtre à la cale de mise à l'eau, un aménagement qualitatif côté rive droite accueillant le ponton, celui raisonné d'une nouvelle zone de stationnement avec des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une signalisation permettant la découverte du site de manière respectueuse.

Ils se sont achevés en juin 2020 et la CA2BM a reçu en décembre 2020 les autorisations préfectorales régularisant l'exploitation du port.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.





# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Le projet de territoire du partenaire

La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois est une jeune intercommunalité, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion de trois anciennes communautés de communes (CC Mer et Terres d'Opale, CC Opale Sud et CC du Montreuillois).

La CA2BM compte donc aujourd'hui 46 communes et près de 67 000 habitants répartis sur une superficie de 409 km<sup>2</sup>. Afin de donner une cohérence et des ambitions communes, de fixer un cap au devenir du territoire, les élus ont lancé récemment l'élaboration d'un projet de territoire, véritable feuille de route des politiques publiques locales pour la prochaine décennie.

Le territoire de la CA2BM présente à la fois les caractéristiques d'un territoire rural, par sa densité de population, son maillage de petites communes, et celles d'un territoire à dominante plus urbaine le long de sa façade littorale. Il s'étend de l'estuaire de la Canche au Nord, jusqu'à l'estuaire de la baie d'Authie au Sud et à l'intérieur des terres jusqu'au chef-lieu d'arrondissement, Montreuil-sur-Mer.

La morphologie urbaine de la CA2BM est fortement influencée par plusieurs facteurs. L'évolution du trait de côte, la gestion des risques ou encore les caractéristiques des différentes entités paysagères façonnent ainsi de manière conjointe les formes urbaines du territoire.

Bien que le projet de territoire soit encore en cours d'élaboration, il a d'ores et déjà permis d'identifier, de manière concertée et co-construite avec les ac-

teurs du territoire, les grands enjeux du territoire, comme autant de défis à relever dans les prochaines années.

Le 2 mars 2023 s'est tenu un Forum qui a rassemblé élus, agents des collectivités, acteurs institutionnels, économiques et associatifs, pour évoquer ces enjeux et défis pour orienter les politiques publiques de la CA2BM, demain. Cent quarante participants ont ainsi débattu, échangé et apporté leurs contributions au Projet de Territoire sur l'ensemble des compétences de la CA2BM. Cet événement traduit la volonté d'une construction collective de ce projet. Les propositions d'actions vont être en effet produites de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs du territoire et soumises à l'approbation des habitants dans une phase de concertation prochaine.

Le projet de territoire a également vocation à intégrer, synthétiser et articuler

les actions définies dans les grands documents cadre qui fixent les ambitions dans les différents champs de compétence de la CA2BM : le Plan Climat Air Energie Territorial, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat, le Plan de Déplacements Simplifié, le Projet Alimentaire Territorial, le Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPD-MA), la Convention Territoriale Globale, Contrat Global de l'Eau, la Feuille de Route numérique, etc.

De ce riche matériau de diagnostic, ressortent les priorités suivantes, qu'il s'agit de concilier :

- engager pleinement le territoire dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique
- consacrer un territoire dynamique et attractif, tout en maintenant une ambition de proximité territoriale
- conforter un territoire agréable à vivre pour tous, où chacun peut s'épanouir



dans sa vie quotidienne, et en étant vigilant à son équilibre et à son harmonie.

Ces ambitions se déclineront en grandes actions classées selon 6 thématiques, pour offrir une meilleure lisibilité et compréhension de cette feuille de route, et une mise en œuvre opérationnelle facilitée.

## Aménagement et environnement

Les défis environnementaux sont perceptibles sur le territoire de la CA2BM, particulièrement vulnérable face aux risques naturels. La transition écologique, qui se déclinera à travers le PCAET, sera au cœur du projet de territoire et la boussole des documents d'urbanisme locaux. Les risques et l'adaptation au changement climatique sont ainsi pleinement intégrés à la planification du territoire, et nécessitent des politiques d'aménagement très innovantes en termes de résilience, en expérimentant par exemple des solutions fondées sur la nature et en mettant le vivant au cœur des réflexions. L'intégration des contraintes liées aux spécificités du territoire (zones naturelles, risques, objectif ZAN... dans un territoire en tension foncière) est en réalité perçue comme une opportunité d'un développement plus équilibré (entre le littoral et l'arrière-pays notamment) et mieux maîtrisé du territoire. À titre d'exemple, la CA2BM mène un projet d'élaboration d'un outil géomatique d'aide à la décision pour la planification du territoire en considérant les enjeux du Zéro Artificialisation Nette (dans le cadre d'un AMI « Objectif ZAN », porté par l'Ademe).

## Habitat et logement

Le territoire fait face à deux enjeux majeurs : la part très importante des résidences secondaires et une tension immobilière importante créant une problématique d'accès au logement pour une partie de la population. Ce constat



pourrait être à terme renforcé par les besoins de relocalisation des biens, en lien avec le recul du trait de côte. Dès lors, il est nécessaire de développer une vision stratégique de l'habitat, passant par une accentuation et une diversification de l'offre de logements de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire (notamment en direction des primo-accédants, des saisonniers et des personnes âgées) pour offrir de la mixité sociale et résidentielle. L'autre pendant de cette stratégie doit traduire le besoin de consacrer un habitat plus qualitatif, plus résilient et plus sobre (en matière de consommation énergétique notamment). À ce titre, le renforcement de la réhabilitation d'un parc de logements souvent ancien est une priorité. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou la mise en place du Permis de louer répondent de cet objectif.

## Développement économique

Si le territoire souffre d'un déficit d'attractivité pour faire venir des actifs à y résider et à y travailler, il affiche un taux d'emploi important, puisque 80 % des actifs qui y travaillent résident également sur le territoire. En outre, si la CA2BM ne dispose que de peu de locomotives industrielles, elle bénéficie de secteurs économiques porteurs qui en font sa spécificité et sa renommée : le tourisme, la santé, l'agriculture et l'artisanat.

Le territoire de la CA2BM est une destination touristique de premier plan, de par sa façade littorale, mais également de par son patrimoine architectural, historique et paysager. Le projet de territoire ambitionne, dans ce secteur, à la fois de repenser la place du touriste sur le territoire, en développant un tourisme durable, fondée sur la valorisation et la préservation de ses richesses naturelles, et de poursuivre la diversification de l'offre touristique, en rééquilibrant le maillage des activités touristiques sur l'ensemble du territoire (par exemple autour de l'excellence gastronomique). En somme, un tourisme qualitatif plutôt que quantitatif.

De la tradition historique de destination de soin, le projet de territoire vise à conforter la spécificité « santé » du territoire dans un objectif d'excellence. Ce qui suppose à la fois d'innover dans



ce domaine, ce qui ira de pair avec une parfaite coopération de l'ensemble des acteurs de la santé du territoire, mais également de conforter l'accès à l'offre de santé, que ce soit pour les malades, les accompagnants et les soignants.

Sur l'agriculture, bien que le nombre des exploitations agricoles présentes sur le territoire ait diminué de 13 % lors de la dernière décennie, la diversification très marquée de la production agricole sur le territoire doit être considérée comme un atout. Par ailleurs, la spécificité touristique du territoire et le nombre important d'établissements de restauration collective (établissements scolaires et de santé) et gastronomique doivent permettre de viser un double objectif de promotion des circuits courts, et de prétendre à devenir une destination d'excellence gastronomique valorisant les produits locaux. Cette ambition va nécessairement de pair avec un renforcement d'un partenariat avec les agriculteurs pour tendre vers des productions davantage non intensives, plus respectueuses de l'environnement. Sur cette question, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), récemment labellisé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, fait office de feuille de route opérationnelle.

En complément de ces secteurs d'excellence, il est important de préserver une économie de proximité. L'artisanat est en effet une composante importante sur le territoire de la CA2BM et participe au dynamisme du territoire avec 2486 emplois salariés (2020). Il est donc important d'accompagner la préservation de cette économie de proximité (commerces et artisanat) qui contribue à la vie des communes, notamment rurales. Cela passe, en partie, par la préservation d'un foncier économique et à l'accompagnement des TPE/PME dans leur installation.



Le corollaire de ce développement économique est son accompagnement et son adaptation en termes de formations. Il y a des filières de formation à créer ou renforcer pour nourrir l'excellence des secteurs économiques mentionnés, et pour permettre à de jeunes actifs de rester sur le territoire pour se former et travailler.

## Ressources

Les élus portent haut la nécessité de préserver les ressources naturelles, que sont l'eau, les énergies, l'air et les sols.

La CA2BM est un territoire d'eau, mais cette ressource est précieuse car menacée, notamment sur sa qualité (nitrification). Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant s'élèvent à 7,0 Teq CO<sub>2</sub>, ratio inférieur à celui observé sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France. Au-delà des objectifs affichés dans le PCAET et le Contrat Global de l'Eau, les ambitions du projet de territoire sur la préservation des ressources se déclinent en quatre points :

- Planifier les sobriétés, en généralisant la rénovation thermique des équipements publics, des parcs tertiaires et résidentiels, en minimisant l'impact carbone des constructions neuves, en poursuivant l'objectif ZAN de sobriété foncière, et en sensibilisant à la richesse de la ressource et à la nécessité d'être économe ;
- Maintenir et améliorer la qualité des ressources, avec par exemple des actions pilotes au droit des champs captants ;
- Penser une politique globale au sein d'une gouvernance locale sur les enjeux de ressources ;
- Garantir l'accès, la sécurité à la ressource en eau et en énergie, en réduisant la dépendance énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables et en garantissant la sécurité et la gestion des ouvrages d'art et des stocks en eau potable.

La question des déchets est intégrée à cette thématique et trouve dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) le document de référence de l'action de la CA2BM pour atteindre les objectifs suivants :

- Limiter et réduire la production des déchets ménagers, par l'incitation, la sen-

sibilisation et une stratégie autour de l'économie circulaire passant notamment par la valorisation des déchets collectés.

- Favoriser le tri et conforter la collecte des déchets pour un meilleur recyclage, en prenant en compte les évolutions réglementaires, en adaptant et modernisant les moyens de collecte, et en généralisant, enfin, le compostage pour les biodéchets.

L'enjeu de la saisonnalité sur la production des déchets est primordial, et va de pair avec une attention toute particulière lors de la saison estivale et son pic de fréquentation touristique.



## Mobilités

90 % des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture individuelle sur le territoire de la CA2BM. L'enjeu des mobilités, qui constituent par ailleurs le premier poste d'émissions de GES, est donc prioritaire. La CA2BM est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) en 2021, ce qui lui confère un levier d'action fort pour agir en faveur des mobilités collectives et alternatives. En effet, l'un des premiers biais est l'optimisation progressive de l'offre et du réseau de transport collectif et le développement de l'intermodalité, par l'aménagement des pôles d'échanges. L'autre objectif est de développer la part des mobilités actives, par l'aménagement de nouveaux parcours cyclables sécurisés, par le développement de nouveaux équipements et services dédiés, et par l'intégration de la proximité dans l'aménagement du territoire favorable à la marche à pied. Il s'agit également de proposer une nouvelle offre de covoiturage mieux adaptée à la configuration du territoire et aux besoins des usagers et de coordonner le déploiement de l'électromobilité.

## Cadre de vie

L'environnement naturel, la richesse de l'offre culturelle et des activités de sport et de loisirs, la dimension « à taille humaine » du territoire sont autant d'atouts qui font de la CA2BM un espace agréable, où il fait bon vivre. Le maintien de ce cadre de vie à la fois attractif et à dimension humaine fait partie des priorités du projet de territoire.

La culture et le patrimoine sont des marqueurs de l'identité du territoire. Harmoniser et mettre en valeur les actions culturelles sur le territoire dans le cadre d'une politique culturelle commune, accessible à tous, et disponible sur tout le territoire, ainsi que la valorisation du patrimoine (historique, gastronomique...) comme emblème de la CA2BM, sont les objectifs poursuivis.

Autre enjeu important : le sport comme enjeu de santé publique. Le territoire dispose d'atouts forts pour faire du sport un levier de développement et de lien social. La spécificité « loisirs de plein air » doit être un atout de différenciation et d'attractivité du territoire.

Le projet de territoire aura également vocation à renforcer la cohésion sociale et la proximité avec les habitants en améliorant de manière continue les services publics territoriaux. Cette amélioration passe indéniablement par un meilleur maillage géographique pour faciliter l'accès (déjà fortement avancé par la mise en place de l'Agglo Mobile), mais également la numérisation des services publics.

Au-delà, c'est une vraie ambition d'action sociale et solidaire qui s'affirme à travers le projet de territoire, en favorisant la qualité de vie et l'accompagnement des personnes âgées, dans le contexte d'une population locale vieillissante, en renforçant l'accessibilité et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, et généraliser à tous l'accès au Droit, à l'information et à la médiation.

Accompagner chacun dans sa vie quotidienne (se loger, se déplacer, travailler, se divertir, s'épanouir...) dans un territoire dynamique et en mouvement, qui répondra de manière résolue et optimiste aux défis de demain... telle est l'ambition du Projet de Territoire de la CA2BM.



# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois*

#### **Conforter une trajectoire de développement touristique local s'appuyant sur les atouts patrimoniaux et naturels**

Entre Littoral urbanisé et arrière-pays rural, aménités et patrimoine bâti et gastronomique remarquable, la singularité du territoire de la CA2BM lui confère un pouvoir d'attractivité notable.

En phase avec celle du Département, l'ambition de la CA2BM est de préserver et valoriser ses espaces naturels ainsi que son héritage historique et culturel.

Son territoire possède des paysages diversifiés et fortement marqués, propices aux loisirs de plein air et aux sports de nature aquatiques et terrestres : sa façade littorale exceptionnelle avec l'estuaire de la Canche, la Baie d'Authie, les marais arrière littoraux... ; ses vallées humides : les Vallées de la Canche, de l'Authie, de la Course et la Dordonne et ses zones agricoles, bocagères et forestières.

Trois communes bénéficient d'un classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Berck-sur-Mer, Étaples-sur-Mer et Le Touquet-Paris-Plage, visant à préserver ainsi leur patrimoine architectural, urbain et paysager.

L'arrière-pays se distingue également par son patrimoine historique exceptionnel dont la conservation s'impose. L'hospice de la Chartreuse à Neuville-sous-Montreuil, la citadelle et les remparts de Montreuil-sur-Mer, no-

tamment, constituent des vestiges du passé dans un écrin de verdure.

Riche de ses atouts, la CA2BM entend préserver et promouvoir son patrimoine, développer et mailler les activités culturelles et autour du tourisme vert, afin d'accroître son rayonnement et rééquilibrer l'attractivité entre sa façade maritime (plus de 110 000 touristes par an) et son terroir, profitant ainsi à l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

#### **Promouvoir un territoire des proximités en favorisant les mobilités durables**

Les principaux pôles d'activité que sont les commerces, les hôtels-restaurants et établissements hospitaliers sont situés principalement sur la bande littorale qui concentre ainsi plus de la moitié des habitants de la CA2BM. La population y est vieillissante tandis que les jeunes ménages s'installent plutôt dans les communes rurales au Nord et au Sud sur un axe longeant l'autoroute A16.

Pour leur déplacement, le moyen privilégié de ces habitants des campagnes reste l'automobile puisque les transports publics sont intrinsèquement focalisés sur la connexion et la desserte des centralités du territoire.

La CA2BM est compétente en matière de transports scolaires et interurbains depuis septembre 2021. Elle prend en charge le transport de tous les élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire depuis l'école maternelle et jusqu'à 25 ans. Elle est également ga-

rante de l'accessibilité, la fluidité et la bonne connexion des transports publics sur le territoire.

L'enjeu de Mobilité de la CA2BM est donc de répondre plus finement et durablement aux besoins de déplacements de ses habitants pour leur vie quotidienne (travail, école, consommation, services) et leurs loisirs mais également pour les activités du tourisme. Il se décline en objectifs de désenclavement et de maillage du territoire en favorisant les modes doux et les transports en commun.

La CA2BM a d'ailleurs inauguré récemment la section de la vélomaritime (EuroVéloroute n°4 : EV4) entre Groffliers et Conchil-le-Temple. Il s'agit de 4,5 km de pistes cyclables (dont 1,4 km en béton drainant innovant et durable car intégrant des déchets de coquille saint-jacques) qui permettent de relier Merlimont à la Somme et qui complètent les tracés déjà réalisés de Camiers à Cucq et sur Berck. De nouveaux aménagements viendront s'appuyer sur cette ossature et mailler la bande littorale.

À l'écoute des usagers, la CA2BM a également entrepris d'adapter les horaires de bus en les connectant à ceux des trains, d'aménager les pôles gare et envisage de déployer des systèmes innovants en termes de communication aux usagers.

L'ambition poursuivie est d'encourager l'intermodalité en facilitant le passage

d'un mode de transport à l'autre et en limitant les ruptures de charge, c'est-à-dire d'optimiser le temps de déplacement et le relais entre les différents modes.

## Permettre à tous et en tout lieu d'habiter le territoire pour bien grandir et bien vivre

Comme évoqué précédemment, la CA2BM voit globalement une diminution et un vieillissement de sa population avec une répartition démographique hétérogène et contrastée sur le territoire. La façade maritime, plus attractive à l'aune des équipements et activités dont elle dispose, est le secteur le plus densément peuplé tandis que, dans l'arrière-pays rural et plus jeune, la commune de Montreuil-sur-Mer est le seul pôle d'emploi, d'équipement et de services.

Cette disparité impose d'adapter les offres de service au contexte local avec un objectif ambitieux d'équilibre et de cohésion sociale pour un développement plus harmonieux du territoire.

En matière d'information et d'accès au service public, pour lutter contre l'isolement des communes rurales éloignées, la CA2BM propose déjà un service public itinérant : l'Agglo mobile, pour aller au-devant des populations des villages ruraux de son territoire. Le développement de l'e-administration viendra compléter ce dispositif tandis que des équipements de proximité en milieu urbain sont en projet (hôtel communautaire, déchetterie...).

Il y a lieu aussi de proposer aux habitants des infrastructures et services durables et innovants dans le domaine médical, immobilier, culturel, sportif et éducatif.

Pour bien vivre et en bonne santé, il s'agit de conforter et de déployer en tout lieu l'accès au soin et à un logement diversifié et qualitatif répondant aux besoins des habitants tout au long de leur parcours résidentiel et en faveur d'une mixité sociale et résidentielle.

Pour le bien-être et le bien-grandir, la CA2BM souhaite développer une politique culturelle et sportive ambi-



teuse reposant sur la modernisation de ses équipements.

Parallèlement, pour préparer et garantir l'avenir des jeunes sur le territoire, il convient de mailler et développer les structures éducatives et les filières de formation aux métiers des secteurs économiques florissants du territoire : le tourisme, la santé, l'agriculture et l'artisanat.

En somme, de la personne seule, âgée ou handicapée aux familles nombreuses, chaque habitant doit trouver un habitat et un service public adaptés, quelle que soit sa situation géographique ou sociale, défis partagés par la CA2BM et le Département.

## Développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques

Riche d'aménités environnementales, la CA2BM est aussi un territoire fragile face au réchauffement climatique. L'érosion côtière, et plus largement l'érosion des sols notamment dans les zones d'agriculture intensive, l'expose aux risques de submersion marine et d'inondations.

La CA2BM doit faire de ses faiblesses une force, intégrer les risques et transformer les changements en opportunités sociales et économiques sur le long terme. Tout d'abord en agissant avec et pour la nature sur la façade maritime et l'arrière-pays rural et agricole et plus généralement sur les aménagements, pour anticiper et limiter les effets du change-

ment climatique : mettre en œuvre les techniques du génie végétal redonne à la nature sa place et la maîtrise de l'eau.

Du producteur au consommateur, du prélèvement des ressources jusqu'à l'élimination des déchets, c'est l'ensemble des activités humaines qui participera et contribuera à la transition écologique et énergétique du territoire de la CA2BM.

À ce titre, en matière d'alimentation, la CA2BM s'est doté en 2023 d'un Projet Alimentaire Territorial dont l'objectif consiste à encourager une production locale, diversifiée et durable (optimisation de l'artificialisation des sols), réduire les intermédiaires en promouvant les circuits courts (valorisation des produits locaux notamment en restauration collective), sensibiliser et éduquer pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la malnutrition (création de potagers dans les cours d'école, pesée des déchets dans les cantines scolaires...).

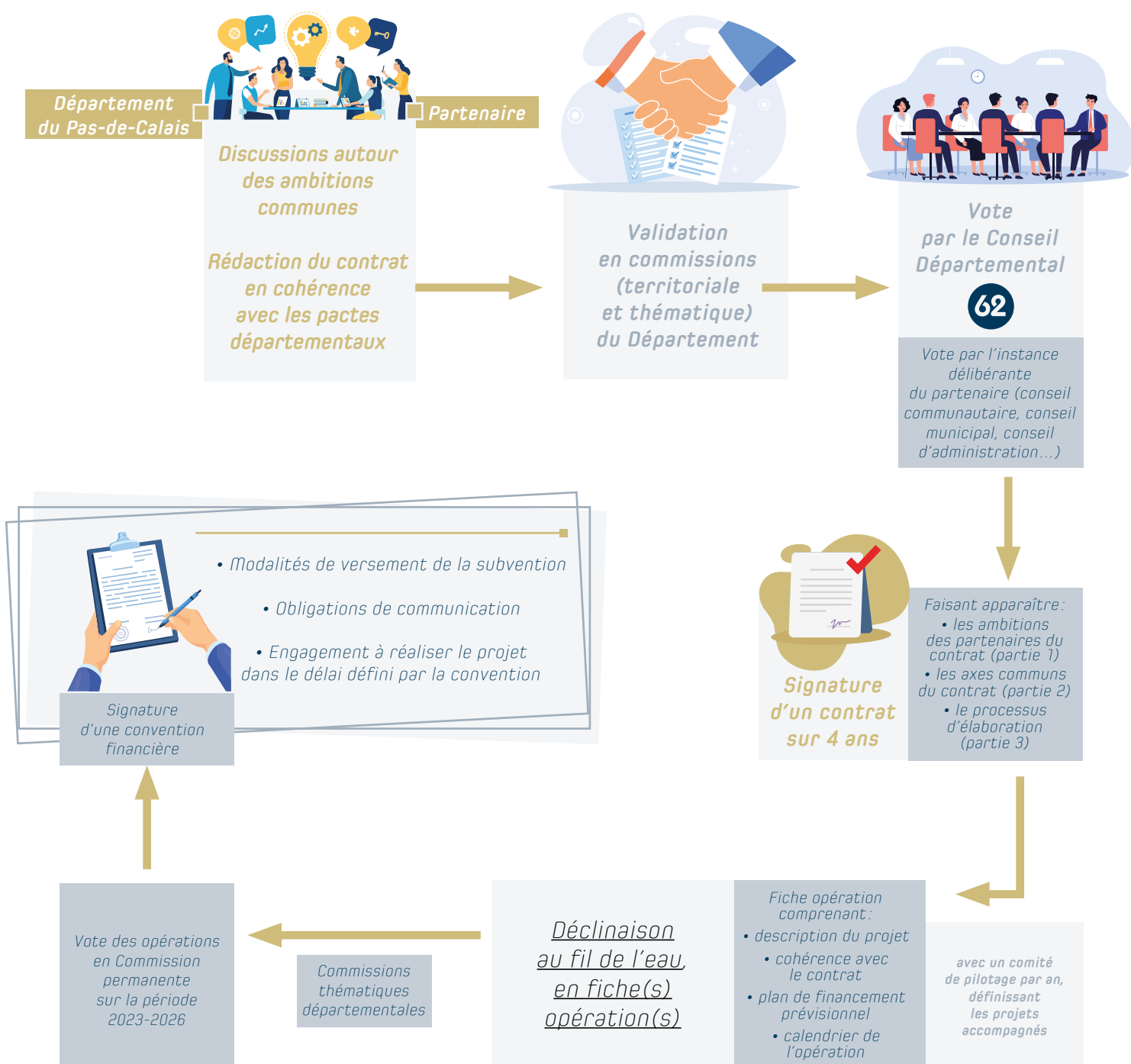
La production et la gestion des déchets sont des thématiques dont la CA2BM s'est emparée notamment dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPD-MA). Ils feront l'objet d'actions de sensibilisation et d'innovations. Du tri au traitement des déchets en passant par la collecte et le recyclage (compostage des biodéchets, économie circulaire), ce type d'actions participe également à l'attractivité socio-économique du territoire et à l'amélioration du cadre de vie.

# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

### Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le



Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## ■ Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois a permis d'établir 4 axes de travail partagés :

- Conforter une trajectoire de développement touristique local s'appuyant sur les atouts patrimoniaux et naturels ;
- Promouvoir un territoire des proximités en favorisant les mobilités durables ;
- Permettre à tous et en tout lieu d'habiter le territoire pour bien grandir et bien vivre ;
- Développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'Agglomération  
des 2 Baies en Montreuillois,  
Le Président,*

**Jean-Claude LEROY**

**Bruno COUSEIN**

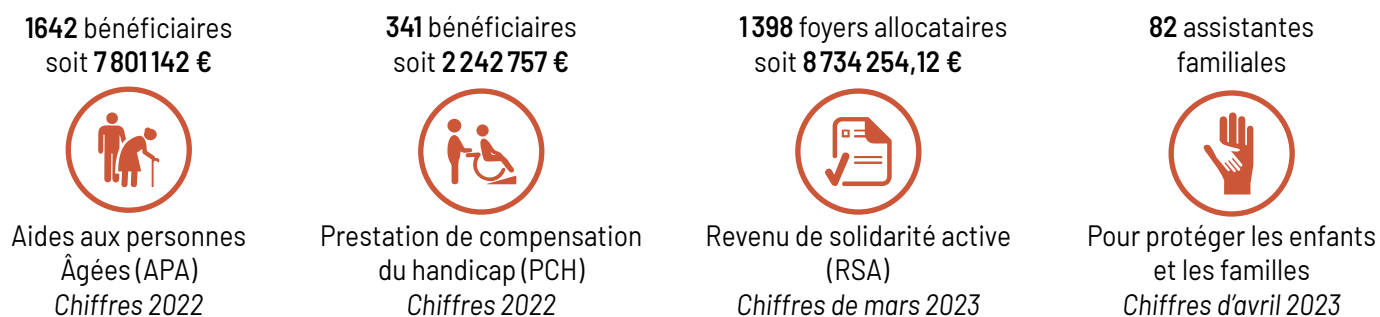
## ■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*



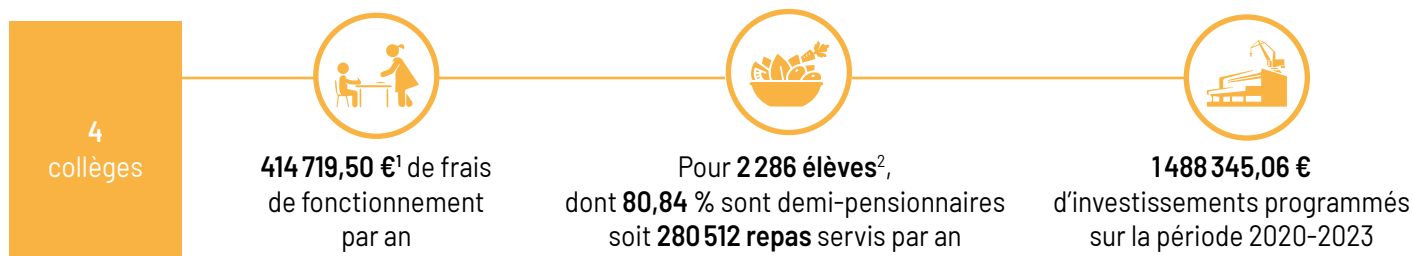
Le Département a investi 1,36 M€ dans les équipements sportifs de 2019 à 2022, accompagnant par exemple la rénovation de la piscine d'Ecures.

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :



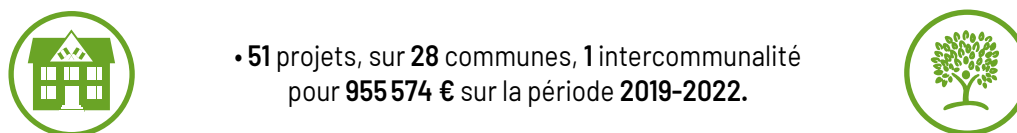
• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



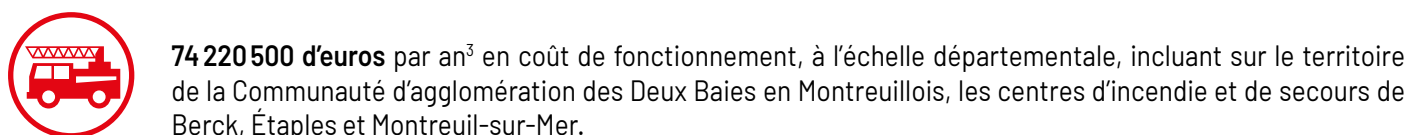
• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



1: Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022; 2: Année scolaire 2022/2023; 3: Moyenne 2019-2020-2021-2022



## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité Montreuillois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction de l'administration générale
- Direction Aménagement et Développement du territoire

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Fiche opération n°1

## Rénovation de la piscine intercommunale de Berck-sur-Mer

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois, Direction des Sports
- **EPCI** : Pôle administration générale

**Maîtrise d'œuvre** : M3C ingénierie / Opalarchi / Ingeo / Opalingénierie

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Esplanade Parmentier à Berck

**Contexte :**

A l'échelle de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, il existe une carence de lignes d'eau pour la pratique sportive (clubs sportifs). Selon les études de l'INSEE (2018), pour une population de 100 000 habitants le besoin théorique est de 2 087 m<sup>2</sup> de bassin. A ce jour, avec ses trois piscines et ses cinq bassins, la CA2BM compte 1 335m<sup>2</sup> de lignes d'eau et un bassin pour 13 188 habitants, ce qui est insuffisant au regard des besoins et de l'étendue d'une intercommunalité dont un grand nombre des 46 communes se situent dans l'arrière-pays.

Depuis sa création, la CA2BM mène une politique sportive volontariste. A cet égard, elle s'efforce de rénover l'une après l'autre, les trois piscines communautaires du territoire (Etaples, Ecuire et Berck), équipements essentiels au développement du territoire permettant in fine le développement d'une filière sport de qualité et la pratique sportive de ces habitants avec une volonté politique forte de donner accès à l'apprentissage et aux activités aquatiques au plus grand nombre.

En 2022, au sortir de deux années marquées par des baisses importantes de fréquentation dues à la pandémie, la piscine de Berck-sur-Mer a recensé plus de 90 000 entrées confirmant ainsi sa vocation d'équipement structurant du territoire et du bassin de vie berckois. Sur ce volume d'entrées, les scolaires représentent 19% et les associations 16%.

Cet équipement a été construit en 1969 et reconstruit suite à un incendie en 1984. Depuis, le bâtiment n'a pas connu de rénovation globale, ce qui explique son état de vétusté et l'urgence des travaux à mener.

**Objectifs :**

- Remise aux normes et en sécurité de la piscine,
- Répondre au savoir nager en renforçant les disponibilités de créneaux horaires en priorité pour le public scolaire et les clubs sportifs,
- Proposer un équipement modèle en matière d'impact environnemental (normes énergétiques réglementaires).



### **Descriptif détaillé :**

Les travaux porteront sur :

- L'isolation thermique pour atteindre les normes actuelles,
- L'étanchéité de la toiture et son renforcement permettant de déployer à moyen terme des panneaux photovoltaïques sur une partie de celle-ci,
- Le remplacement de l'éclairage par un dispositif LED beaucoup plus efficient,
- L'aménagement intérieur,
- Les locaux et annexes techniques pour environ 460 m<sup>2</sup> utiles.

Particularité du bâtiment :

A l'heure actuelle, les 4 façades du bâtiment sont vitrées (style « baies vitrées ») et les joints d'isolation sont quasiment inexistant. La CA2BM a fait le choix de garder l'identité de l'équipement en maintenant ce style de « baie vitrée » tout en modifiant légèrement la façade principale pour limiter les points singuliers.

Le bâtiment comporte également une verrière sur son toit ; celle-ci sera remplacée avec quelques ajustements dans la mesure où elle agit comme un « puit de lumière ».

### **Partenaires associés à l'opération :**

- Etat : Sous-préfecture de Montreuil,
- Département.

### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Ingénierie interne mobilisée : Directeur Général des Services techniques + responsable du service « sports et évènementiel » + responsable du service « entretien et travaux du patrimoine »

### **Modalités de fonctionnement :**

La piscine de Berck a une vocation mixte tournée principalement vers les activités d'apprentissage et sportives. Elle accueille entre autres :

- Les séances scolaires primaires, maternelles et secondaires,
- La pratique libre sportive,
- Les leçons de natation,
- Des activités d'entretien aquagym,
- Des pratiques sportives et compétitives (natation sportive),
- Des activités « bébés-nageurs ».

### **Etudes réalisées :**

Etude AMO par OPALARCHI (juin 2021).

## **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

### **Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités territoriales</b>
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	<b>Pacte des Solidarités humaines</b>
<b>Ambition 9</b>	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

### **Axes) du contrat concerné(s) :**

Axe N°3 - Permettre à tous et en tout lieu d'habiter le territoire, pour bien grandir et bien vivre



## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>28/06/2023</b>	Début des études puis notification des marchés de travaux
<b>Début des travaux</b>	<b>11/2023</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>07/2024</b>	

## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

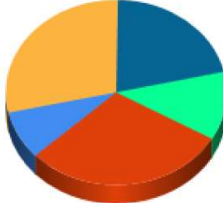
### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Désamiantage	14 495,00 €	Département / FIT	250 000,00 €
Gros œuvre	370 676,00 €	Département / Politique sportive	500 000,00 €
Renforcement charpente	144 484,92 €	Etat / Fonds vert	1 736 250,33 €
Etanchéité	921 294,61 €		
Couverture et bardage zinc	408 000,00 €		
Menuiseries extérieures	1 215 581,40 €		
Menuiseries intérieures, peinture et revêtement de sol	445 072,35 €		
Electricité	335 208,05 €		
Chauffage, ventilation et plomberie sanitaire	69 000,00 €		
Etanchéité sous voirie	389 323,00 €		
Autre	27 490,00 €	Reste à charge MO	1 854 375,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 340 625,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 340 625,33 €</b>

### Coût de fonctionnement de l'équipement :

La CA2BM estime qu'il est difficile d'estimer précisément les coûts de fonctionnement toutefois, l'étude thermique réalisée permet de constater les économies qui devraient être réalisées :

### Etat initial :

Détails des consommations	Energie finale en kWh/an	Energie primaire en kWhEP/an/m <sup>2</sup>	Consommations Consommations en kWhEP/m <sup>2</sup> de SHON
CHAUFFAGE			 <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chauffage (60)</li> <li>■ Refroidissement (17,0)</li> <li>■ ECS (58)</li> <li>■ Eclairage (42,79)</li> <li>■ Auxil.+Ventil. (24)</li> </ul>
Gaz	293286,70	45,83	
Electricité	33483,48	13,50	
REFROIDISSEMENT			
Electrique	42170,54	17,00	
ECS			
Electricité	143806,30	57,97	
ECLAIRAGE	106149,60	42,79	
AUXILIAIRES	10837,59	4,37	
VENTILATEURS	50160,00	20,22	
AUTRES USAGES			
<b>TOTAL</b>	<b>679 894,2</b>	<b>201,68</b>	

Bilan Energétique	Bilan CO2
TOTAL MWhEP/an : 1290,73	TOTAL (tonnes) : 105,838
TOTAL kWhEP/m <sup>2</sup> .an : 201,68	TOTAL (kg/m <sup>2</sup> ) : 16,54





Etat futur :

Détails des consommations	Energie finale en kWh/an	Energie primaire en kWhEP/an/m <sup>2</sup>		Consommations Consommations en kWhEP/m <sup>2</sup> de SHON
CHAUFFAGE				<p> <span style="color: red;">■</span> Chauffage (44)  <span style="color: blue;">■</span> Refroidissement (11,4)  <span style="color: orange;">■</span> ECS (58)  <span style="color: darkblue;">■</span> Eclairage (25,61)  <span style="color: green;">■</span> Auxil.+Ventil. (24)                 </p>
Gaz	221689,40	34,64		
Electricité	22979,77	9,26		
REFROIDISSEMENT				
Electricité	28279,07	11,40		
ECS				
Electricité	143806,30	57,97		
ECLAIRAGE	63516,81	25,61		
AUXILIAIRES	10186,46	4,11		
VENTILATEURS	50160,00	20,22		
AUTRES USAGES				
<b>TOTAL</b>	<b>540 617,9</b>	<b>163,21</b>		

Bilan Energétique	Bilan CO2
TOTAL MWhEP/an : 1044,53	TOTAL (tonnes) : 81,661
TOTAL kWhEP/m <sup>2</sup> .an : 163,21	TOTAL (kg/m <sup>2</sup> ) : 12,76

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

**Thématiques :**

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département



Pôle partenariats et ingénierie  
Secrétariat général  
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2024,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 29 janvier 2024 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026, par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

**Vu** le Contrat signé le **XX** mois **XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

**Vu** la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** en date du **XX** mois **XXXX** ;

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

## **Article 2 : Engagements du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

## **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

## **Article 4 : Ajustement du montant de la subvention**

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

### **Uniquement pour les communes et intercommunalités :**

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

## **Article 5 : Modalités de versement**

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

### **Si la subvention est supérieure à 100 000 € :**

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
  - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
  - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
  - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

**Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :**

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
  - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
  - La copie des factures acquittées,
  - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
  - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
  - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 8.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

**Article 6 : Délais de réalisation**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (si subvention < 500 000 €) / trois ans (si subvention > 500 000 €) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (si subvention < 500 000 €) / trois ans (si subvention > 500 000 €) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

**Article 7 : Obligations de communication**

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
  - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
  - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
  - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
  - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1<sup>ère</sup> pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
  - Pendant les travaux :
    - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
    - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1<sup>re</sup> pierre, visite de chantier, inauguration...
  - Après les travaux :



**Si la subvention est supérieure à 100 000 € :**

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m<sup>2</sup>, mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur [pao@pasdecalais.fr](mailto:pao@pasdecalais.fr) avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

**Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :**

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

**L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».**

**Article 8 : Avenant**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

**Article 9 : Reversement, résiliation et litiges**

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

**Article 10 : Voies de recours**

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

**Article 11 : Exécution**

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »  
Le Président/La Présidente /Le Maire

**Jean-Claude LEROY**

**XXX**

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Direction Accompagnement des Territoires

**RAPPORT N°11**

Territoire(s): Arrageois, Artois, Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

**Contractualisation**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 29 JANVIER 2024**

#### **ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026**

Le Conseil départemental du 26 septembre 2022 a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intégreront également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter 8 contrats de territoires ainsi que 9 fiches opérations, jointes en annexe au présent rapport

## **Contrat de territoire avec la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois :**

Le contrat avec la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois vise principalement à répondre aux enjeux environnementaux et de préservation du cadre de vie ainsi qu'à développer et maintenir la qualité de vie des habitants.

### **- Opération « Tiers lieux numérique itinérant de Clairefontaine »**

La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a décidé de développer un maillage de tiers-lieux et en ouvrira prochainement un deuxième sur le site de Clairefontaine à Duisans. Comme celui d'Avesnes-le-Comte, le « Labot » de Clairefontaine sera à prédominance numérique mais avec la particularité d'être itinérant pour « aller vers » les publics.

Ce tiers-lieu sera doté de différents espaces dont un de coworking ainsi qu'un « FabLab » favorisant la découverte des nouvelles technologies et leur apprentissage. Associé aux installations du site de Clairefontaine, cet ensemble permettra d'accueillir des groupes et de proposer parallèlement des activités culturelles et sportives.

L'offre de services sera complétée par un véhicule aménagé (à motorisation électrique) qui se déplacera pour proposer des animations au plus près de tous les usagers (écoliers, collégiens, personnes âgées et / ou handicapées, publics en insertion...), s'adaptant ainsi aux particularités de ce territoire rural pour réduire la fracture numérique.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant au développement et à l'aménagement du territoire, à l'accessibilité des services à tous les publics et à faire de l'éducation un levier d'égalité, il est proposé d'attribuer une subvention de 51 600 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

## **Contrat de territoire avec la Communauté de communes du Sud-Artois :**

Le contrat avec la Communauté de communes du Sud Artois vise à répondre aux enjeux environnementaux et de protection des ressources naturelles, à valoriser son identité culturelle, à optimiser l'apport du Canal Seine-Nord Europe au développement du territoire, et à développer la qualité de vie des habitants notamment des plus fragiles.

### **- Opération « Sécurisation et valorisation des lieux de mémoire à Serre-les-Puisieux (2<sup>ème</sup> phase) »**

Dans le cadre de la valorisation de son identité territoriale et culturelle, la Communauté de communes du Sud Artois entreprend depuis plusieurs années des travaux d'aménagement et de sécurisation de certains lieux de mémoire remarquables.

Le site de Puisieux / Serre-les-Puisieux, qui regroupe six cimetières militaires du Commonwealth et une nécropole nationale, est accessible uniquement à pied en longeant la RD 919. Afin d'améliorer l'accessibilité des lieux et la sécurité des nombreux visiteurs dont une grande partie d'étrangers, l'intercommunalité souhaite engager une seconde phase de travaux.

Celle-ci prévoit la création de deux aires de stationnement : l'une le long de la route qui permettra d'accueillir des autocars, et la deuxième à proximité des lieux de mémoire afin de faciliter la visite des personnes à mobilité réduite. Des aménagements



paysagers seront réalisés dont la création d'une plaine arborée à l'endroit des combats. Un circuit mémoriel reliera les différentes liaisons piétonnes et un belvédère sera également aménagé pour offrir une meilleure lecture du paysage et des événements historiques.

Ces travaux doivent permettre d'améliorer et de sécuriser l'accessibilité des cimetières et ainsi contribuer au développement du tourisme de mémoire qui constitue un levier essentiel de l'attractivité touristique du territoire.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions du pacte des Solidarités territoriales visant en particulier au développement et à l'aménagement du territoire, à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel et historique, au soutien du tourisme, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

### **Contrat de territoire avec la Fédération Colombophile Française :**

Le contrat avec la Fédération Colombophile Française vise à reconnaître la colombophilie comme un élément fort du patrimoine culturel immatériel français et du Bassin Minier en particulier.

#### **- Opération « « Maison de la colombophilie » »**

Pratique sportive et de loisir liée à l'histoire du Bassin Minier, la colombophilie a été inscrite en 2012 à l'inventaire du patrimoine immatériel de l'UNESCO. Elle demeure une pratique fortement présente dans le Bassin minier, où de nombreux colombophiles perpétuent cette tradition et se sont regroupés en associations telles que la Fédération Colombophile Française (FCF).

Implanté à Lille depuis 1950, le siège de la Fédération n'était plus adapté au fonctionnement de la structure et en limitait le développement. Ainsi, la FCF a décidé de transférer ses activités dans des nouveaux locaux plus opérationnels et garantissant leur pérennité à Festubert.

Implantés au sein d'un espace naturel de près d'un hectare, les 1 200m<sup>2</sup> de bâtiments permettront de créer un musée ouvert au grand public, notamment aux scolaires, d'envisager la tenue de formations, l'organisation d'échanges, en dehors de la saison de la colombophilie (de septembre à mars). Le projet prévoit également la création de salles de réunion et d'un espace de restauration ainsi que la construction d'une salle polyvalente. La grange sera complètement réaménagée afin de disposer d'un colombier collectif (environ 500 volatiles).

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des pactes départementaux, notamment celui des réussites citoyennes, et en particulier, les ambitions visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

### **Contrat de territoire avec la commune de Saint-Martin-Boulogne :**

Le contrat avec la commune de Saint-Martin-Boulogne vise à accompagner la commune dans la transition écologique, à redynamiser le centre-ville, à améliorer le bien-être des habitants et à contribuer au renforcement de la cohésion sociale.

**- Opération « Rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens »**

Initialement conçue dans les années 80 pour être une salle multisports, le centre culturel Georges Brassens est devenu progressivement une référence régionale du spectacle vivant pouvant accueillir jusque 1 000 spectateurs.

L'objectif est d'améliorer les conditions générales d'accueil à l'intérieur comme à l'extérieur en adaptant l'infrastructure aux enjeux d'économie d'énergie identifiés dans l'audit énergétique. Les travaux impliquent ainsi une restauration complète de l'isolation thermique extérieure (bardage), des menuiseries, des systèmes de chauffage et de ventilation et de l'éclairage (Leds avec détecteur et gradateur). Des panneaux photovoltaïques seront installés pour répondre à la feuille de route REV3, l'ensemble participant à atteindre le niveau BBC rénovation.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant au développement et à l'aménagement du territoire, au soutien à la sobriété énergétique des bâtiments publics, à l'accessibilité des services à tous les publics et à la diversification d'une offre culturelle de proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

**Contrat de territoire avec la commune de Wimereux :**

Le contrat avec la commune de Wimereux vise à maintenir l'attractivité touristique en préservant les patrimoines bâti et naturel, à améliorer l'accessibilité des services, à affirmer la centralité de la commune par une continuité dans le traitement des aménagements entre le front de mer et le centre-ville.

**- Opération « Requalification des services et des espaces publics en Centralité »**

Station balnéaire renommée et porte d'entrée du Grand Site de France Les Deux Caps, Wimereux est confrontée au vieillissement de certaines de ses infrastructures fragilisées notamment par les aléas climatiques.

La commune a réalisé plusieurs études techniques ainsi qu'une consultation des habitants, lui permettant d'établir un programme global d'aménagement depuis le front de mer jusqu'au centre-ville.

Hiérarchisés en plusieurs phases, les travaux se concentreront sur certaines voiries et espaces publics afin d'améliorer la sécurisation des déplacements. Le quai Giard sera réaménagé sur sa longueur : les stationnements et revêtements seront revus et une promenade en bois sera installée. Le parvis entre l'église et l'hôtel de ville sera également réaménagé et une extension au bâtiment de la mairie sera créée permettant d'intégrer un nouvel office du tourisme communautaire. L'ensemble bénéficiera d'un traitement paysager conforme aux exigences du développement durable.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant au développement et à l'aménagement du territoire, au soutien du tourisme et de l'attractivité des territoires, à l'accessibilité des services à tous les publics et à la diversification d'une offre culturelle de proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 600 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

## **Contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays d'Opale :**

Le contrat avec la Communauté de communes du Pays d'Opale vise à protéger et valoriser les ressources du territoire et à améliorer l'accès aux services et favoriser la cohésion sociale.

### **- Opération « Création d'un Fab-Lab au sein du tiers lieu numérique de Guînes »**

La Communauté de communes du Pays d'Opale souhaite poursuivre le maillage d'équipements pluri-thématiques de son territoire par la création d'un tiers-lieu implanté sur la commune de Guînes.

Ce « Tiers-lieu Pays d'Opale » devra créer les conditions favorables au développement de la culture numérique et démocratiser l'usage des outils numériques pour tous les publics.

Cet espace multiservices sera notamment équipé d'un FabLab qui proposera des activités et un accompagnement pédagogique adaptés à tous les publics : entrepreneurs, scolaires dont collégiens, publics en insertion socioprofessionnelle, personnes âgées...

Cet atelier sera doté d'un concept innovant de « Réhab-Lab », qui permet à des personnes en situation de handicap de créer leurs propres aides techniques grâce à l'impression 3D, en lien avec des professionnels de santé et des établissements de rééducation comme le centre Calvé de Berck qui dispose déjà de cet équipement.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des pactes départementaux, en particulier des Solidarités territoriales et des Réussites citoyennes telles que l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics dont notamment les personnes les plus vulnérables ou le renforcement du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

## **Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**

Le contrat avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 25 septembre 2023, vise particulièrement à soutenir l'attractivité et le rayonnement, à réduire les disparités sociales et accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire.

### **- Opération « Reconstruction et extension du centre aquatique de Harnes sur le volet performance énergétique »**

Le territoire de la Communauté d'agglomération compte parmi les taux d'équipement en bassin de natation les plus bas du Pas-de-Calais (1 bassin pour 41 000 habitants), le Plan piscine de la CALL confirmant un besoin de 2900 m<sup>2</sup> de plans d'eau couverts supplémentaires.

Inscrit au Plan piscine intercommunal, le centre aquatique de Harnes, construit en 1976, n'offre plus les conditions d'accueil et de sécurité suffisantes.

Afin de répondre aux normes et de satisfaire aux nouveaux usages et besoins, la CALL a décidé de construire un nouvel équipement sur un autre site situé dans un quartier prioritaire politique de la ville.

Le nouveau centre aquatique d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup> proposera un bassin d'apprentissage et un bassin sportif plus grands, ainsi que des espaces de loisirs pour les enfants et les familles, ses abords et accès facilitant les mobilités douces. Elaboré selon la procédure du marché global de performance, cet équipement ciblera l'exemplarité énergétique et environnementale tant dans sa construction que dans son fonctionnement.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des pactes départementaux des Solidarités territoriales et des Réussites citoyennes, en particulier celles visant au développement et à l'aménagement du territoire, à la sobriété des équipements publics et à l'amélioration de l'accessibilité des pratiques sportives pour tous, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

### **Contrat de territoire avec la commune de Liévin :**

Le contrat avec la commune de Liévin vise à améliorer les pratiques sportives pour tous publics, à valoriser le patrimoine historique communal, à poursuivre les efforts en matière de mobilités et à accompagner la transition écologique.

#### **- Opération « Rénovation et extension sur site du complexe aquatique Nauticaa »**

Renommée mondialement pour ses événements sportifs et son stade couvert régional, la commune de Liévin l'est aussi régionalement pour d'autres équipements dont le pôle d'excellence Vivalley et son centre aqualudique Nauticaa, qui accueille 350 000 visiteurs chaque année.

Rénovées à quatre reprises depuis 1992, ses installations nécessitent d'être modernisées pour répondre aux nouveaux besoins des usagers et garantir la sécurité des conditions d'accueil.

A ce titre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a retenu le projet de réhabilitation extension du centre aquatique Nauticaa dans le cadre du plan piscine communautaire.

Le nouveau centre bénéficiera d'une intégration paysagère et environnementale. Equipé de technologies le rendant moins énergivore (mieux isolé, plus performant), plus confortable pour les usagers, il profitera de plus de lumière naturelle, d'une meilleure qualité de l'eau et de l'air et d'un espace mieux isolé.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des pactes départementaux des Solidarités humaines et des Réussites citoyennes, en particulier les ambitions visant au développement et à l'aménagement du territoire, à la sobriété des équipements publics, et à l'amélioration de l'accessibilité des pratiques sportives pour tous, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.



## **Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :**

Le contrat avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois vise à conforter un développement touristique local, à promouvoir un territoire des proximités en favorisant les mobilités durables et à développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques.

### **- Opération « Rénovation de la piscine intercommunale de Berck-sur-Mer »**

A ce jour, le territoire de la Communauté d'agglomération compte seulement 1 bassin pour 13 188 habitants et reste donc déficitaire au regard des besoins et de l'étendue d'une intercommunalité dont un grand nombre des 46 communes se situent dans l'arrière-pays.

Après celles d'Etaples et d'Ecures, l'intercommunalité souhaite terminer son programme de rénovation des piscines communautaires par celle de Berck-sur-Mer qui accueille plus de 90 000 visiteurs chaque année.

Reconstruite suite à un incendie en 1984, la piscine nécessite un programme de rénovation complet afin de répondre aux normes de construction actuelles et aux nouvelles exigences environnementales. L'identité du bâtiment sera conservée grâce à de légères modifications des façades permettant d'améliorer l'isolation.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des pactes départementaux des Solidarités humaines et des Réussites citoyennes, en particulier celles visant au développement et à l'aménagement du territoire, à la sobriété des équipements publics, et à l'amélioration de l'accessibilité des pratiques sportives pour tous, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, les Communautés de communes des Campagnes de l'Artois, du Sud-Artois et du Pays d'Opale, les communes de Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Liévin et la Fédération Colombophile Française, les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, une subvention de 51 600 € pour son projet de Tiers lieux numérique itinérant de Clairefontaine ;
- d'attribuer à Communauté de communes du Sud-Artois, une subvention de 50 000 € pour son projet de sécurisation et de valorisation des lieux de mémoire à Serre-les-Puisieux (2<sup>ème</sup> phase) ;
- d'attribuer à la Fédération Colombophile Française, une subvention de 300 000 € pour son projet de Maison de la Colombophilie ;
- d'attribuer à commune de Saint-Martin-Boulogne, une subvention de 300 000 € pour son projet de rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens ;

- d'attribuer à la commune de Wimereux, une subvention de 600 000 € pour son projet de requalification des services et des espaces publics en Centralité ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays d'Opale, une subvention de 20 000 € pour son projet de création d'un Fab-Lab au sein du tiers lieu numérique de Guînes ;
- d'attribuer à Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, une subvention de 250 000 € pour son projet de reconstruction et extension du centre aquatique de Harnes sur le volet performance énergétique
- d'attribuer à la commune de Liévin, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de rénovation et extension sur site du complexe aquatique Nauticaa ;
- d'attribuer à Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une subvention de 250 000 € pour son projet de rénovation de la piscine intercommunale de Berck-sur-Mer ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et des Deux Baies en Montreuillois, les Communautés de communes des Campagnes de l'Artois, du Sud-Artois et du Pays d'Opale, les communes de Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Liévin, et la Fédération Colombophile Française, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-501A01	2324/90501- 20422/90501- 20422/90501 - 20422/90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	7 000 000,00	2 821 600,00	4 178 400,00

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY